

2020

BUDGET DE L'EXERCICE
Note de politique générale



**Centre Public d'Action Sociale de
Woluwe-Saint-Pierre
Drève des Shetlands 15 - 1150
Bruxelles**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. LE BUDGET DE L'EXERCICE 2020	4
1.1. Le service d'exploitation du budget 2020	
1.2. Le service d'investissement du budget 2020	
2. LES FONDS DE RESERVE (fonction 0600 du budget)	37
3. LES DEPENSES DE PERSONNEL	38
4. L'AIDE SOCIALE (fonction 8320)	53
5. LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (fonction 8341)	56
6. LE CENTRE DE SOINS DE JOUR (fonction 8342)	73
7. LITS DE COURT-SEJOURS (fonction 8343)	81
8. MAISON D'ACCUEIL (ILA – fonction 83601)	88
9. LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES ET SENIORS (fonction 8441)	90
10. LE SERVICE DE GARDES D'ENFANTS MALADES (fonction 8443)	102
11. L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (fonction 84492)	106
12. LA MEDIATION DE DETTES (fonction 84496)	113
13. PATRIMOINE ET LOGEMENTS SOCIAUX (fonction 1290 et 9220)	119
14. LA RESIDENCE SERVICE (fonction 9240)	127

PREAMBULE

Le budget de l'exercice 2020, présenté au vote du Conseil de l'Action Sociale du 4 décembre 2019, est réalisé selon les principes de la nouvelle comptabilité conformément à l'arrêté du 26 octobre 1995 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune, modifié en date du 11 décembre 2003 (M.B. 23.02.2004), portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la région de Bruxelles-Capitale.

Outre ce règlement, les documents suivants ont été pris en considération pour l'élaboration du budget :

- ◆ l'arrêté du 19 février 1998 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et ses annexes, modifié et complété par l'arrêté du Collège Réuni du 07.11.2002 ;
- ◆ les arrêtés du 12 février 1998 et du 3 juin 1999 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale portant analyse conceptuelle de la nouvelle comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- ◆ la circulaire budgétaire des Membres du Collège réuni compétents pour la politique de l'aide aux personnes, relative à l'élaboration et à l'exécution du budget 2020 des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et ses annexes.

L'avant-projet de budget a été présenté au Comité de Concertation entre la Commune et le CPAS le 25 novembre 2019.

Conformément à l'article 11 du règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avant-projet de budget a été soumis le 22 novembre 2019 à l'avis d'un groupe technique composé du Président, du Secrétaire général temporaire, de la Directrice Financière et du chef du service des finances. L'avis à donner doit exclusivement porter sur le respect de la légalité de l'avant-projet de budget et sur les répercussions financières prévisibles.

1. LE BUDGET DE L'EXERCICE 2020

Le budget se présente comme suit :

	Exploitation	Investissements	Total
Recettes	25.284.717,00	1.304.945,00	26.589.662,00
Dépenses	24.796.782,00	1.792.880,00	26.589.662,00
Excédent au service d'exploitation	487.935,00		
Déficit au service d'investissement		487.935,00	
Résultat services cumulés			0

Le budget de l'exercice 2020 du CPAS est de **26.589.662 €**.

Il est en équilibre, le déficit au service d'investissement étant compensé par l'excédent au service d'exploitation à concurrence de 487.935 €.

La dotation de la Commune fixée en application de l'article 106 de la loi organique s'élève à 7.166.500 €.

1.1. Le service d'exploitation du budget 2020 (avec facturation interne)

FONCTION	RUBRIQUE	Compte 2016			Compte 2017			Compte 2018		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
90	<i>R/D générales</i>	4.785.118,86	22.235,95	4.762.882,91	5.710.099,23	20,75	5.710.078,48	5.426.938,30	569,75	5.426.368,55
290	<i>Fonds spéc A.S.</i>	238.620,37	0,00	238.620,37	280.099,43	0,00	280.099,43	337.712,32	0,00	337.712,32
1230	<i>Adm. Générale</i>	334.650,60	2.296.699,56	-1.962.048,96	159.513,94	2.482.893,31	-2.323.379,37	470.363,37	2.733.166,11	-2.262.802,74
1290	<i>Patrimoine privé</i>	48.515,77	45.965,31	2.550,46	46.703,94	39.802,19	6.901,75	26.619,83	43.746,55	-17.126,72
1310	<i>Services généraux</i>	874.167,27	923.576,97	-49.409,70	878.397,37	931.798,54	-53.401,17	867.155,29	917.475,40	-50.320,11
8290	<i>Avances</i>	2.185,82	2.185,78	0,04	18.957,71	18.957,70	0,01	13.984,15	13.234,15	750,00
8320	<i>Aide sociale</i>	3.618.528,86	5.248.375,63	-1.629.846,77	3.964.172,18	5.614.792,08	-1.650.619,90	4.217.641,66	5.869.808,16	-1.652.166,50
8341	<i>Maison de repos</i>	7.796.282,00	7.740.753,24	55.528,76	7.726.365,40	8.055.336,97	-328.971,57	8.166.144,13	8.085.829,84	80.314,29
8342	<i>Centre serv.com.</i>	210.476,52	300.601,16	-90.124,64	197.032,47	298.053,70	-101.021,23	211.620,53	298.216,41	-86.595,88
8343	<i>Lits Court-séjours</i>	639.476,35	876.969,03	-237.492,68	795.568,64	1.071.821,94	-276.253,30	828.836,53	1.351.213,99	-522.377,46
8360	<i>Maison d'accueil</i>	145.314,67	145.314,67	0,00	183.273,21	145.518,85	37.754,36	206.154,15	205.359,15	795,00
8441	<i>Aides familiales</i>	247.228,31	482.079,65	-234.851,34	184.294,78	533.889,87	-349.595,09	260.675,77	610.602,39	-349.926,62
8443	<i>Gardes d'enfants</i>	65.920,01	96.828,74	-30.908,73	75.293,23	99.480,39	-24.187,16	59.012,95	101.600,78	-42.587,83
84492	<i>Réinsertion</i>	529.260,33	1.117.783,77	-588.523,44	555.882,46	1.059.357,10	-503.474,64	757.351,28	1.345.925,82	-588.574,54
84496	<i>Médiation de dettes</i>				793,90	0,00	793,90	9.988,76	42.003,42	-32.014,66
9220	<i>Habitations sociales</i>	44.311,57	41.729,81	2.581,76	46.114,49	41.157,08	4.957,41	32.837,44	47.410,01	-14.572,57
9240	<i>Logements pers. âgées</i>	272.858,47	174.776,05	98.082,42	274.720,40	150.052,09	124.668,31	283.016,03	175.822,74	107.193,29
Total		19.852.915,78	19.515.875,32	337.040,46	21.097.282,78	20.542.932,56	554.350,22	22.176.052,49	21.841.984,67	334.067,82

FONCTIO N	RUBRIQUE	<u>Budget initial 2019</u>			<u>Budget 2019 (Modif 3)</u>			<u>Budget 2020</u>		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
90	<i>R/D générales</i>	7.025.821,00	250,00	7.025.571,00	5.927.143,51	250,44	5.926.893,07	7.166.510,00	205,00	7.166.305,00
290	<i>Fonds spéc A.S.</i>	332.766,83	0,00	332.766,83	332.766,83	0,00	332.766,83	361.228,26	0,00	361.228,26
1230	<i>Adm. Générale</i>	372.314,00		-2.700.165,00	542.593,37		-2.847.679,19	606.317,04		-
			3.072.479,00			3.390.272,56			3.397.350,00	2.791.032,96
1290	<i>Patrimoine privé</i>	137.010,00	52.175,00	84.835,00	138.255,82	59.075,00	79.180,82	139.000,00	43.205,00	95.795,00
1310	<i>Services généraux</i>	881.790,00	937.000,00	-55.210,00	918.550,00	937.000,00	-18.450,00	899.930,00	955.165,00	-55.235,00
8290	<i>Avances</i>	32.300,00	32.300,00	0,00	32.556,00	32.300,00	256,00	32.300,00	32.300,00	0,00
8320	<i>Aide sociale</i>	4.422.335,69		-1.754.165,83	4.693.291,93		-1.694.987,45	4.427.025,00		-
			6.176.501,52			6.388.279,38			6.171.162,00	1.744.137,00
8341	<i>Maison de repos</i>	8.089.615,00	8.727.306,00	-637.691,00	8.375.881,22	8.747.892,29	-372.011,07	8.324.070,00	9.245.227,00	-921.157,00
8342	<i>Centre serv.com.</i>	225.825,00	332.150,00	-106.325,00	225.420,00	338.675,00	-113.255,00	227.295,00	352.644,00	-125.349,00
8343	<i>Lits Court-séjours</i>	1.345.395,00	1.729.470,00	-384.075,00	1.314.117,95	1.714.872,19	-400.754,24	1.214.818,57	1.119.429,00	95.389,57
8360	<i>Maison d'accueil</i>	193.650,00	214.150,00	-20.500,00	278.733,12	260.666,59	18.066,53	266.475,00	266.475,00	0,00
8441	<i>Aides familiales</i>	454.250,00	747.790,00	-293.540,00	438.063,96	788.650,00	-350.586,04	380.915,00	856.967,00	-476.052,00
8443	<i>Gardes d'enfants</i>	80.400,00	105.445,00	-25.045,00	80.215,00	106.435,00	-26.220,00	78.307,13	107.615,00	-29.307,87
84492	<i>Réinsertion</i>	797.470,00		-935.265,00	815.188,29		-1.004.392,30	790.616,00		-
			1.732.735,00			1.819.580,59			1.950.088,00	1.159.472,00
84496	<i>Médiation de dettes</i>	43.000,00	81.450,00	-38.450,00	43.000,00	81.304,38	-38.304,38	43.860,00	57.200,00	-13.340,00
9220	<i>Habitations sociales</i>	52.050,00	70.822,00	-18.772,00	52.050,00	80.272,00	-28.222,00	35.300,00	53.438,00	-18.138,00
9240	<i>Logements pers. âgées</i>	280.250,00	187.314,00	92.936,00	290.250,00	200.259,09	89.990,91	290.750,00	188.312,00	102.438,00
Total		24.766.242,52	24.199.337,52	566.905,00	24.498.077,00	24.945.784,51	-447.707,51	25.284.717,00	24.796.782,00	487.935,00

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation se composent principalement des :

Recettes de prestations :

il s'agit principalement du remboursement du coût des services tels que les frais d'hébergement dans la Maison de Repos, les frais des services à domicile, des loyers et des charges perçus à la Résidence Service, etc.

Recettes de transferts :

il s'agit de transferts sans contrepartie directe tels que la subvention communale, les interventions de l'Etat Fédéral dans le revenu d'intégration, les interventions forfaitaires de l'INAMI dans les soins aux pensionnaires de la Maison de Repos, etc.

Recettes de produits financiers :

il s'agit des intérêts créditeurs des placements et des comptes.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FINANCIERS	SOUS-TOTAL	FACTURATION INTERNE	TOTAL
Compte 2016 - prélèvements - total avec les prélèvements	4.611.597,99	15.000.918,47	99,32	19.612,615,78	240.300,00	19.852.915,78
Compte 2017 - prélèvements - total avec les prélèvements	4.686.799,71	16.410.476,63	6,44	21.097.282,78	202.981,85	21.300.264,63
Compte 2018 - prélèvements - total avec les prélèvements	4.915.353,72	16.988.270,82	2,95	21.903.627,49	272.425,00	22.176.052,49
Budget 2019 modifié 3 - prélèvements - total avec les prélèvements	5.797.503,09	18.409.773,91	0	24.207.277,00	290.800,00	24.498.077,00
Budget initial 2020	5.636.732,04	19.352.574,96	10,00	24.989.317,00	295.400,00	25.284.717,00

En 2019, au budget modifié n°3, les recettes d'exploitation étaient estimées à 24.498.077 €. Elles sont estimées **25.284.717 €** en 2020.

Vous trouverez ci-dessous les explications pour chaque catégorie de recettes.

Recettes de prestations

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	21.142,68	0,14	522,90	0,00	0,00
Administration Générale	6.717,62	9.709,40	77.689,95	146.589,37	189.962,04
Patrimoine	48.515,77	46.703,94	26.619,83	138.255,82	139.000,00
Service général	33.386,93	28.310,66	31.620,32	37.920,00	38.020,00
Aide sociale	1.424,15	5.513,98	2.648,89	6.294,05	6.100,00
Maison de repos	3.291.139,68	3.239.837,56	3.269.319,19	3.573.043,48	3.467.000,00
Centre de Jour	54.937,90	54.246,49	51.268,34	54.000,00	54.000,00
Lits court-séjours	362.383,48	470.917,26	468.868,96	752.942,95	682.485,00
Maison d'accueil	536,46	8.659,51	21.807,25	3.569,12	0,00
Aides familiales	53.529,15	54.459,12	62.288,74	73.477,92	77.000,00
Baby-sitting	3.677,79	3.840,54	3.873,40	4.500,00	0,00
Réinsertion	417.485,65	446.902,01	583.030,05	664.860,38	657.365,00
Habitations sociales	44.311,57	46.114,49	32.837,44	52.050,00	35.300,00
Logements Pers âgées	272.409,16	274.584,61	282.958,46	290.000,00	290.500,00
TOTAL (€)	4.611.597,99	4.686.799,71	4.915.353,72	5.797.503,09	5.636.732,04

Les recettes de prestations se composent principalement :

- de recettes d'hébergement de la Résidence Roi Baudouin sur base du prix de journée indexé,
- de recettes d'hébergement de l'unité Court-séjours sur base du prix unitaire de 75 €/jour,
- de recettes des services à domicile,
- des loyers et des charges perçues à la Résidence Service,
- de la fonction réinsertion, de l'exonération des cotisations patronales des articles 60§7,
- des loyers des logements de transits en valeur vénale.

Les recettes de prestations ont augmenté par rapport au compte 2018, essentiellement en Maison de repos, en court séjours et en réinsertion socioprofessionnelle.

Recettes de transferts

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	4.763.876,86	5.710.092,65	5.426.412,45	5.927.143,51	7.166.500,00
Fonds spécial	238.620,37	280.099,43	337.712,32	332.766,83	361.228,26
Administration générale	219.432,98	149.804,54	261.270,42	255.504,00	271.855,00
Services généraux	840.780,34	850.086,71	835.534,97	880.630,00	861.910,00
Avances	2.185,82	18.957,71	13.984,15	32.556,00	32.300,00
Aide sociale	3.602.104,71	3.958.658,20	4.214.992,77	4.686.997,88	4.420.925,00
Maison de repos	4.388.342,32	4.486.527,84	4.755.802,94	4.652.537,74	4.706.170,00
Centre de Jour	155.538,62	142.785,98	160.352,19	171.420,00	173.295,00
Lits Court-séjours	277.092,87	324.651,38	359.967,57	561.175,00	532.333,57
Maison d'accueil	144.778,21	174.613,70	184.346,90	275.164,00	266.475,00
Aides Familiales	193.699,16	132.835,66	198.387,03	364.586,04	303.915,00
Baby-sitting	62.242,22	71.452,69	55.139,55	75.715,00	78.307,13
Réinsertion	111.774,68	108.980,45	174.321,23	150.327,91	133.251,00
Médiation de dettes		793,90	9.988,76	43.000,00	43.860,00
Habitations sociales			0,00	0	0
Logements Pers âgées	449,31	135,79	57,57	250,00	250,00
TOTAL (€)	15.000.918,47	16.410.476,63	16.988.270,82	18.409.773,91	19.352.574,96

La majorité des recettes contribuant au financement des dépenses se compose des recettes de transferts provenant de divers niveaux de pouvoirs publics.

Ces recettes de transfert sont estimées à $\pm 77,44$ % du total des recettes du service d'exploitation (hors facturation interne). Ces recettes de transferts proviennent principalement de :

➤ La Commune :

L'article 106 §1 et 2 de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS dispose que :

« § 1^{er}. Lorsque le centre public d'aide sociale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est prise en charge par la commune. »

« § 2. La différence visée par le paragraphe précédent est estimée dans le budget du centre. Les prévisions relatives aux services d'exploitation et d'investissement du budget sont prises en considération pour calculer cette différence. Une dotation pour ce centre, égale au montant de la différence susvisée, est inscrite dans les dépenses du budget communal. La dotation est payée au centre au début de chaque mois par douzième. Toutefois, moyennant l'accord du centre, elle peut être payée selon d'autres modalités. »

L'article 7 de la loi du 02.04.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale dispose que :

« Lorsque le centre public d'aide sociale ne dispose pas de revenus suffisants pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission et sans préjudice de l'application des dispositions légales relatives à la couverture des déficits des centres publics d'aide sociale, la commune lui accorde les subventions nécessaires. La commune inscrit annuellement ces subventions à son budget. »

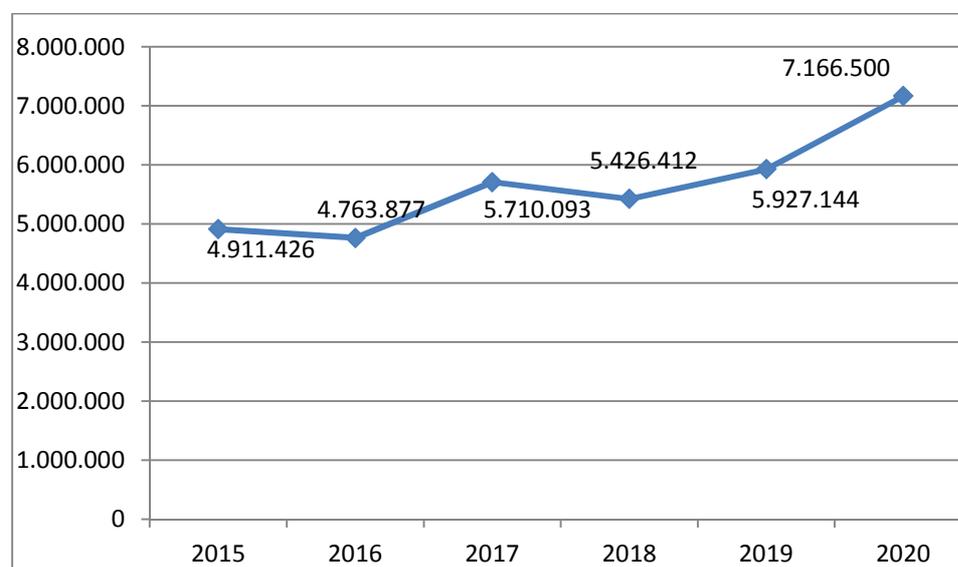
L'article 106 §3 de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS dispose que :

« § 3. L'approbation définitive, tacite ou expresse, du compte budgétaire de l'exercice antérieur entraîne la diminution ou l'augmentation de la dotation communale reprise dans le budget du centre de l'exercice en cours en fonction du résultat final. »

Le boni du compte 2018 (1.098.677,49 €) est, conformément à la loi, venu en diminution de la dotation communale 2019. La dotation communale au budget initial 2019 de 7.025.821,00 € a été diminuée à 5.927.143,51 € en modification n°0.

En 2020, la dotation communale sera de 7.166.500 € soit une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice 2019 (initial).

Evolution de l'intervention communale des six dernières années



La légère hausse de cette dotation doit nous permettre de prendre en compte :

- l'augmentation barémique de 1,3 % ;
- l'indexation des salaires qui équivaut à 2 % (répercussion de l'indexation au 01/02/2020)
- les traitements de notre personnel (cadre complet) ;
- les engagements suivants :

Suivant la décision du Conseil de l'Action Sociale du 25.04.2018, approuvée par le Comité de Concertation du 19.04.2018, la modification de cadre n°21 prévoyait les engagements de personnel supplémentaire suivants :

- 1 ETP Conseiller adjoint - Conseiller (A4 – A6) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 0,66 ETP Chef de cabinet (A1) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 1 ETP Secrétaire administratif – Secrétaire d'administration (B – A) (service de la recette) ;
- Promotion de 2 ETP aide-familial en code 4 (passage de D1 à D4) (service d'aide aux familles) ;
- Promotion de 1 ETP infirmier gradué à infirmier en chef (passage de BH1 à BH5) (service des soins de la Résidence Roi Baudouin).

➤ **L'Etat Fédéral agissant pour lui-même ou pour le compte de la Région :**

L'Etat Fédéral rembourse partiellement certaines dépenses consenties par les CPAS telles que le Revenu d'Intégration Sociale, les subsides en faveur des candidats réfugiés politiques, les recettes INAMI, ...

Les principales recettes provenant de l'Etat Fédéral représentent 36,20 % du budget des recettes en 2020. L'Etat Fédéral est donc notre premier pouvoir subsidiant.

Fédéral	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Maribel Social	564.774,12	804.038,03	803.728,89
Gaz électricité (CREG)	160.000,00	170.000,00	180.000,00
Revenu d'intégration + Aide Equivalente	3.285.150,00	3.604.750,00	3.620.250
Frais médicaux étrangers	110.000,00	100.000,00	50.000,00
Frais médicaux Aide sociale	80.000,00	80.000,00	80.000,00
Frais médicaux Home	11.000,00	11.000,00	11.000,00
Frais médicaux Court-séjours	0,00	0,00	0
INAMI MRS MRPA Home	3.790.000,00	3.910.000,00	4.050.000,00
INAMI MRPA Court Séjour	400.000,00	480.000,00	438.800,00
INAMI Centre de Soins de Jour	95.000,00	95.000,00	95.000,00
Initiative Locale d'Accueil	310.750,00	193.650,00	265.000,00
Intégration sociale ¹	100.000,00	210.000,00	175.000,00
Primes linguistiques	257.015,34	274.890,96	269.477,54
Total (€)	9.163.689,46	9.933.328,99	10.038.256,43

Le subside Maribel social a pour objectif de promouvoir l'emploi dans le secteur non-marchand par la création d'emplois supplémentaires afin de rencontrer les besoins du secteur non-marchand et d'augmenter ainsi la qualité des services.

Le SPF Intérieur octroie une subvention du bilinguisme aux institutions et services bruxellois pour le financement des primes linguistiques des fonctionnaires possédant un brevet linguistique (preuve de connaissance linguistique).

➤ La Région de Bruxelles-Capitale :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les agents du C.P.A.S contractuels et statutaires, articles 60§7 compris, vont bénéficier d'un abonnement STIB annuel entièrement gratuit et subventionné par la Région de Bruxelles-Capitale à concurrence de 70.169,88 €.

L'Union Européenne intervient via le Fonds Social Européen (FSE) afin de soutenir l'emploi et l'inclusion sociale. Via le partenariat Actiris, ces subsides nous sont octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui terminent un article 60 pour un montant de 30.000 € en 2020.

¹ Selon la circulaire du 28 juin 2018, la subvention particulière pour le PIIS est de 515 € par dossier.

Le CPAS perçoit également des recettes de la Région, à savoir :

- Subvention pour la revalorisation barémique pour un montant total de 187.738,38 €
- Subvention pour les agents contractuels subventionnés pour un montant de 102.640,00 €. Ce subside vise à satisfaire des besoins collectifs relevant du secteur non-marchand, favoriser la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi et soutenir les pouvoirs locaux dans leur fonctionnement.

➤ **La Commission communautaire commune (COCOM) :**

Le Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune octroie des subsides :

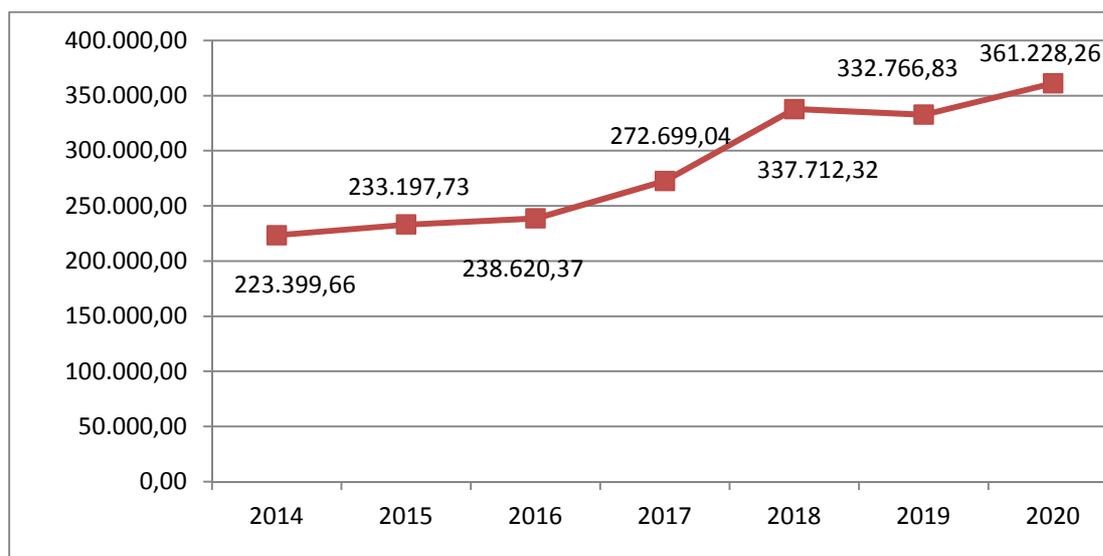
- de fonctionnement aux services d'aide à domicile ;
- de fonctionnement aux centres de soins de jour agréés ;

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Aides aux familles	105.000,00	134.000,00	115.000,00
Centre de jour subside fonctionnement	25.000,00	30.000,00	30.000,00
Total	130.000,00	164.000,00	145.000,00

La COCOM doit également assurer la distribution intégrale du Fonds spécial de l'Aide sociale aux CPAS des 19 communes de Bruxelles-Capitale.

Le montant du fonds spécial de l'aide sociale rétrocédé à Woluwe-Saint-Pierre est de 361.228,26 € en 2020.

Evolution du montant du Fonds Spécial de l'Aide Sociale



➤ L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) :

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Garde d'enfants ONE	25.000,00	36.500,00	38.442,13
Total	25.000,00	36.500,00	38.442,13

Recettes de produits financiers

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	99,32	6,44	2,95	0,00	10,00
TOTAL	99,32	6,44	2,95	0,00	10,00

Les recettes de produits financiers se composent des intérêts provenant des avoirs sur comptes bancaires. Il s'agit de placements à terme effectués par le receveur dans la mesure des possibilités de la trésorerie.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation se composent des :

Dépenses de personnel :

il s'agit des traitements, salaires et charges du personnel.

Dépenses de fonctionnement :

il s'agit des dépenses relatives aux fournitures et services destinés à assurer le fonctionnement courant des services du CPAS.

Dépenses de redistribution :

ce sont essentiellement les aides sociales.

Dépenses de charges financières :

il s'agit principalement des intérêts des emprunts.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	REDISTRIBUTION	CHARGES FINANCIERES	SOUS-TOTAL	FACTURATION INTERNE	TOTAL
Compte 2016	11.756.081,33	2.899.986,17	4.419.114,24	200.393,58	19.275.575,32	240.300,00	19.515.875,32
- prélèvements							72.145,72
- total avec les Prélèvements							19.588.021,04
Compte 2017	12.479.630,20	2.863.098,51	4.811.347,40	185.874,60	20.339.950,71	202.981,85	20.542.932,56
- prélèvements							104.446,17
- total avec les prélèvements							20.647.378,73
Compte 2018	13.595.829,13	2.780.562,08	5.021.635,28	171.533,18	21.569.559,67	272.425,00	21.841.984,67
- prélèvements							48.276,02
- total avec les prélèvements							21.890.260,69
Budget modifié 2019 (n°3)	15.400.634,35	3.525.490,57	5.576.142,59	152.717,00	24.654.984,51	290.800,00	24.945.784,51
- prélèvements							70.620,46
- total avec les prélèvements							25.016.404,97
Budget initial 2020	15.940.310,00	3.063.625,00	5.363.671,00	133.776,00	24.501.382,00	295.400,00	24.796.782,00

Du compte budgétaire de l'exercice 2016 au budget initial de l'exercice 2020, les dépenses d'exploitation classées par natures économiques ont évolué comme suit:

◆ les dépenses de personnel	:	+35,59 %
◆ les dépenses de fonctionnement	:	+5,63 %
◆ les dépenses de redistribution	:	+21,37 %
◆ les dépenses de charges financières	:	-50,00 %

Globalement les dépenses, avant facturation interne, ont progressé durant la même période de 27,11 %.

Vous trouverez ci-dessous les explications pour chaque catégorie de dépenses.

Dépenses de personnel

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	22.205,62	0,00	522,89	0,00	0,00
Administration générale	1.968.670,49	2.153.593,24	2.401.007,17	2.930.308,78	3.005.835,00
Services généraux	923.576,97	931.798,54	917.475,40	937.000,00	955.165,00
Aide sociale	863.288,67	881.736,85	883.429,16	875.590,00	886.115,00
Maison de repos	5.392.468,28	5.779.587,10	5.945.737,00	6.214.408,38	6.945.340,00
Centre de Jour	239.967,66	237.941,91	232.955,18	247.080,00	259.535,00
Lits court-séjours	693.304,66	852.514,21	1.141.814,09	1.428.062,19	880.690,00
Maison d'accueil			14.342,58	47.330,00	96.700,00
Aides familiales	460.492,58	499.461,28	592.642,59	747.950,00	817.150,00
Baby-sitting	95.265,07	97.564,52	100.708,67	103.730,00	105.335,00
Réinsertion	1.096.841,33	1.045.432,55	1.323.190,98	1.788.245,00	1.931.625,00
Médiation de dettes			42.003,42	80.930,00	56.820,00
TOTAL	11.756.081,33	12.479.630,20	13.595.829,13	15.400.634,35	15.940.310,00

Les dépenses brutes de personnel représentent 64,28 % des dépenses du budget d'exploitation.

Suivant la décision du Conseil de l'Action Sociale du 25.04.2018, approuvée par le Comité de Concertation du 19.04.2018, la modification de cadre n°21 prévoyait les engagements de personnel supplémentaire suivants :

- 1 ETP Conseiller adjoint - Conseiller (A4 – A6) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 0,66 ETP Chef de cabinet (A1/A4) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 1 ETP Secrétaire administratif – Secrétaire d'administration (B – A) (service de la recette) ;
- Promotion de 2 ETP aide-familial en code 4 (passage de D1 à D4) (service d'aide aux familles) ;
- Promotion de 1 ETP infirmier gradué à infirmier en chef (passage de BH1 à BH5) (service des soins de la Résidence Roi Baudouin).

Les directives de la circulaire budgétaire basées sur les prévisions du Plan imposent une augmentation barémique de 1,3 % ainsi qu'une augmentation d'index en février 2020 (+2%).

A noter que les dépenses de personnel de la Résidence Roi Baudouin ont été imputées sur les fonctions réelles.

Dépenses de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	1,31	1,16	0,88	100,44	55,00
Administration générale	311.385,91	312.814,56	315.845,00	443.708,78	375.169,00
Patrimoine	42.992,04	36.337,52	38.734,81	56.000,00	40.329,00
Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aide sociale	42.823,57	15.412,28	29.867,12	58.789,38	53.230,00
Maison de repos	2.124.799,84	2.090.481,66	1.936.243,07	2.338.183,00	2.114.761,00
Centre de jour	29.395,09	28.421,74	31.152,23	52.195,00	52.702,90
Lits court-séjours	159.537,46	188.437,79	167.556,73	242.710,00	194.556,00
Maison d'accueil	73.516,27	81.955,20	134.301,74	124.044,00	66.456,00
Aides familiales	14.587,07	13.201,64	8.380,80	30.750,00	28.867,00
Baby-sitting	1.563,67	1.915,87	892,11	2.705,00	2.280,00
Réinsertion	20.592,44	13.574,55	22.140,24	30.735,59	17.863,00
Médiation de dettes				374,38	380,00
Habitation sociales	30.803,69	30.803,69	38.812,19	73.450,00	50.304,00
Logements pers âgées	47.987,81	47.987,81	56.635,16	71.745,00	66.666,00
TOTAL	2.899.986,17	2.899.986,17	2.780.562,08	3.525.490,57	3.063.625,00

Les dépenses brutes de fonctionnement représentent 12,50 % du budget d'exploitation.

Selon la circulaire relative à l'élaboration du budget de l'exercice 2020, le principe pour les dépenses de fonctionnement est celui d'une croissance limitée à 3,2 % par rapport aux dépenses engagées au compte 2018, hormis les dépenses liées aux frais d'entretien des personnes hébergées dans les établissements du CPAS, des nouveaux services subventionnés et les modifications imposées par les autorités européennes, fédérales, communautaires ou régionales.

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 10,18 % par rapport au compte 2018.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par l'achat de nouveaux produits, le lancement de nouveaux projets, ... :

- L'extension de notre réseau MAN chez le fournisseur VOO
(+6.600 € par rapport au compte 2018- article 1040/1230011).
- Les frais de maintenance de notre nouveau central téléphonique (+ 17.000 € - article 1040/1230011).
- Location des locaux – Prise en location d'un bien avenue Paul Wemaere pour y installer la coach emploi et le Coup de Pouce (+6.691,44€ - article 1040/1260001) .
- Les frais d'exploitation des véhicules du CPAS
(+ 2.428,85 € - article 1040/1270002/ +7.015,59 – article 8341/1270002).
Nous devons prévoir la réparation de nos véhicules (carrosserie) ainsi que l'abonnement pour le GPS de nos véhicules (nouveau).
- La décision de faire appel à des spécialistes pour établir les états des lieux d'entrée et de sortie de nos logements de transit
(+1.200 € - article 1240/1220001 +1.425 € - article 9220/1220001)
- Les frais de chaussures du personnel du service social et des gardes d'enfants malades
(+2.000 € - article 8320/1210001 / +4988 € - article 8441/1210001)
- Le renouvellement du leasing des imprimantes du CPAS. Vu que notre personnel augmente et que les besoins changent, nous prévoyons une hausse des dépenses pour le renouvellement du parc complet d'imprimantes, l'augmentation de ce parc ainsi que la possibilité d'avoir sur chaque imprimante une fonction scan
(+2.740,04 - article 8320/1230003 + 7.060,76 € - article 8341/1230003 +1035,62 € - article 8341/1230003).
- Les frais de procédure, nous avons de plus en plus de dossiers (+9.952,58 € - article 8320/1230007).
- Les frais de bureau à la Résidence (+6.093,36 € - article 8341/1230002). Nous avons de plus en plus de cahiers spéciaux des charges très techniques à faire traduire par une société extérieure, cela a évidemment un coût.
- Les frais de louage de services de personnel soignant et infirmier
(+12.601,32 € - article 8341/1240017). Nous devons faire appel en urgence à du personnel infirmier principalement les week-ends et en soirée lorsque notre personnel est en insuffisance.
- L'enlèvement des immondices de la Résidence par une société extérieure
(+30.000 € - article 8341/1250002 / + 4.000 € - 8343/1250002 / + 4000 € - article 9240/1250002).
La commune, qui avait réalisé ce marché public, a oublié de nous refacturer l'enlèvement de ces immondices en 2019, cette erreur sera corrigée en 2020.
- L'aménagement du petit salon de la Résidence (+5.000 € - article 8341/1250002).
- L'entretien des parcs et plantations de la Résidence (achat, renouvellement de plantes)
(+7.385,72 € - article 8341/1250005).
- Le leasing d'un nouveau véhicule pour la Résidence pour les trois derniers mois de l'année 2020. Notre véhicule actuel ne pourra plus rouler dans Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2021. (+3.000 € - article 1040/1270004)
- Le leasing d'un nouveau véhicule pour le centre de jour depuis août 2019.
(+15.000 € - article 8342/1270004)

L'accroissement des dépenses s'explique également par le fait que dès que nous achetons du matériel neuf, nous prévoyons d'office un contrat d'entretien (ce qui n'était pas le cas précédemment).

Il s'agit principalement :

- L'entretien de deux auto laveuses, l'achat de petites poubelles et les diverses réparations du matériel de la Résidence (+3.033,72 € - article 8341/1240023).
 - L'entretien des centrales vapeur et tables à repasser, l'entretien pour 1 machine à laver, un double séchoir ainsi que l'entretien des anciennes machines à laver, séchoir, calandre, table de repassage, générateur de vapeur avec fer, ...
- + Achat matériel divers de buanderie
(+9.408,96 € - article 8341/1240025).

Les formations du personnel augmentent également par rapport au compte 2018. Nous prévoyons toujours un pourcentage de la masse salariale (voir articles /1230009).

Dépenses de redistribution

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Administration générale	14.400,00	14.400,00	14.400,00	15.000,00	14.400,00
Patrimoine privé			1.416,77	0,00	0,00
Avances	2.185,78	18.957,70	13.234,15	32.300,00	32.300,00
Aide sociale	4.342.263,39	4.717.642,95	4.956.511,88	5.453.900,00	5.231.817,00
Maisons de repos	0,00	0,00	1.400,14	3.000,00	3.000,00
Lits court-séjours				1.000,00	1.000,00
Maison d'accueil	56.798,40	42.675,83	31.099,83	63.592,59	77.619,00
Aides familiales	0,00	14.081,49	0,00	0,00	0,00
Réinsertion	0,00	0,00	144,60	0,00	0,00
Habitations sociales	899,09	704,19	33,78	1.250,00	35,00
Logements pers âgées	2.567,58	2.885,24	3.394,13	6.100,00	3.500,00
TOTAL	4.419.114,24	4.811.347,40	5.021.635,28	5.576.142,59	5.363.671,00

Les dépenses de redistribution (revenu d'intégration sociale, aides sociales, insertion socioprofessionnelle, candidats réfugiés politiques) représentent 21,89 % du budget d'exploitation.

La circulaire budgétaire relative à l'élaboration du budget 2020 des CPAS et des plans triennaux 2019-2020-2021 des centres publics d'action social de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que les montants du revenu d'intégration doivent s'établir sur base de la moyenne mensuelle des montants liquidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, et une indexation pour toute l'année 2020.

Dépenses charges financières

	2016	2017	2018	2019	2020
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	29,02	19,59	45,98	150,00	150,00
Administration générale	743,16	585,51	413,94	555,00	446,00
Patrimoine	2.973,27	2.964,67	2.994,97	2.575,00	2.176,00
Maisons de repos	163.485,12	152.940,58	142.296,63	129.800,91	116.626,00
Centre de Jour	438,41	18,18	0,00	0,00	0,00
Lits court-séjours	2.026,91	1.685,86	1.339,17	600,00	183,00
Maison d'accueil			15,00	0,00	0,00
Habitations sociales	10.027,03	9.033,57	7.964,04	4.872,00	2.399,00
Logements pers. âgées	20.670,66	18.626,64	16.463,45	14.164,09	11.796,00
TOTAL	200.393,58	185.874,60	171.533,18	152.717,00	133.776,00

Les dépenses de charges financières représentent 0,55 % du budget d'exploitation

1.2. Le service d'investissement du budget 2020

N° ordre	Description des travaux	Budget 2020	Article Dépenses	Article Recettes	Financement
1	Plans et études				
	Etude, permis, ... divers travaux CPAS	1.500,00	1040/7120051	1040/9610051	Emprunt
	Etude, permis, ... divers travaux RRB (boucle d'eau chaude, cuisine, ...)	100.000,00	8341/7120051	8341/9610051	Emprunt
	Etude, permis, ... divers travaux Résidence Service	1.500,00	9240/7120051	9240/9610051	Emprunt
2	Aménagement jardins				
	Aménagement des jardins et des abords RRB	80.000,00	8341/7210054	8341/6850051	Subside communal
3	Construction, transformation				
	Divers travaux d'aménagement Propriété CPAS	50.000,00	1240/7220056	1240/9610051	Emprunt
	Travaux logements de transit Titeca 12 et 41	120.000,00	1240/7220056	24.750 € - 1240/6850054 95.250 € - 1240/9610051	Loterie Nationale Emprunt
	Aménagement cuisine RRB	50.000,00	8341/7220053	8341/6850051	Subside communal
	Travaux d'aménagement SAF	5.000,00	8441/7220053	8441/9610051	Emprunt
4	Maintenance des bâtiments				
	Maintenance CPAS	30.000,00	1040/7230051	1040/9610051	Emprunt
	Maintenance dans logements de transit	10.000,00	1240/7230056	1240/9610051	Emprunt
	Maintenance RRB	133.500,00	8341/7230053	8341/9610051	Emprunt Subside communal
	Monte-charge cuisine RRB	115.000,00	8341/7230053	8341/6850051	Emprunt
	Maintenance Court séjours	5.500,00	8343/7230053	8343/9610051	Emprunt
	Maintenance dans logements de transit	10.000,00	9220/7230056	9220/9610051	Emprunt
	Maintenance à la Résidence Service	39.000,00	9240/7230056	9240/9610051	Emprunt

	Télévigilence	35.000,00	9240/7230056	9240/6850051	Subside communal
5	Achat mobilier administratif				
	Armoires, bureaux, chaises de bureau CPAS	2.500,00	1040/7410055	1040/9610051	Emprunt
	Casiers, vestiaires, armoires, ... locaux Patrimoine	2.500,00	1040/7410055	1040/9610051	Emprunt
	Armoires, étagères, bureaux, chaises de bureaux RRB	2.500,00	8341/7410055	8341/9610051	Emprunt
	Tableaux d'affichage, signalétiques, poubelles de tri locaux personnel RRB, protection des murs, ...	10.000,00	8341/7410055	8341/9610051	Emprunt
	Armoires, bureaux, chaises de bureaux CSJ	2.500,00	8342/7410055	8342/9610051	Emprunt
	Armoires, bureaux, chaises de bureau SAF	2.500,00	8441/7410055	8441/9610051	Emprunt
6	Achat mobilier de cuisine				
	Matériel électroménager (frigo)	600,00	8441/7410057	8441/9610051	Emprunt
7	Achat mobilier médical et d'équipements des locaux d'héb				
	1 baignoire médicale	12.000,00	8341/7410059	8341/6850051	Subside communal
8	Achat matériel d'entretien				
	Outillage manuel et électrique	5.000,00	1240/7420053	1240/9610051	Emprunt
	Outillage manuel et électrique	10.000,00	8341/7420053	8341/9610051	Emprunt
	Matériel d'entretien (aspirateurs, chariots, ...)	31.850,00	8341/7420053	15.850 € - 8341/9610051 16.000 € - 8341/6850051	Emprunt Subside Bxl Environnement
	Outillage manuel et électrique	2.500,00	9220/7420053	9220/9610051	Emprunt
9	Achat matériel chauffage				
	Matériel de chauffage	500,00	8341/7420054	8341/9610051	Emprunt
10	Achat matériel informatique				
	Matériel informatique CPAS (PC fixes et portables, téléphonie, petits achats)	149.500,00	1040/7420055	1040/6850051	Subside communal
	Matériel informatique RRB (téléphonie, petits achats)	112.500,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
	Graveuse à plaques pour inventaires	6.800,00	8341/7420055	8341/9610051	Emprunt

	TV digitale	36.000,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
	GPS /traçage véhicules	4.700,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
11	Achat matériel de buanderie				
	Matériel de buanderie	30.700,00	8341/7420056	8341/6850051	Subside communal
12	Achat matériel de cuisine				
	Matériel cuisine/électroménager CPAS	1.500,00	1040/7420057	1040/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	4.000,00	1240/7420057	1240/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager RRB	8.395,00	8341/7420057	8341/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager Centre de jour	2.500,00	8342/7420057	8342/9610051	Emprunt
	Bain-marie et matériel de transport CSJ	7.500,00	8342/7420057	8342/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager Court-Séjours	900,00	8343/7420057	8343/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager SAF	500,00	8441/7420057	8441/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	2.500,00	9220/7420057	9220/9610051	Emprunt
	Matériel cuisine/électroménager Résidence Service	5.000,00	9240/7420057	9240/9610051	Emprunt
13	Achat matériel médical				
	Matériel médical	15.400,00	8341/7420059	8341/9610051	Emprunt
	Matelas	25.000,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
	50 oreillers	600,00	8341/7420059	8341/9610051	Emprunt
	2 Lave-pannes	20.000,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
TOTAL		1.304.945,00	Total par subside communal		670.400,00
			Total par Loterie et BXL Environnement		40.750,00
			Total par emprunts		593.795,00

N° ordre	Description des travaux	Budget 2020	Article Dépenses	Article Recettes	Financement
1	Plans et études				
	Etude, permis, ... divers travaux CPAS	1.500,00	1040/7120051	1040/6850051	Subside communal
	Etude, permis, ... divers travaux RRB (boucle d'eau chaude, cuisine, ...)	100.000,00	8341/7120051	8341/6850051	Subside communal
	Etude, permis, ... divers travaux Résidence Service	1.500,00	9240/7120051	9240/6850051	Subside communal
2	Aménagement jardins				
	Aménagement des jardins et des abords RRB	80.000,00	8341/7210054	8341/6850051	Subside communal
3	Construction, transformation				
	Divers travaux d'aménagement Propriété CPAS	50.000,00	1240/7220056	1240/6850051	Subside communal
	Travaux logements de transit Titeca 12 et 41	120.000,00	1240/7220056	24.750 € - 8341/6850054 95.250 € - 8341/6850051	Loterie Nationale Subside communal
	Aménagement cuisine RRB	50.000,00	8341/7220053	8341/6850051	Subside communal
	Travaux d'aménagement SAF	5.000,00	8441/7220053	8441/6850051	Subside communal
4	Maintenance des bâtiments				
	Maintenance CPAS	30.000,00	1040/7230051	1040/6850051	Subside communal
	Maintenance dans logements de transit	10.000,00	1240/7230056	1240/6850051	Subside communal
	Maintenance RRB	133.500,00	8341/7230053	8341/6850051	Subside communal
	Monte-charge cuisine RRB	115.000,00	8341/7230053	8341/6850051	Subside communal
	Maintenance Court séjours	5.500,00	8343/7230053	8341/6850051	Subside communal
	Maintenance dans logements de transit	10.000,00	9220/7230056	9220/6850051	Subside communal
	Maintenance à la Résidence Service	39.000,00	9240/7230056	9240/6850051	Subside communal
	Télévigilance	35.000,00	9240/7230056	9240/6850051	Subside communal
5	Achat mobilier administratif				
	Armoires, bureaux, chaises de bureau CPAS	2.500,00	1040/7410055	1040/6850051	Subside communal
	Casiers, vestiaires, armoires, ... locaux Patrimoine	2.500,00	1040/7410055	1040/6850051	Subside communal
	Armoires, étagères, bureaux, chaises de bureaux RRB	2.500,00	8341/7410055	8341/6850051	Subside communal
	Tableaux d'affichage, signalétiques, poubelles de tri locaux personnel RRB, protection des murs, ...	10.000,00	8341/7410055	8341/6850051	Subside communal

	Armoires, bureaux, chaises de bureaux CSJ	2.500,00	8342/7410055	8342/6850051	Subside communal
	Armoires, bureaux, chaises de bureau SAF	2.500,00	8441/7410055	8441/6850051	Subside communal
6	Achat mobilier de cuisine				
	Matériel électroménager (frigo)	600,00	8441/7410057	8441/6850051	Subside communal
7	Achat mobilier médical et d'équipements des locaux d'hébergement				
	1 baignoire médicale	12.000,00	8341/7410059	8341/6850051	Subside communal
8	Achat matériel d'entretien				
	Outillage manuel et électrique	5.000,00	1240/7420053	1240/6850051	Subside communal
	Outillage manuel et électrique	10.000,00	8341/7420053	8341/6850051	Subside communal
	Matériel d'entretien (aspirateurs, chariots, ...)	31.850,00	8341/7420053	8341/6850051	Subside communal
	Outillage manuel et électrique	2.500,00	9220/7420053	9220/6850051	Subside communal
9	Achat matériel chauffage				
	Matériel de chauffage	500,00	8341/7420054	8341/6850051	Subside communal
10	Achat matériel informatique				
	Matériel informatique CPAS (PC fixes et portables, téléphonie, petits achats)	149.500,00	1040/7420055	1040/6850051	Subside communal
	Matériel informatique RRB (téléphonie, petits achats)	112.500,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
	Graveuse à plaques pour inventaires	6.800,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
	TV digitale	36.000,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
	GPS /traçage véhicules	4.700,00	8341/7420055	8341/6850051	Subside communal
11	Achat matériel de buanderie				
	Matériel de buanderie	30.700,00	8341/7420056	8341/6850051	Subside communal
12	Achat matériel de cuisine				
	Matériel cuisine/électroménager CPAS	1.500,00	1040/7420057	1040/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	4.000,00	1240/7420057	1240/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager RRB	8.395,00	8341/7420057	8341/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Centre de jour	2.500,00	8342/7420057	8342/6850051	Subside communal
	Bain-marie et matériel de transport CSJ	7.500,00	8342/7420057	8342/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Court-Séjours	900,00	8343/7420057	8341/6850051	Subside communal

	Matériel cuisine/électroménager SAF	500,00	8441/7420057	8441/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	2.500,00	9220/7420057	9220/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Résidence Service	5.000,00	9240/7420057	9240/6850051	Subside communal
13	Achat matériel médical				
	Matériel médical	15.400,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
	Matelas	25.000,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
	50 oreillers	600,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
	2 Lave-pannes	20.000,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
TOTAL		1.304.945,00	Total par subside communal		1.264.195,00
			Total par Loterie et BXL Environnement		40.750,00

Les dépenses d'investissements

187.500 € sont inscrits à la **fonction 1230** de l'Administration Générale pour :

- Les études, permis, ... pour les divers travaux du cpas (1.500 €) ;
- l'achat d'appareils d'air conditionné pour le bureau de la Directrice Financière, du service du personnel et de la responsable insertion (17.500 €) ;
- les travaux de rafraîchissement, d'aménagement et d'équipement du CPAS (7.500 €)
- l'achat de petits tableaux électriques et de petits travaux au CPAS (5.000 €)
- l'achat de PC fixes pour les nouveaux engagements (10.000 €), de pc portables pour le Comité de Direction (22.000 €), l'achat de petits matériels informatiques (2.000 €) et d'un nouveau central téléphonique + accessoires (95.000 €) ;
- l'achat de 100 nouvelles licences Windows 10 (16.500 €) ainsi que l'achat de 110 licences anti-virus (4.000 €)
- l'achat de mobilier administratif pour le CPAS (2.500 €), de casiers, vestiaires pour le service du patrimoine (2.500 €)
- L'achat d'outillage manuel et électrique pour les logements pour un montant de 5.000 € ;
- L'achat de matériel électroménager pour le CPAS (1.500 €).

189.000 € sont inscrits à la **fonction 1290** du Patrimoine Privé pour :

- les divers travaux de rénovation de nos logements : la façade de la maison Cambre 77, la réparation véranda Monoplan 30, ... pour un montant total de 50.000 €.
- La rénovation complète de la maison rue Titeca 12 et 41 par une entreprise du bâtiment (120.000 €) ;
- La maintenance (10.000 €) et l'achat de matériel électroménager pour les logements de transit (4.000 €).

805.445 € sont inscrits à la **fonction 8341** 'Maison de Repos' pour :

- Les études, permis, ... pour les divers travaux (boucle d'eau chaude, cuisine, ...) de la Résidence (100.000 €) ;
- L'aménagement du jardin (80.000 €) ;
- L'aménagement de la cuisine selon les demandes de l'Afscs (50.000 €)
- L'achat d'appareils d'air-conditionné (12.000 €) ;
- Le remplacement partiel de l'éclairage en Led (32.000 €) ;
- Les travaux à la Résidence pour un montant de 30.000 € ;
- Le remplacement de la porte d'entrée de la Résidence pour un montant de 15.000 €, des portes et fermes-portes RF ainsi que la réparation des châssis (10.000 €), les mains-courantes et tablettes de fenêtre (12.000 €) ;
- Le tableau électrique (7.500 €) ;
- Les travaux à la chaufferie et aux installations électriques (15.000 €) ;
- Le remplacement du monte-charge de la cuisine de la Résidence (115.000 €) ;
- L'achat de mobilier administratif pour un total de 2.500 € ;

- L'achat de tableaux d'affichage, de signalétiques, de poubelles de tri pour les locaux du personnel, ... pour un montant de 10.000 € ;
- L'achat d'une baignoire médicale pour un total de 12.000 € ;
- L'achat d'outillage manuel et électrique (10.000 €) ;
- L'achat de monobrosses, chariots de nettoyage, aspirateurs et d'accessoires pour un montant total de 15.850 € ;
- L'achat de poubelles de tri sélectif pour les espaces communs de la Résidence pour un total de 16.000 €.
- L'achat de radiateurs (500 €) ;
- L'achat de petits matériels informatiques (2.500 €), d'un nouveau central téléphonique + accessoires (110.000 €), d'une graveuse à plaque pour les inventaires (6.800 €), de tv digitale (36.000 €) ainsi que de GPS/traçage des véhicules du CPAS (4.700 €) ;
- L'achat de matériel de buanderie pour un total de 30.700 € ;
- L'achat de matériel de cuisine (5.895 €)
- Et l'achat de matériel médical (vélo, ventilateurs, matelas, oreillers, ...) pour un total de 61.000 €.

12.500 € sont prévus à la **fonction 8342** 'Centre de Soins de Jour' pour :

- l'achat de matériel administratif (2.500 €)
- et l'achat d'un bain marie et du matériel de transport pour acheminer la nourriture (7.500 €) .

6.400 € sont inscrits à la **fonction 8343** 'Court Séjour' pour :

- l'achat d'appareils air conditionné au restaurant du Court séjours pour un montant de 5.500 € ;
- et l'achat d'un lave-vaisselle (900 €).

8.600 € ont été également prévus à la **fonction 8441** 'Service d'Aides aux Familles' pour les travaux d'aménagement du 2^{ième} étage des bureaux (5.000 €), l'achat de mobilier administratif (2.500 €) et pour l'achat de matériel électroménager (500 €).

15.000 € sont inscrits à la **fonction 9220** des Habitations Sociales pour la maintenance des logements de transit (10.000 €), l'achat d'outillage (2.500 €) et l'achat de matériel électroménager (2.500 €).

80.500 € sont inscrits à la **fonction 9240** de la Résidence Service pour :

- la maintenance (5.000 €) ;
- l'achat d'une nouvelle porte d'entrée (4.000 €) ;
- l'achat de nouveaux stores (30.000 €) ;
- et le remplacement du système de télévigilance (35.000 €) ;
- et l'achat de matériel de cuisine pour un montant de 5.000 €.

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENT	
- Administration générale	187.500	- Subside communal	670.400
- Patrimoine Privé	189.000	financement emprunts	
- Maison de repos	805.445	- Subside Loterie Nationale	24.750
- Centre de Jour	12.500	- Subside Bxl Environnement	16.000
- Courts-séjours	6.400	- Emprunts	593.795
- Service d'aides aux familles	8.600		
- Habitations Sociales	15.000		
- Résidence Service	80.500		
<u>Sous-total</u>	<u>1.304.945</u>	<u>Sous-total</u>	<u>1.304.945</u>
◆ <u>Dette</u> (remboursement des emprunts)	487.935	Boni provenant du service d'exploitation	487.935
◆ <u>TOTAL</u>	<u>1.792.380</u>	◆ <u>TOTAL</u>	<u>1.792.380</u>

En conclusion, en 2020, nous aurons :

- un subside communal pour le financement de nos investissements de 670.400 €
- et nous emprunterons 593.795,00 €.

Evolution de la charge des emprunts à charge du CPAS.

<i>Fonctions</i>		Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	2019 M.B. 3	2020 Projet budget
Administration générale	Intérêts :	743,16	585,51	413,94	305,00	196,00
	Amortiss. :	8.093,39	30.745,38	27.430,49	27.539,00	27.649,00
	<i>Total :</i>	<u>8.836,55</u>	<u>31.330,89</u>	<u>27.844,43</u>	<u>27.844,00</u>	<u>27.845,00</u>
Patrimoine privé	Intérêts :	2.973,27	2.964,67	2.994,97	2.575,00	2.176,00
	Amortiss. :	18.457,35	13.265,93	18.288,92	17.857,00	18.259,00
	<i>Total :</i>	<u>21.430,62</u>	<u>16.230,60</u>	<u>21.283,89</u>	<u>20.432,00</u>	<u>20.435,00</u>
Maison de repos	Intérêts :	163.485,12	152.940,58	142.242,20	129.800,91	116.626,00
	Amortiss. :	279.609,26	307.694,98	368.249,10	373.041,00	363.612,00
	<i>Total :</i>	<u>443.094,38</u>	<u>460.635,56</u>	<u>510.491,30</u>	<u>502.841,91</u>	<u>480.238,00</u>
Centre services communs	Intérêts :	438,41	18,18	0,00	0,00	0,00
	Amortiss. :	19.369,17	793,25	0,00	0,00	0,00
	<i>Total :</i>	<u>19.807,58</u>	<u>811,43</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Lits court-séjours	Intérêts :	2.026,91	1.685,86	1.339,17	600,00	183,00
	Amortiss. :	34.705,76	37.950,19	43.718,15	45.120,00	8.195,00
	<i>Total :</i>	<u>36.732,67</u>	<u>39.636,05</u>	<u>45.057,32</u>	<u>45.720,00</u>	<u>8.378,00</u>
Habitations sociales	Intérêts :	10.027,03	9.033,57	7.964,04	4.872,00	2.399,00
	Amortiss. :	44.815,07	43.416,66	50.447,96	51.991,00	11.005,00
	<i>Total :</i>	<u>54.842,10</u>	<u>52.450,23</u>	<u>58.412,00</u>	<u>56.863,00</u>	<u>13.404,00</u>
Logements personnes âgées	Intérêts :	20.670,66	18.626,64	16.463,45	14.164,00	11.796,00
	Amortiss. :	43.900,93	45.920,05	49.134,64	51.357,18	59.215,00
	<i>Total :</i>	<u>64.571,59</u>	<u>64.546,69</u>	<u>65.598,09</u>	<u>65.521,18</u>	<u>71.011,00</u>
TOTAUX		612.582,82	626.005,40	683.629,71	673.502,09	612.933,00

Les intérêts des emprunts figurent sous la rubrique "Charges financières" du service d'exploitation. Par contre, les charges d'amortissement des mêmes emprunts sont mentionnées en dépenses de la dette, au service d'investissement.

Nous constatons une baisse de la charge des emprunts contractés par rapport au compte 2018. C'est principalement la charge d'emprunts de la Résidence Roi Baudouin et de l'unité Court Séjours qui diminuent.

2. LES FONDS DE RESERVE (fonction 0600 du budget)

Les opérations de prélèvement sont prévues à la fonction 0600 du budget.

Les fonds mis en réserve figurent dans les comptes de « réserves et provisions » aux articles 0000/00001/21 à 23, en annexe au budget.

1.502.133,55 € provenant du legs du Professeur Adrienne Gommers ont été mis en réserve en 2009 et 2010. Une grande partie de ces fonds (902.144.61 €) a été utilisée pour payer les travaux.

Article Artikel	Libellé Omschrijving		Compte / Rekening 2016	Compte / Rekening 2017	Compte / Rekening 2018	2019 M.B. n°3	Budget initial / Begroting initieel 2020
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	R D SOLDE					
0000/0000*22	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	R D SOLDE					
0000/0000*23	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	R D SOLDE	33.034,10 0 33.034,10				
0000/0000*24	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	R D SOLDE					
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs)	R D SOLDE	67.809,21 0 67.809,21				
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	R D SOLDE	6.407,46 0 6.407,46				
0000/0000*52	Fondations en capital avec affectation	R D SOLDE					

3. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Préambule

Par rapport au budget initial 2019, les dépenses brutes de personnel devraient augmenter de 4,3 % en 2020.

Il est prévu dans le budget 2020 :

- ⇒ l'augmentation barémique de 1,3 % ;
- ⇒ l'indexation des salaires équivaut à 2 % (répercussion de l'indexation prévue au 01.02.2020)
- ⇒ les engagements suivants :

Suivant la décision du Conseil de l'Action Sociale du 25.04.2018, approuvée par le Comité de Concertation du 19.04.2018, la modification de cadre n°21 prévoyait les engagements de personnel supplémentaire suivants :

- 1 ETP Conseiller adjoint - Conseiller (A4 – A6) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 0,66 ETP Chef de cabinet (A1) (service du secrétariat du C.P.A.S.) ;
- 1 ETP Secrétaire administratif – Secrétaire d'administration (B – A) (service de la recette) ;
- Promotion de 2 ETP aide-familial en code 4 (passage de D1 à D4) (service d'aide aux familles) ;
- Promotion de 1 ETP infirmier gradué à infirmier en chef (passage de BH1 à BH5) (service des soins de la Résidence Roi Baudouin).

Depuis l'année 2012, nous avons modifié notre calcul en ce qui concerne les coûts liés au personnel engagé dans le cadre de l'article 60§7. En effet, nous déduisons du salaire brut le montant exact du revenu d'intégration sociale.

Cependant, lorsque les travailleurs articles 60§7 sont mis à la disposition d'une initiative d'économie sociale reconnue, le CPAS reçoit une subvention majorée de l'Etat. Pour l'année 2020, nous avons tenu compte des remboursements majorés pour cette catégorie de travailleurs.

Depuis le mois d'octobre 2017, il a été demandé au service d'insertion socio-professionnelle d'augmenter radicalement le taux de mise à l'emploi, et donc le nombre d'engagements de personnel sous statut article 60§7, passant ainsi d'une moyenne de 57 ETP par an en 2017 à 82 ETP par an en 2018.

Pour le budget 2020, il est prévu de maintenir cette moyenne annuelle à 74 ETP.

3.1. Le chiffre des dépenses de personnel

Dépenses brutes	15.940.310,00 €
Dépenses déductibles	- 1.252.295,00 €
Recettes	- 1.967.053,74 €
⇒ <i>Charge nette</i>	= 12.720.961,26 €

Au projet de budget 2020, dans les tableaux récapitulatifs, le chiffre des dépenses brutes est de 15.940.310,00 €.

Ce montant ne correspond pas à la dépense réelle supportée par le CPAS pour son personnel.

En effet, il faut déduire de ce montant :

1. Les dépenses, dites déductibles, c'est-à-dire les doubles dépenses qui sont compensées par une écriture en recette du même montant.

Notamment :

- les charges de pension, qui sont comptabilisées à chacune des fonctions budgétaires et dont les montants épars sont également centralisés à la fonction des services généraux.

⇒ *On peut déduire un montant de 702.295,00 €*

- depuis 2014, les charges des cotisations ONSS des articles 60§7 qui sont comptabilisées à l'article 84492/1130017 sont transférées en recette du même article. La dépense réelle se fait par le biais des articles de rémunération ; soit des articles 60§7, soit du personnel encadrant des articles 60§7.

⇒ *On peut déduire un montant de 550.000,00 €*

Total des dépenses = 1.252.295,00 €

Remarque :

- Les dépenses des Tickets-Restaurant transitent dorénavant par un compte d'attente et plus par les articles budgétaires.
- La quote-part revenu d'intégration comprise dans le salaire d'un article 60§7 n'est plus imputable aux articles budgétaires des traitements du personnel du CPAS.

2. Les recettes

- les recettes de subventions pour des dépenses de personnel

- agents contractuels subventionnés	:	102.640,00-
- agent d'insertion professionnelle	:	19.260,00-
- intégration sociale (par dossier RI)	:	65.000,00-
- gardiennes à domicile (88 %) ²	:	33.829,07-
- aides familiales et seniors (88 %) ³	:	101.200,00-
- Maribel social ⁴	:	803.728,89-
- Subvention Région % barémiques	:	187.738,38-
- Subvention INAMI (fins de carrière) ⁵ :	:	235.912,44-
- Subvention bilinguisme	:	269.477,54-
- Soins qualification ou titre	:	29.477,07-
- Subvention VDAB	:	7.600,00-
- Subside Région pour la STIB	:	70.169,88-

 ⇒ on peut déduire un montant de 2.036.033,74 €

- la quote-part personnelle comprise dans l'article 1310/1180005 pour l'assurance hospitalisation

⇒ on peut déduire un montant de 17.020,00 €

- l'intervention petits risques

⇒ on peut déduire un montant de 24.000,00 €

Total des recettes = 2.077.053,74 €

Le montant effectif de la dépense de personnel devient alors 12.610.961,26 €

Si on compare la charge nette du personnel, on obtient :

	Budget initial 2018	Budget initial 2019	Budget initial 2020
Charge nette	11.066.953,78	12.033.060,64	12.610.961,26
Progression	+10,04 %	+8,73 %	+4,80 %

² Subvention provenant du Fonds d'équipement des services collectifs (dépend de l'ONAFST).

³ Subvention provenant de la Commission Communautaire Commune.

⁴ Pour autant que le CPAS s'engage à recruter du personnel supplémentaire, l'ONSS-APL octroie des réductions de cotisations patronales, les cotisations épargnées étant affectées au paiement de ces agents.

⁵ Mesures de dispense des prestations et de fin de carrière du personnel infirmier et soignant.

3.2. Evolution des dépenses brutes du personnel

FONCTION	COMPTE 2016	COMPTE 2017	COMPTE 2018	BUDGET INITIAL 2019	BUDGET 2020	Evolution	
						2016 ->2020	2019 ->2020
0090	22.205,62	0,00	522,89	0,00	0,00	/	/
1230	1.968.670,49	2.153.593,24	2.401.007,17	2.682.189,00	3.005.835,00	+52,68%	+12,07%
1310	923.576,97	931.798,54	917.475,40	937.000,00	955.165,00	+3,42%	+1,94%
8320	863.288,67	881.736,85	883.429,16	1.010.655,00	886.115,00	+2,64%	-14,05%
8341	5.392.468,28	5.779.587,10	5.945.737,00	6.226.445,00	6.945.340,00	+28,80%	+11,55%
8342	239.967,66	237.941,91	232.955,18	246.605,00	259.535,00	+8,15%	+5,24%
8343	693.304,66	852.514,21	1.141.814,09	1.463.010,00	880.690,00	+27,03%	-66,12%
8360			14.342,58	66.210,00	96.700,00	/	+46,05%
8441	460.492,58	499.461,28	592.642,59	714.165,00	817.150,00	+77,45%	+14,42%
8443	95.265,07	97.564,52	100.708,67	102.670,00	105.335,00	+10,57%	+2,60%
8446	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	/	/
84492	1.096.841,33	1.045.432,55	1.323.190,98	1.702.855,00	1.931.625,00	+76,11%	+13,43%
84496			42.003,42	81.070,00	56.820,00	/	-42,68%
	11.756.081,33	12.479.630,20	13.595.829,13	15.232.874,00	15.940.310,00	+35,59%	+4,64%
							= +707.436,00 €

Les dépenses brutes du personnel en 2020 représentent 64,28 % des dépenses d'exploitation.

Remarques :

1. Selon la circulaire de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale relative à l'élaboration du budget 2019, les coefficients pour l'année 2019 sont les suivants :

- ⇒ Calcul des traitements = traitements de juillet 2019 x 12,42⁶ x 1,013⁷ x 1,02⁸. Selon les prévisions, en date de la rédaction de la circulaire, de "l'indice santé", le dépassement de l'indice pivot devrait se produire en décembre 2019. Par conséquent, les salaires dans la fonction publique sont adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2% en février 2020. Selon les prévisions actuelles de "l'indice santé", le prochain dépassement de l'indice pivot n'interviendrait pas en 2020 (Bureau Fédéral du Plan 02/07/2019).
- ⇒ Le coefficient pour les formations doit au moins être de 0,5 % de la masse salariale ;

⁶ = salaire annuel augmenté de la programmation sociale.

⁷ = pourcentage moyen du coût des augmentations barémiques comparé au coût salarial annuel.

⁸ = impact des indexations supputées.

⇒ Le taux de l'intervention du CPAS pour les primes syndicales = 46,55 € par agent.

2. En ce qui concerne les personnes mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7 (83 prévus pour 2020), à l'article budgétaire 84492/1110017 « charges restantes », nous devons imputer uniquement les coûts restants du traitement, c'est-à-dire après déduction de la partie subventionnée (RIS ou équivalent). L'article 84492/-1110017 est destiné pour les récupérations de ces coûts restants selon le même principe.
3. Enfin, nous avons tenu compte de l'application du protocole d'accord 2007/1 du Comité C concernant l'accord social pour les maisons de repos et de soins = paiement de la prime d'attractivité pour l'année 2020.

3.3. Critères utilisés pour fixer la manière de rémunérer les personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7

Les personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7 sont payées au minimum garanti de la fonction publique soit 1.757,33 € brut/mois, quel que soit leur niveau d'étude ou la fonction exercée. Aucune différence également entre les articles 60§7 employés par le C.P.A.S de ceux qui sont mis à disposition d'autres employeurs.

En outre, ils reçoivent un pécule de vacances et une prime de fin d'année (programmation sociale). L'engagement dans le cadre d'un article 60§7 représente donc un coût pour le CPAS : chaque personne engagée actuellement coûte mensuellement 2.602,19 € toutes charges comprises.

Nous percevons des recettes des utilisateurs de ces articles 60§7. En juillet 2017, le Conseil de l'Action Sociale a pris la décision d'adapter à la baisse la tarification des utilisateurs :

- réclamer aux entreprises privées une intervention mensuelle correspondant à la différence entre la rémunération brute du travailleur mis à disposition et le montant de la subvention de l'Etat fédéral pour l'occupation d'un ayant droit en application de l'article 60§7 de la loi du 08.07.1976 organique du CPAS (soit 1.076,73 € par mois pour les moins de 25 ans et 1.371,64 € par mois pour ceux de plus de 25 ans) ;
- de ne pas réclamer d'intervention aux initiatives agréées d'économie sociale pour les postes reconnus dans le cadre de l'économie sociale mais de leur réclamer une intervention équivalente à celle des ASBL pour les postes non subsidiés en économie sociale (soit 250 € par mois pour les moins de 25 ans et 320 € pour ceux de plus de 25 ans);

- de réclamer aux autres utilisateurs dont les ASBL et institutions ou services publics autres que ceux de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, une intervention (soit 250 € par mois pour les moins de 25 ans et 320 € pour ceux de plus de 25 ans);
- de ne pas réclamer aux services de la commune de Woluwe-Saint-Pierre et aux ASBL communales, c'est-dire les ASBL dans lesquelles la commune est statutairement représentée, une intervention (soit 0 € par mois pour les moins de 25 ans et 0 € pour ceux de plus de 25 ans).

3.4. Les pensions

Les cotisations de pensions se composent d'une part patronale de 33% des salaires des statutaires et de la part personnelle de 7,5 % ; elles fluctuent en fonction des salaires et des présences des statutaires. La part patronale se retrouve dans le budget en dépenses aux articles /11400 des différentes fonctions. Elle se retrouve dans un article centralisé de recettes au 1310/3800005. La part personnelle est directement prélevée sur les salaires et se retrouve dans un article centralisé de recettes au 1310/3800004.

Le paiement global des cotisations à payer à la Commune sort de l'article 1310/1160001.

3.5. Cadres du personnel**(Situation au 01.06.2019)****SIEGE CENTRAL DU CPAS****A. CADRE: ADMINISTRATION**

Secrétariat	1,00	A 11	SECRETAIRE GENERAL
	1,00	A 4-A 6	Conseiller adjoint / conseiller
	0,66	A 1-A 4	Secrétaire d'administration / conseiller-adjoint
	1,50	B 1-B 4	Secrétaire administratif / -chef
	1,00	D ou E	Adjoint technique ou ouvrier auxiliaire
TOTAL	5,16		
Affaires juridiques et compliance	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	A 1-A 4	Secrétaire d'administration / conseiller-adjoint
	2,50	B 1-B 4	Secrétaire administratif / -chef
TOTAL	4,50		
Finances	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
TOTAL	2,00		
Recette	1,00	A 10	DIRECTEUR FINANCIER
	1,00	B ou A	Secrétaire administratif ou secrétaire d'administration
	1,00	B 4	Secrétaire administratif chef
	1,00	B	Secrétaire administratif
TOTAL	4,00		
Patrimoine	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	A 1	Secrétaire d'administration
	2,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
	1,00	B	Secrétaire administratif
	1,00	C	Assistant technique
	1,00	D	Adjoint technique
	6,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	13,00		
Ressources humaines	1,00	A 5-A 7	Chef de division / Directeur
	1,00	B4	Secrétaire administratif chef
	3,00	B	Secrétaire administratif
TOTAL	5,00		
Total administration	33,66		

B. CADRE : SERVICE SOCIAL

Social général	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	BH 4	Assistant social chef
	7,00	BH	Assistant social
TOTAL	9,00		
Accueil / Médical	1,00	BH	Assistant social
	3,00	C ou D	Assistant ou adjoint administratif
TOTAL	4,00		
ISP	1,00	BH 4	Assistant social chef
	4,00	BH	Assistant social
	1,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
TOTAL	6,00		
Coup de pouce / glisse du linge	1,00	B	Secrétaire administratif
	1,00	BH ou B	Assistant social/administratif
TOTAL	2,00		
Administratif	1,00	A	Secrétaire d'administration
	1,00	B 4 ou C 4	Assistant / Secrétaire administratif-chef
	1,00	C	Assistant administratif
TOTAL	3,00		
Aide aux familles	1,00	A 1-A 4	Conseiller-adjoint / Secrétaire d'administration
	3,00	BH	Assistant social / Infirmier gradué
	1,00	B	Secrétaire administratif
	2,00	D 4	Aide familial en chef
	5,25	D	Aide familial
	2,00	D	Gardiennage enfants malades
	2,00	E	Aide ménagère
TOTAL	16,25		
Total service social	40,25		

C. CADRE : RÉSIDENCE ROI BAUDOIN / COURT SEJOUR

Administratif	1,00	AH 6-AH 7	Directrice
	1,00	B 4	Secrétaire administratif chef
	4,00	B	Secrétaire administratif
	1,50	BH	Assistant social
	1,00	C-B	Assistant administratif / secrétaire administratif
	3,00	C ou D	Assistant ou adjoint administratif
TOTAL	11,50		
Salle	2,00	E 4	Responsable d'équipe
	6,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	8,00		
Lingerie	1,00	D	Adjoint technique
	2,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	3,00		
Nettoyage	1,00	E 4	Responsable d'équipe
	14,50	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	15,50		
Centre de jour	1,00	BH 4	Infirmière sociale en chef
	2,00	BH	Kinésithérapeute / Ergothérapeute
	1,00	D	Adjoint secteur soins et assistance
TOTAL	4,00		
Soins	6,00	BH 5	Infirmier en chef
	18,50	BH/CH	Infirmier gradué ou breveté
	2,00	BH 5	Kinésithérapeute / Ergothérapeute en chef
	5,00	BH	Kinésithérapeute / Ergothérapeute
	5,00	D 4/C 4	Adjoint secteur soins et assistance / Soignant en chef
	38,75	D/C	Adjoint secteur soins et assistance / Soignant
TOTAL	75,25		
Total RRB + Court séjour	117,25		
TOTAL GENERAL	191,16		

**3.6. - Tableau comparatif du nombre de personnel en service actif
au 01.06.2019**

Fonctions	Personnel statutaire ou contractuel		Personnel ACS		Conv. de 1er emploi	Totaux (unités)	Totaux équiv. à temps plein
	Unités	Equivalents à tps plein	Unités	Equivalents à tps plein			
Adm. Gén.	35	33,26	1	1	/	36	34,26
Aide soc.	20	18,90	/	/	/	20	18,90
Maison de repos	129	118,50	10	8,30	/	139	126,80
Aide Famil.	14	12,75	/	/	/	14	12,75
Aide mén.	2	2,00	/	/	/	2	2,00
Baby-sitting	2	2,00	/	/	/	2	2,00
Réinsertion	5	4,80	1	0,80	/	6	5,60
Centre de Jour	4	3,80	/	/	/	4	3,80
TOTAUX	211	196,01	12	10,10	/	223	206,11 +64 articles 60&7

3.7. Organigrammes des services et établissements du Centre

A) ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS CENTRAUX AU 01.06.2019

Grades	Secrétariat général	Affaires juridiques et compliance	Recette	Finances	Patrimoine et Travaux publics	Ressources humaines
Grades légaux	T. Van Ravestyn		N. Peltyn			
Conseiller ou directeur	A. Elsier					I. Houtain
Secrétaire d'administration ou Conseiller-adjoint		M. Brutus		V. Dewinter	A. De Rosen	
Secrétaire d'administration		A. De Coster				
Secrétaire administratif chef		D. David C. Gros Jean	J. Bernard		V. Van Pevenage	E. Groleaux
Secrétaire administratif	J. Soetewey	F. Delhuvette	A. Ouarem N. Pene	M. Bola	M. Balon A. Clarembaux J.-Y. Vincent	L. Duarte M.-L. Dubois F. Fobe
Assistant Administratif						
Assistant Technique						
Ouvrier auxiliaire	I. Anja Rodriguez J. Matundu Sadi				E. Blanckaert A. Bouziani R. Bravo Vernal P. Clément E. Geens A. Kwarcinski I. Mironescu F. Renjjiffo P. Sengi Nanga A. Takkal	

B) ORGANIGRAMME DU SERVICE SOCIAL AU 01.06.2019

Grades	Aide sociale	Réinsertion socio-professionnelle		Médiation de dettes	Service administratif	Aides familiales et services à domicile	Coup de pouce	A c c u e i l / M é d i c a l
Secrétaire d'administration ou Conseiller-adjoint	A. Boucquey							
Assistant social chef	M.-P. Nzanana	N. Dewilde				G. Kurtulus		
Assistant social	L. Doneux G. Etienne A. Godichal J. Jangirashvili Z. Nguwo N. Sioiki F. Verden	F. Lepers V. Demaret V. Herve V. Van Lede		Q. Pissart		P. Godeaux E. Lambert	E. Ayikonzene	A. Debatty
Infirmier gradué						A. Bovy Minet		
Secrétaire administratif		S. Lormans					R. De Coninck	

Assistant administratif chef					P. Therville			
Assistant administratif					S. Khayati Y. Gomez Martinez	N. De Bruyn M. Ponnet		T. Ndoni P. Orts G. Vanden Bempt
Auxiliaire administratif								L. Petit
Aide familiale						J. Atangana Mballa N. Buthiemuni D. Keita G. Epembo Mboyo L. Fitzgerald N. Kariouh A. Pinto Correira D. Wann		
Gardiennne enfant malade						V. Bernaert J. Collins		
Aide ménagère						A. Avom Nna E. Leite de Oliveira		

c) ORGANIGRAMME DE LA MAISON DE REPOS ET DU COURT SEJOUR AU 01.06.2019

Grades	Administration	Centre de jour	Service des soins	Paramédicaux	Salle	Nettoyage	Lingerie
Directeur de Maison de repos	M. Carels						
Infirmier en chef			J. Amisi Yemba A. Brito Jesus E. Buelens F. Van Enst				
Secrétaire administratif chef	N. Marien						
Secrétaire administratif	E. Chaudoir Mertens M.-C. Smits M. Van Riet	N.					
Assistant social	J. Gonçalves L. Silva y Poveda						
Kinésithérapeute en chef				P. Dedecker			
Infirmière graduée		J. Colot	H. Akatshi Djonga J. Akatshi Pungu M.-S. Berghman M.-L. Bulaya Bosa S. Djonkep Poutcheu D. Eeckhout M. Enungu Owanga F. Gafaranga J. Ineza C. Mbombo Mukeba M.-F. Muller V. Oyoko Olela P. Ribeiro Marques C. Teyssier F. Verbiest				

Kinésithérapeute				V. André-Dumont T. Buekenhout E. Courcelles V. Vanacker			
Ergothérapeute		S. Van Pevenage C. Vanoverbeke		A. Boisschot E. Bodenes I. Carpentier G. Cornu L. Cresens B. Gruloos			
Psychologue				A. Delande			
Grades	Administration	Centre de jour	Service des soins	Paramédicaux	Salle	Nettoyage	Lingerie
Assistant administratif	K. Lenaz						
Infirmière brevetée			E. Bukara R. El Batmi S. Eyamba Ajebo V. Fataki Andjelani E. Ngalula Mputu S. Otshinga J. Remiens A. Sghir				
Adjoint administratif	T. Kipili T-T.V. Vo						
Soignant en chef			B. Iyamulemye Y. Kalimunda B. Muabi Muage N. Vogelaerts D. Windens				

Soignant		<p>F. Akel M. Atumanisa Mpemba E. Babaka Babaka N. El Fakiri I. El Hakkouni M. El Mounaime E. Fernandez J.P. Hakorimana M.-R. Hulubanga A. Ikolonga Bouwe F. Kankote Ilunga A. Kouadio C. Kuwimana F. Lubonga Muimba N. Lushima Lumumba G. Manirakiza M. Masengu Kambanga V. Maya E. Mukiza K. Muyanika D. Mwanvua Binti R. Nduwimana F. Nguetsop E. Ngoy A. Nibontuma S. Nima Miaba R. Nkolo J. Nkouamo Simo D. Noupa J. Nyirabakungu Z. Nzuzi Nsunda C. Osakanu Mukumadi J. Priso Ekollo H. Quenum</p>				
----------	--	--	--	--	--	--

			A. Ruhamo B. Sapeya Nganko N. Steppe M. Sy C. Tambwe Mabele M. Thimuangu C. Tshiabu				
Adjoint secteur soins et assistance		C. Trif	A. Assou C. Bilenga Kabemba B. Bilonda Kazadi S. Borrey B. Kabedi Tshiabuta E. Luhahi-Djamba M.-A. Lukayazo- Kuna T. Mbelu Mubenga E. Menster C. Montoisy G. Musoni B. Nyirankwano N. Rashidi Kituka				
Responsable d'équipe					S. Radovic	A. El Abid	
Ouvrier auxiliaire					D. Aït Sidhoum V. Calogero G. Ivaniashvili L. Lombard A. Ngonda A. Ntamukunzi W. Saddiki	F. Arrami D. Avdimetaj M. Cali B. De La Cruz C. Epote M. Kombe G. Lieutey Gnabia D. Marzougui B. Mpanza Bote T. Mukajije	S. Arrami N. Bagheri S. Demale M. Jose Fechado

4. L'AIDE SOCIALE (FONCTION 8320).

Le budget du service social se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	2.648,89	6.294,05	6.100,00
Transferts	4.214.992,77	4.686.997,88	4.420.925,00
TOTAL DES RECETTES	4.217.641,66	4.693.291,93	4.427.025,00

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	883.429,16	875.590,00	886.115,00
Fonctionnement	29.867,12	58.789,38	53.230,00
Redistribution	4.956.511,88	5.453.900,00	5.231.817,00
TOTAL DES DEPENSES	5.869.808,16	6.388.279,38	6.171.162,00

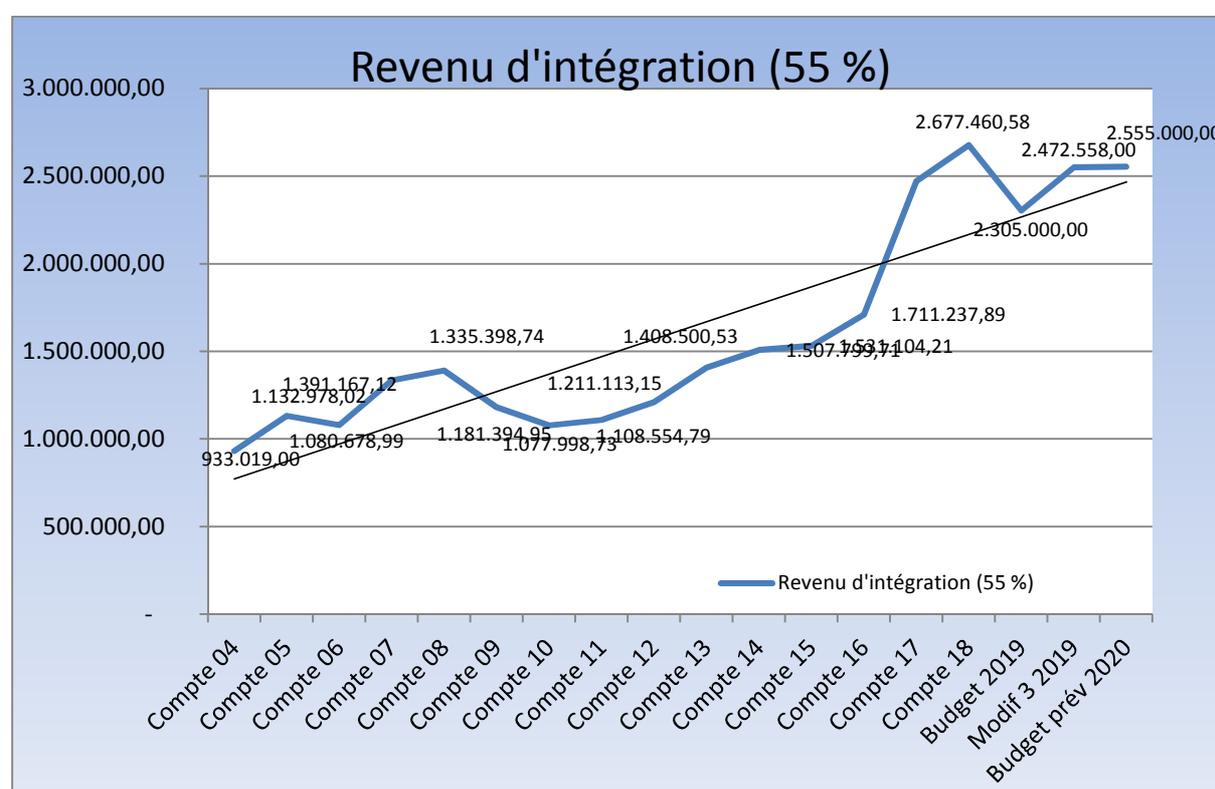
SOIT UN RESULTAT DE	-1.652.166,50	-1.694.987,45	-1.744.137,00
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

LE SERVICE SOCIAL GENERAL

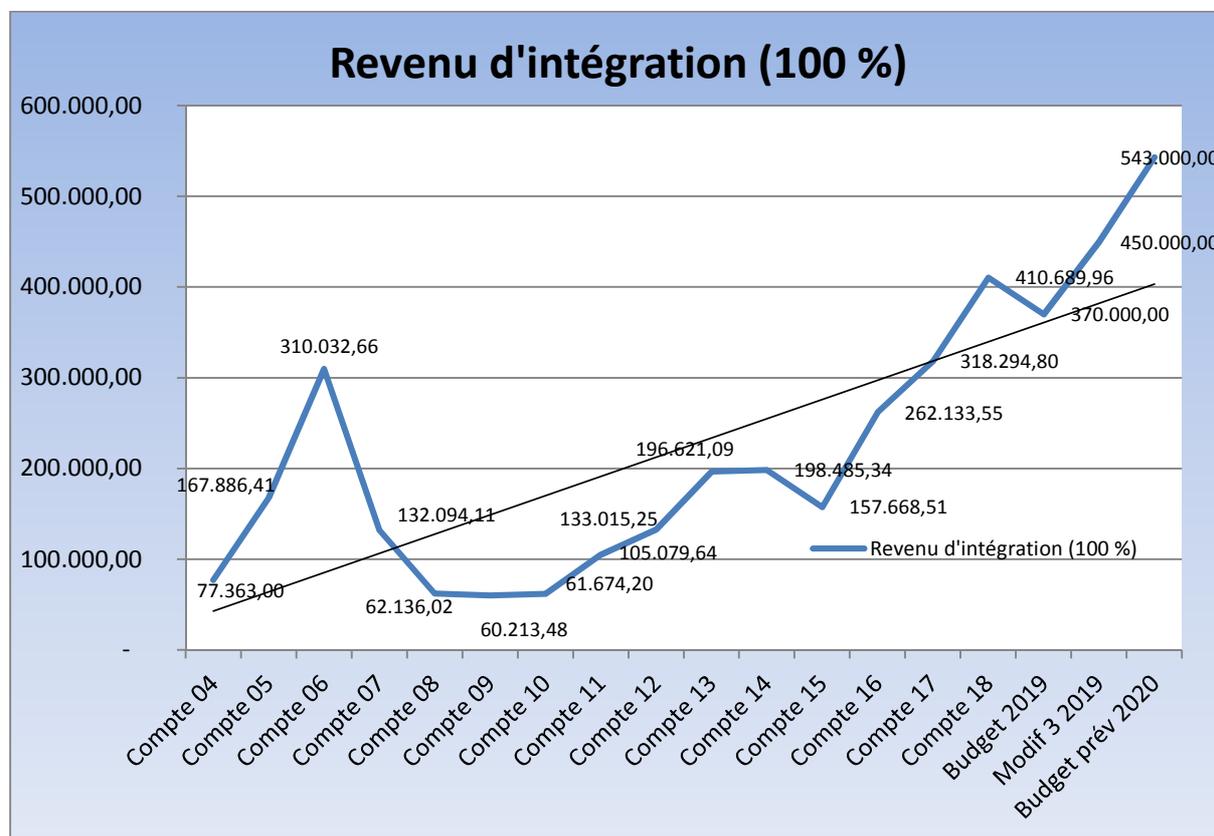
Prévision budgétaire 2020 Revenu d'intégration et Aide équivalente

Selon la circulaire budgétaire 2019, les prévisions budgétaires relatives aux montants du revenu d'intégration et de l'aide équivalente doivent s'établir sur base de la moyenne mensuelle des montants liquidés du 1er janvier au 30 juin 2019, augmentée des indexations selon la prévision du Bureau Fédéral du Plan.

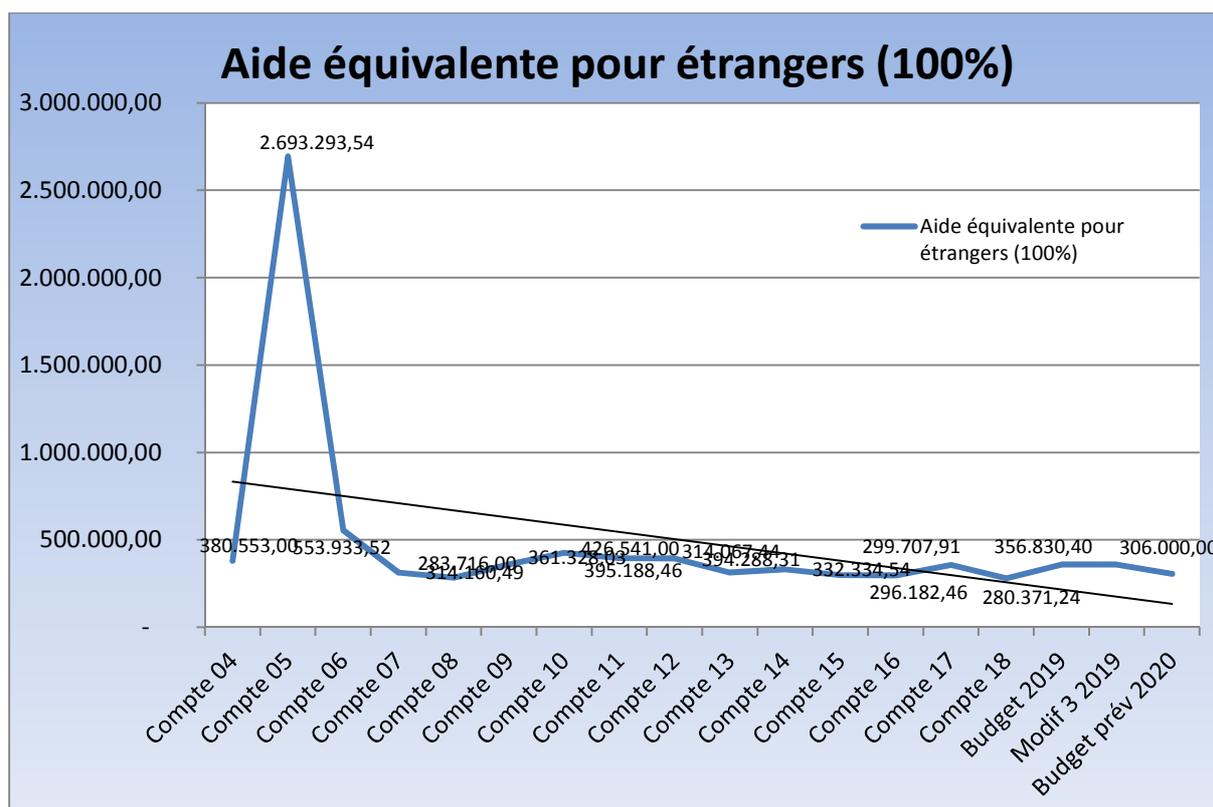
Sur le graphique repris ci-dessous, nous constatons une augmentation sensible du montant affecté aux revenus d'intégration 55% (**8320/3331005**). Celle-ci est due à une diminution important du nombre de personnes engagées sous contrat de travail article 60§7. Le profil particulièrement fragilisé des personnes aidées n'a pas permis en 2019 d'obtenir les résultats de 2018.



Nous remarquons ci-dessous une montée des montants du revenu d'intégration 100% (8320/3334005), due à l'arrivée de familles de réfugiés reconnus sur la commune. Ce sont les conséquences de la politique d'accueil des familles en ILA et des actions menées par les groupes d'entraide paroissiales. Les familles avec ancrage dans le quartier et les écoles tentent d'y rester.



Quant à lui, voir ci-dessous, le montant des aides équivalentes au revenu d'intégration 100% (8320/3343021) est aussi en légère augmentation en 2019. Ceci est dû, non pas à l'augmentation des prises en charge de réfugiés (ceux-ci étant hébergés par FEDASIL), mais bien au nombre de personnes aidées avec des titres de séjours provisoires. Enfin, nous accordons l'aide équivalente au revenu d'intégration à des personnes n'entrant pas dans les conditions du droit à l'intégration sociale (mineurs ou illégaux) pour lesquelles nous nous sommes fait condamner.



1.1. Le subside 10% - article de recette 4653005 code 132 et 133 de la nouvelle sous-fonction 83208 : PIIS signé + étudiants plein exercice

Le centre peut bénéficier de la subvention particulière au sens de l'article 43/2, § 3, de la loi du 26 mai 2002 mise à jour le 1^{er} juin 2017.

{Art. 43/2. § 1er. Une subvention particulière de 10% du montant octroyé du revenu d'intégration est due au centre pour les frais d'accompagnement et d'activation lorsqu'il existe un projet individualisé d'intégration sociale pour le bénéficiaire.

Ce subside fait suite à l'obligation pour un certain public, de signer un PIIS depuis le 1^{er} novembre 2016.

A titre informatif, le montant du subside était de 76.736,54€ en 2017 et de 73.845€ en 2018. Nous avons budgété 65.000€ en 2019 et prévoyons 75.000€ en 2020.

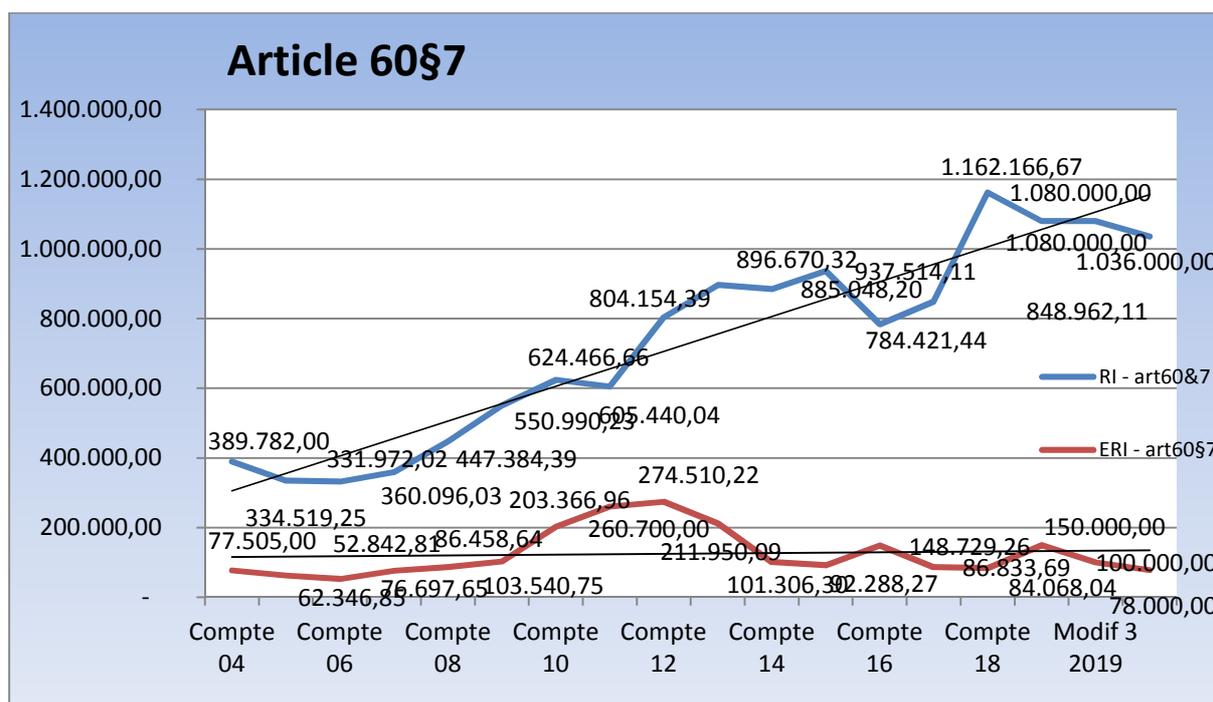
Le subside est affecté au financement d'assistants sociaux (frais d'accompagnement nouveaux engagés) pour un meilleur suivi des bénéficiaires impliqués dans un projet individualisé d'intégration sociale.

1.2. Les contrats article 60§7

En 2019, le nombre de nos engagements sous contrat article 60§7 a diminué par rapport à 2018. Ceci est dû au profil plus spécialement fragilisé des personnes aidées au revenu d'intégration et à l'aide équivalente. Les principaux obstacles sont les troubles psychiatriques, assuétudes et la maîtrise trop faible de la langue française ou néerlandaise. Tous les chiffres sont détaillés dans le chapitre de l'insertion socioprofessionnelle, mais un bref aperçu ci-dessous permet le constat :

	2018	2019
Nb art 60§7 janv	81	66
Pic en cours d'année	88	77
Nb art 60§7 prévus déc	74	51

En 2020, nous espérons un léger rééquilibrage à la hausse de nos articles de dépenses articles 60§7 belges (8320/3335005) et étrangers (8320/3349021), mais réalistement, ne pouvons assurément prévoir une augmentation significative. Nos prévisions sont faites avec précaution.



% REMB. MINISTERE	LIBELLE	DEPENSES D'AIDES		RECETTES DE SUBSIDES		RECETTES (RECUPERATION D'AIDES INDUMENT PERCUES PAR LES BENEFICIAIRES)		DEPENSES REMBOURSEMENT DE SUBSIDES PAR LE CPAS	
55 %	RIS Ordinaires	8320/3331005	2.555.000,00	8320/4651005	1.405.250,00	8320/-3331005	110.000,00	8320/-4651005	60.500,00
100 %	RIS Réfugié reconnu et apatrides > 5 ans	8320/3334005	543.000,00	8320/4654005	543.000,00	8320/-3334005	10.000,00	8320/-4654005	10.000,00
100 %	Article 60§7 belges	8320/3335005	1.036.000,00	8320/4655005	1.036.000,00	8320/-3335005	0	8320/-4655005	0
100 %	Prime d'installation	8320/3336005	6.500,00	8320/4656005	6.500,00	8320/-3336005	0	8320/-4656005	0
100 %	Etrangers	8320/3343021	306.000,00	8320/4653003	306.000,00	8320/-3343021	5.000,00	8320/-4653003	5.000,00
100 %	Article 60§7 étrangers	8320/3349021	78.000,00	8320/4659003	78.000,00	8320/-3349021	0	8320/-4659003	0

Les soins de santé

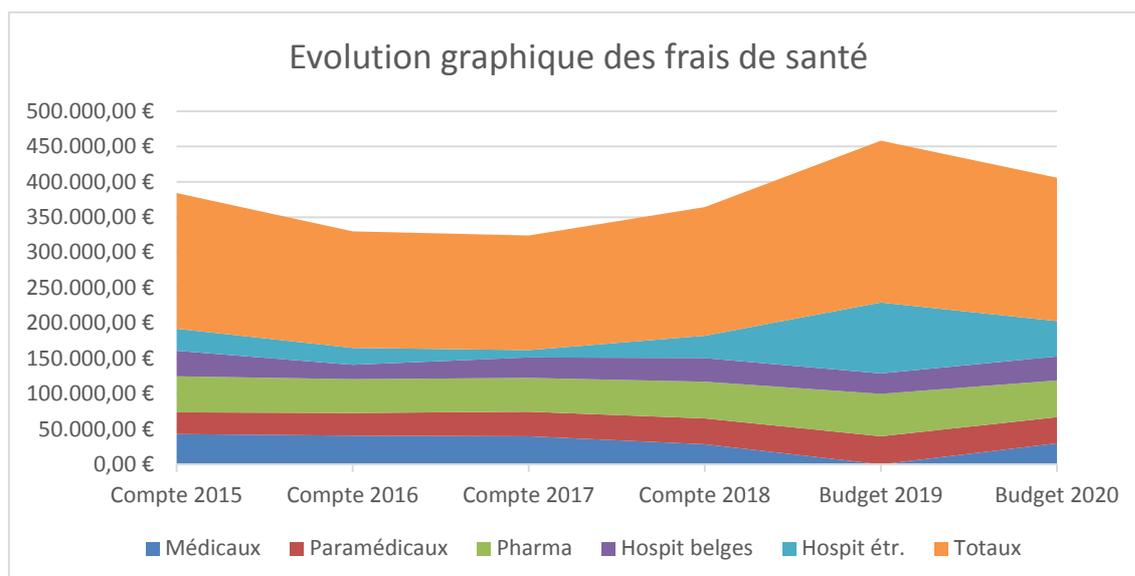
La cellule médicale a été renforcée sur le plan des compétences et de l'organisation des effectifs. Force est de constater que la cellule n'encoure plus de retard depuis plusieurs mois et qu'elle a augmenté en outre, d'une part par la qualité du service rendu aux usagers et d'autre part aux équipes en interne (sociales, administratives, recette et finances).

Pour 2020, une réorganisation interne du service permettra encore plus de polyvalence. Par ailleurs, nous prévoyons de simplifier la prise en charge des soins de santé dans le but d'une nécessaire simplification administrative. Après une diminution importante de 2007 à 2013, le montant relatif à ces octrois est stable depuis 2014. Nos prévisions 2019 tiennent compte de l'imputation des frais aux ILA. Notons toutefois que malgré le montant des frais d'hospitalisation étrangers de 10.000 € en 2017, nous prévoyons un budget 2019 à 100.000 € au cas où le CPAS devrait intervenir pour un montant d'hospitalisation non remboursé par une mutuelle ou l'Etat fédéral.

Nous sommes stables dans les dépenses de soins de santé. Notons que la légère augmentation des montants dépensés en hospitalisations pour les étrangers est simplement due à un changement dans l'encodage.

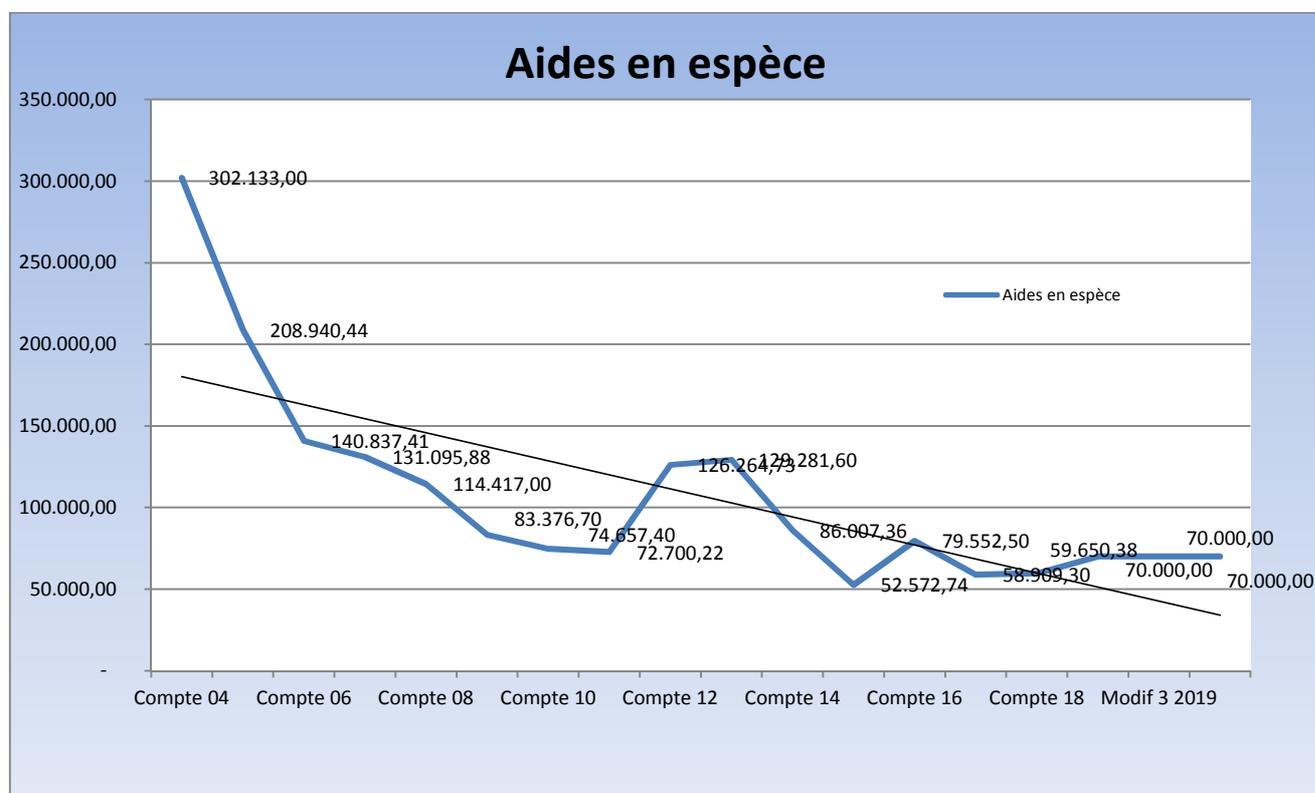
Montant des aides octroyées à titre d'aides médicales, pharmaceutiques et d'hospitalisation

Frais de santé	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Compte 2018	Budget 2019	Budget 2020
<i>Médicaux</i>	43.154,76 €	41.000 €	39.813 €	28.814 €	40.00 €	30.000 €
<i>Paramédicaux</i>	30.524,98 €	32.000 €	34.891 €	36.620 €	40.000 €	37.000 €
<i>Pharma</i>	51.298,80 €	48.000 €	47.795 €	51.768 €	60.000 €	52.000 €
<i>Hospit belges</i>	35.876 €	20.000 €	29.212 €	33.559 €	29.000 €	34.000 €
<i>Hospit étr.</i>	31.279 €	24.000 €	10.277 €	31.470 €	100.000 €	50.000 €
Totaux	192.134 €	165.000 €	161.988 €	182.231 €	229.000 €	203.000 €



Les aides en espèces

Montants alloués pour les aides en espèces



Il s'agit essentiellement des montants accordés en urgence ou pour la prise en charge de frais divers alimentaires, d'assurance, d'huissiers, de loyer, de déménagement, d'ameublement, fournitures et minerval scolaire, repas chauds, socioculturel dont les ordinateurs recyclés, ...).

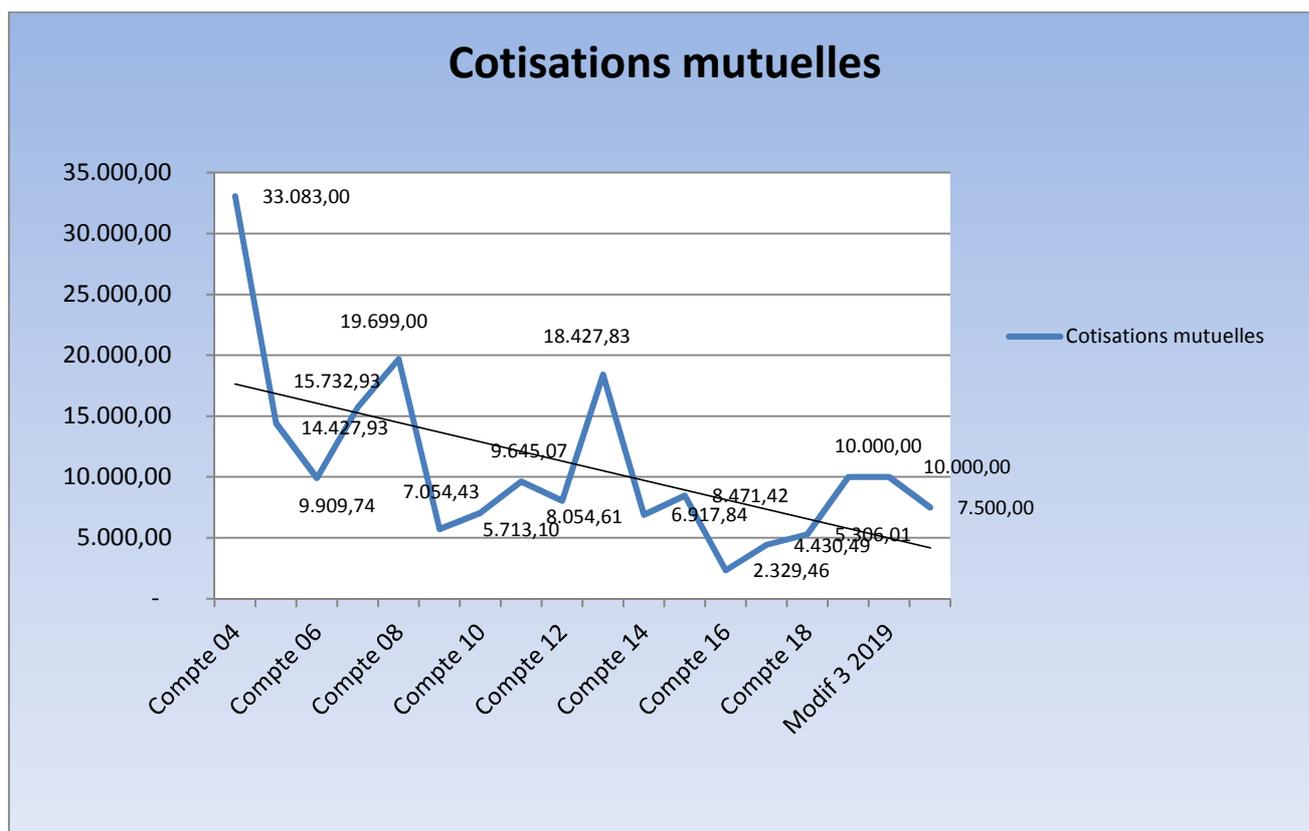
Nous ne constatons pas d'évolution significative pour cet article et envisageons des prévisions stables pour 2020.

Les cotisations de mutuelle

Montants alloués pour la prise en charge des cotisations de mutuelle

Sauf exception, les frais évoluent régulièrement autour des 5.000 ou 6.000€/an.

En 2020, nous maintenons une petite réserve en cas de prise en charge nécessaire de cotisations sociales d'ex-indépendants ou de régularisation de cotisations de mutuelle pour d'autres. Nous ne prévoyons toutefois pas de hausse structurelle quant à la prise en charge des cotisations de mutuelle.



Montants alloués en matière d'énergie

Depuis la décision du Conseil d'engager un mi-temps assistant social spécialisé pour le lancement d'une cellule énergie et le départ de ce dernier en 2018, le besoin d'un remplaçant sur le terrain est criant.

Malheureusement, les affectations du subside du personnel pour l'accompagnement des personnes endettées énergie, ne permettront pas de relancer la cellule.

L'objectif à terme est d'avoir sur pied une cellule spécialisée formée pour diagnostiquer, proposer et accompagner les problématiques énergie des usagers.

En 2020, une négociation avec l'Echevinat des affaires sociales de la commune devrait permettre de mettre en place des solutions pour répondre de façon plus adaptée aux besoins de la population.

En attendant il résulte de cette politique, que les interventions du CPAS sont essentiellement d'ordre palliatif.

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) - (article de recettes 8320/3800007)

La collaboration avec l'IBGE sera maintenue. Le subside est de +/- 14.000 € par an pour les missions de service public confiées au CPAS en matière de gestion énergétique. Il nous est remis sur base des rapports que nous rentrons trimestriellement et du rapport annuel concernant le suivi des dossiers de personnes devant faire face à des difficultés de paiement de factures d'électricité et de gaz.

Le subside est affecté à des frais de personnel encadrant les personnes endettées en matière d'énergie, à savoir essentiellement les assistants sociaux.

IBGE	Nombre d'aides octroyées	Subsides théoriques	Montant utilisé du subside
2013	Guidance sociale	15.080€	Totalité
2014	Guidance sociale	14.690€	Totalité
2015	Guidance sociale	14.975€	Totalité
2016	Guidance sociale	14.890€	Totalité
2017	Guidance sociale	14.727€	Totalité
2018	Guidance sociale	14.727€	Totalité
2019	Guidance sociale	14.074€	Totalité
2020	Guidance sociale	14.074€	Totalité prévue

La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) - (article de recettes 8320/3800007)

ENVELOPPE ART6 – Factures énergie

Nous devons noter que depuis 2018, notre subvention pour prise en charge des factures énergie a diminué de +/-30.000 à 23.000€, ceci probablement en raison de la non-utilisation de la totalité de l'enveloppe Article 6.

ENVELOPPE ART4 – Frais de personnel

Nous recevrons par ailleurs +/- 150.000 € pour la prise en charge de frais de personnel encadrant les personnes en difficulté de paiements. Ce subside sera affecté au personnel assistants sociaux et service administratif du social.

ENVELOPPE convecteur gaz

En 2019, un montant de 12.250€ sera encore octroyé pour l'entretien ou l'achat de convecteurs à gaz. Mais force est de constater que ce subside n'est jamais utilisé faute d'expertise et de temps disponible pour s'en occuper.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des enveloppes article 4 et 6.

CREG art 6	Subsides théoriques	Montant utilisé du Subside
2012	36.175 €	36.270 €
2013	34.241 €	44.077 €
2014	37.493 €	27.435 €
2015	38.777 €	18.620 €
2016	38.787 €	29.090 €
2017	30.652 €	29.926 €
2018	23.190,70	18.585,61
2019 (janv à sept)	19.233,06 €	Non disponible
CREG art 4	Subsides théoriques	Montant utilisé du Subside
2012	Non disponible	Non disponible
2013	138.375 €	122.928 €
2014	142.656,27 €	127.529 €
2015	142.656,27 €	122.056,71 €
2016	142.656,27 €	142.656,27 €
2017	147.212,76 €	147.212,76 €
2018	150.259,23 €	150.259,23 €
2019 (janv à sept)	154.430,34 €	Non disponible

Les partenariats extérieurs

Dans le cadre de la distribution alimentaire

- Le Fonds Européen d'Aide au plus Démunis (FEAD) et nos partenaires locaux

Nous continuerons notre collaboration avec le FEAD en 2020 pour une distribution quotidienne via notre CPAS.

- L'équipe Free-Go

L'équipe Free-Go voudrait remettre la gestion de son projet entre les mains du CPAS en 2020. Des discussions sont actuellement en cours et notamment concernant la recherche d'un lieu de distribution plus adapté. Cela ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet adapté.

- La Croix rouge de Belgique – section WSP

Le CPAS a signé une convention avec la Croix rouge qui régit la distribution de produits FEAD, une fois par mois, depuis son centre situé Rue François Gay 76, les lundis après-midi entre 17 et 20 heures.

La Croix-Rouge a aussi développé une vente de vêtements et un bar à soupe. Ils ont un projet de visite des personnes âgées à domicile et souhaitent élargir leur champs d'intervention en collaboration avec le CPAS via une implication dans un projet de « maison du social ».

- EnergieSOUPESolidaire

Nous collaborons avec un projet pilote local (Woluwe-Saint-Pierre), s'inscrivant dans le projet national « la bourse aux dons » (www.bourseauxdons.be) mis en place par la Fédération des Services Sociaux (2016-2020).

Il s'agit de faire l'intermédiaire entre les entreprises alimentaires ou les commerçants disposant d'inventaires (les donateurs) et les organisations d'aide alimentaire distribuant aux personnes démunies (les receveurs).

Les habitations sociales de Woluwe-Saint-Pierre

Une convention conclue pour une durée de 12 mois prenant cours le 1er janvier 2014 a permis chaque année depuis, l'attribution en urgence de flats et d'appartements 2 chambres à des bénéficiaires du CPAS. Une nouvelle convention sera élaborée pour 2020 et engage les habitations à mettre prioritairement à disposition des candidats-locataires bénéficiaires du revenu d'intégration, 10% du nombre total des logements attribués définitivement durant l'année en cours.

La coordination sociale

Elle rassemble les acteurs des secteurs éducatifs, sociaux, culturels, sportifs, médicaux ou paramédicaux, de la petite enfance etc., actifs sur le territoire de la commune. Un subside de l'ordre de 6.000 € par an est attribué au CPAS par la COCOM pour faire vivre la plateforme et ses projets.

La commune de Woluwe-Saint-Pierre

- La GIVE Box

En partenariat avec l'agenda 21 de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, le CPAS poursuivra le projet Give-box en 2020. L'armoire est accessible à tous et fonctionne sur le mode du partage. Elle permet de donner une seconde vie à de petits objets en bon état qui ne sont plus utilisés par leur propriétaire.

- La ressourcerie

Le CPAS collabore toujours avec la commune et l'asbl « Les Petits Riens », pour la mise à disposition de 2 ETP article 60§7 auprès de l'asbl « Les Petits Riens » en 2020. Ce projet élargit le champ des possible en matière de mise à disposition d'articles 60§7, permet d'augmenter notre quota de mise à disposition Article 60§7 d'économie sociale et d'offrir une réelle expérience de valoriste aux candidats. Depuis 2019, nous pouvons faire appel au don ponctuellement ou régulièrement, afin de combler un éventuel manque (frigo, cuisinière,) survenu auprès d'un de nos usagers.

- Tous les services de la commune de Woluwe-Saint-Pierre

Le département social met un point d'honneur à la collaboration et à la levée de synergie avec l'ensemble des échevinats et services de la commune. Nous projetons de poursuivre et de renforcer nos contacts principalement avec les services population, emploi, social, agenda 21, de police et du personnel. Tous les services sont invités en 2020, à maintenir leur collaboration dans le cadre de la mise à disposition des personnes sous contrat article 60§7.

L'asbl « Tout pour ton Sourire »

Les bénévoles mettent en place des actions au profit des familles les plus démunies. Courant 2020, le CPAS organisera en collaboration avec l'asbl :

- Un goûter de fin d'année au cours duquel les familles pourront partager un moment convivial à table et se voir offrir un cadeau par enfants au sein du ménage.
- Une distribution gratuite de repas traiteur de Noël pour une quinzaine de bénéficiaires du CPAS.
- Une donnerie de matériel scolaire au profit des familles aidées par le CPAS.

La section « Lions'club » du Chant d'oiseau de Woluwe-Saint-Pierre

Notre CPAS a récemment répondu favorablement à la proposition du Lions Club, d'apporter un soutien financier et de compétences, dans l'élaboration d'un projet d'action sociale : une maison des Associations. A ce titre, un groupe de travail a été lancé début 2019.

Service social général : Une relance de la cellule logement et d'une cellule énergie

Cette cellule logement permettrait beaucoup d'ouverture dans la recherche de solution au problème de relogement d'une série de personne. La question est de plus en plus préoccupante, d'autant plus que les familles sortant de nos ILA devraient pouvoir trouver des logements dans le circuit ordinaire plutôt que d'occuper nos logements de transit au-delà du terme échu notifié par Fedasil. Un mi-temps assistant social au minimum pourrait y être affecté. Dans ce but, une négociation sera lancée avec l'échevinat des affaires sociales dès la fin 2019.

La synthèse des subsides du personnel social

En 2020, le département social cumulera une série de subsides permettant de financer près de 63% son personnel. Nous continuerons d'optimiser la répartition des coûts pour obtenir le rapport coût bénéfice le plus efficient sur le terrain.

Un tableau récapitulatif complexe de la répartition des subsides du personnel sur la masse salariale brute⁹ de chaque agent du département permet d'optimiser l'utilisation des différentes enveloppes de subsides du personnel. Ce tableau élaboré chaque année permet d'envisager l'utilisation de 100% des subsides prévus pour l'année qui suit, tout en évitant les doubles subsidiations.

Détail des subsides estimés/enveloppe :

Enveloppes de subsides	Estimations (€)
Enveloppe prévues	Montants estimés
CREG Art4	147.212,76
IBGE	14.727,14
SMD	9.526,77
Hydrobru	4.024,59
ILA	66.000,00
PIIS plein ex/ô	75.000,00
Coord soc	6.000,00
ROM	9.774,50
Socio cult	1.452,25
Pauvreté infantile	1.041,11
Actiris	34.595,08
Région BXL (Actiris)	30.000,00
Maribel et ACS	110.358,00
ONSS	520.000,00
Personnel	162.035,39
Total	1.191.747,59

⁹ Le brut inclut : Salaire brut avec indemnité de foyer/résidence + Prime de fin d'année + Pécule de vacances + Assurance accident travail et RC + Cotisation syndicale + Cotisation médecin du travail + Catégorie personnel soumis aux risques + Coûts de formation + Chèques repas.

Les initiatives grand public

Conformément à l'article 60 bis de la loi organique des CPAS, notre centre informera le grand public en 2020 sur les différentes formes d'aides qu'il peut octroyer.

Les moyens suivants seront utilisés pour diffuser cette information :

○ Le site internet du CPAS.

Le centre dispose d'un site web qui est tenu à jour et qui détaille les activités sociales et les diverses aides qu'il octroie. Ce site comporte un chapitre pour chaque type d'aide octroyée, à savoir :

- l'action sociale et l'emploi
- l'aide au logement
- les services aux familles
- l'accompagnement des seniors
- les nouveaux services.

Les coordonnées utiles et pratiques sont disponibles à l'adresse <http://www.cpas-ocmw1150.be>. Une brochure imprimée des pages de ce site est disponible à l'accueil du Cpas.

- La brochure relative aux services du CPAS et le manuel de l'utilisateur du CPAS.
- Le magazine d'information communal et le site internet de la commune dans lequel nous présentons mensuellement un aspect du travail réalisé par de notre Centre, conformément aux missions légales qui lui sont confiées. Via le site, nous communiquons des actions ponctuelles (campagnes de sensibilisation, appels aux dons et appels aux bénévoles,...).
- Le site internet de la Coordination sociale <http://www.info1150.be>
- La coordination sociale conformément à l'article 62 de la loi organique des CPAS et par laquelle nous diffusons, auprès des partenaires sociaux, l'information concernant nos projets et services.
- Notre service de médiation de dettes mettra en place une brochure d'information sur les services de médiation de dette du CPAS qui sera diffusée courant 2019.

5. LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (FONCTION 8341).

Le budget du service d'exploitation de la Résidence se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	3.269.319,19	3.573.048,48	3.467.000,00
Transferts	4.755.802,94	4.652.537,74	4.706.170,00
Facturation interne	141.022,00	150.300,00	150.900,00
TOTAL DES RECETTES	8.166.144,13	8.375.881,22	8.324.070,00

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	5.945.737,00	6.214.408,38	6.945.340,00
Fonctionnement	1.936.243,07	2.338.183,00	2.114.761,00
Redistribution	1.400,14	3.000,00	3.000,00
Charges Financières	142.296,63	129.800,91	116.626 ,00
Facturation interne	60.153,00	62.500,00	65.500,00
TOTAL DES DEPENSES	8.085.829,84	8.747.892,29	9.245.227,00

SOIT UN RESULTAT DE	80.314,29	-372.011,07	-921.157,00
----------------------------	------------------	--------------------	--------------------

Le prix journalier d'hébergement

Le prix journalier d'hébergement, depuis le 01/01/2019, s'élève à :

- ✓ 48,28 € en section M.R.P.A;
- ✓ 54,02 € en section M.R.S.

L'intervention de l'INAMI pour la maison de repos

Autre source de recettes, le forfait « INAMI », montant journalier octroyé par les organismes mutualistes pour les résidents présents dans l'institution. Il s'élève à 48,30 €/jour (depuis le 01/06/2019).

Nous bénéficions d'un forfait de 0,31 €/ par résident et par jour suite à l'engagement d'un médecin coordinateur début janvier 2016.

Pour le calcul de ce forfait, sur base d'une échelle de dépendance («échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C). Une intervention unique est octroyée à l'établissement pour une année civile et vaut tant pour les résidents MR que pour les résidents MRS. Celle-ci est calculée au départ de la situation de l'établissement en termes de résidents, de personnel de soins et d'ancienneté au cours de la période de référence. Celle-ci s'étend du 1^{er} juillet de l'année antépénultième au 30 juin de l'année précédant la période de facturation.

Ce forfait de soins inclut aussi des moyens à affecter pour la formation en matière de soins palliatifs et de démence, le médecin coordinateur en maison de repos et de soins, la personne de référence pour la démence, le petit matériel de soins et la prévention des maladies nosocomiales.

Fin de carrière

Depuis août 2001, les mesures de fin de carrière sont d'application. Il s'agit d'un subside pour le personnel soignant, infirmier, de nettoyage et d'accueil amené à faire des prestations irrégulières, et donc à avoir des congés supplémentaires. Depuis octobre 2002, s'applique également le mécanisme dit du 3^{ème} volet.

Troisième volet

Le 3^{ème} volet est un subside pour le personnel qui n'est pas prévu dans les normes. On reçoit des indemnités pour le personnel de nettoyage, les étudiants, le personnel administratif et de personnel de buanderie.

Au total, l'intervention forfaitaire prévue de l'INAMI est de :

Articles	Budget 2019 modif n°3	Budget 2020
8341/4760002 Section MRPA	1.900.000,00	1.850.000,00
8341/4760003 Section MRS	2.110.000,00	2.200.000,00

Les dépenses

1) Les dépenses en personnel

Compte 2018	Budget 2019 modif n°3	Budget 2020
5.945.737,00	6.214.408,38	6.945.340,00

Le coût du personnel représente toujours le poste le plus important de la Résidence. 5% de la masse salariale budgétée doit être consacrées à la formation du personnel. Nous avons en outre augmenté notre effectif soignant de 2 ETP en 2019 en contrat C.D.I.

Un plan de formation est étudié et établi en collaboration avec le service du personnel et les chefs de services.

Il répond aux exigences légales (ex. nombre d'heures de formation en soins palliatifs et en désorientation), aux souhaits et suggestions du personnel et aux projets arrêtés par le Conseil.

2) Les frais de fonctionnement

Compte 2018	Budget 2019 modif n°3	Budget 2020
1.936.243,07	2.338.183,00	2.114.761,00

Les investissements

- Aménagement de la cuisine
- Appareil Airco pour le restaurant du 2^{ème} étage
- Petits travaux au sein de la R.R.B.
- Achat d'armoires, d'étages, de bureaux et de chaises de bureaux
- Achat de petit matériel d'équipement non médicalisé
- Gros outillage électrique
- Achat de 2 monobrosses pour décapage et récurage du sol
- Achat de 2 aspirateurs 22 litres pour entretien
- Achat de 3 chariots de nettoyage
- Achat d'accessoires pour les autres chariots de nettoyage actuellement en service
- Achat d'une nouvelle centrale téléphonique
- Achat de nouveaux postes de téléphone
- Petits achats informatique
- Achat de 2 machines à laver, 2 sèches linge ainsi que de 3 fers à repasser, une presse à thermocoller, accessoires pour appareil à thermocoller, un défroisseur adapté sur centrale vapeur, 5 câbles vapeur de rechange, 6 housses de marque PONY, 4 diffuseurs de savon
- Achat de petit matériel électroménager
- Achat de 4 ventilateurs pour le restaurant principal
- Achat de décoration de table
- Achat de 150 verres, 40 salières poivrier, 150 verres à vin, 20 sucriers, 18 nappes
- Achat de 2 micro-ondes
- Achat d'un vélo intérieur
- Achat de pièces de rechange pour 4 vélos
- Achat de 25 ventilateurs pour l'institution
- Achat de matériel médical
- Achat de matelas
- Achat de 50 oreillers
- Achat de 2 lave-pannes
- Aménagement du jardin

Quelques chiffres

Au 20 septembre 2019 :

Population actuelle de maison de repos et maison de repos et de soins

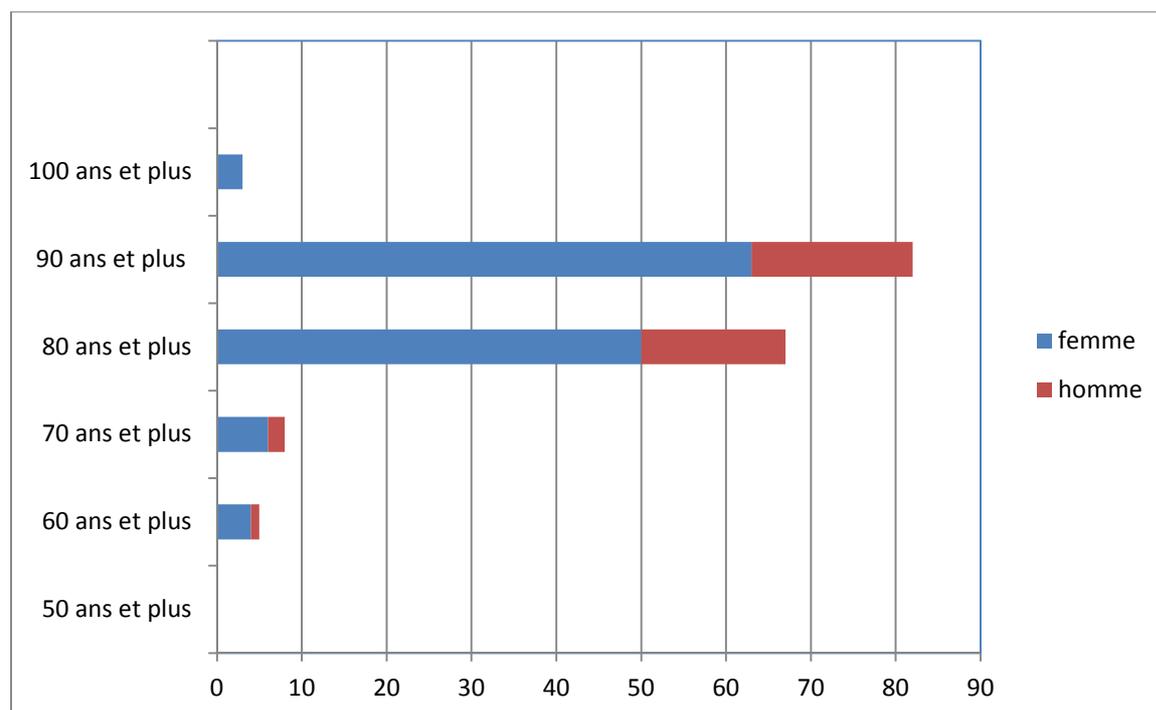
Nous comptons 166 résidents

Dont 129 femmes (77,72 % de la population)

Dont 37 hommes (22,28 % de la population)

L'ainée de nos résidents est âgée de 103 ans et le résident le plus jeune est âgé de 60 ans.

Répartition des âges / Pyramide des âges.



Le nombre de résidents désorientés

70 personnes (soit 44 %) :

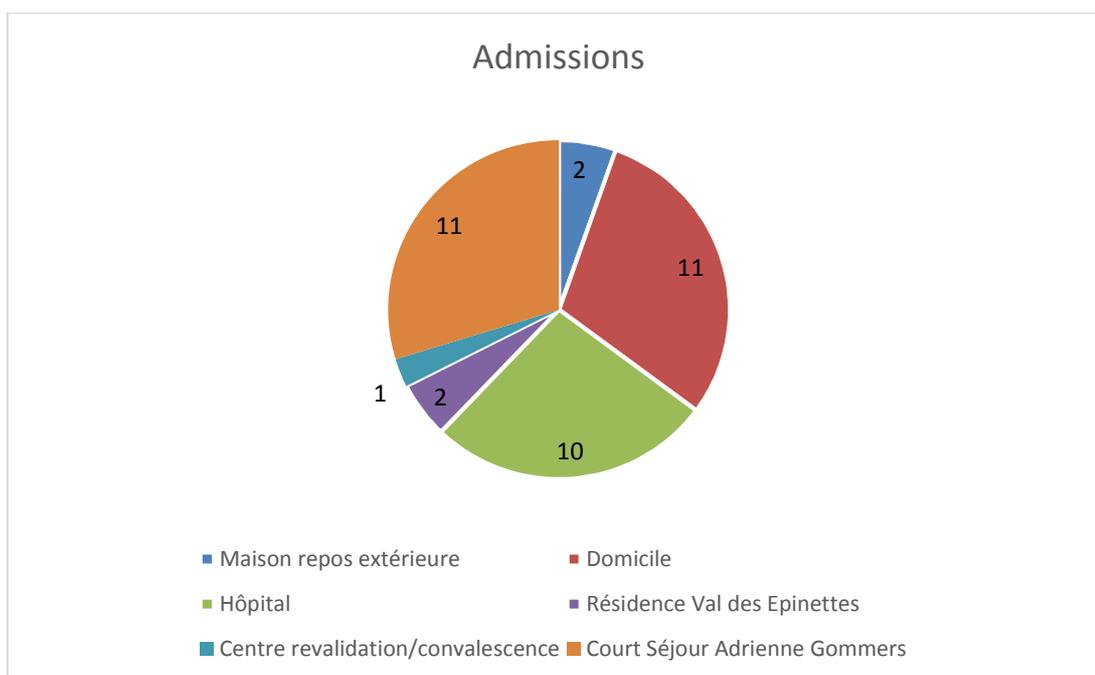
- 7 personnes en MRPA
- 63 personnes en MRS

Le nombre de résidents indigents

12 personnes, dont 11 prises en charge par le CPAS de Woluwe-Saint-Pierre et 1 par un autre CPAS.

Les admissions (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019)

37 venant de :



dont 14 personnes ont été admises en M.R.S. et 23 personnes en M.R.P.A.

Tableau des résidents au 20 septembre 2019

	M.R.P.A.	M.R.S.	Total
Désorientés	7	63	70
Indigents	3	9	12
Résidents toutes catégories confondues	76	90	166

6. LE CENTRE DE SOINS DE JOUR (FONCTION 8342).

Le budget de ce centre se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	51.268,34	54.000,00	54.000,00
Transferts	160.352,19	171.420,00	173.295,00

TOTAL DES RECETTES	211.620,53	225.420,00	227.295,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	232.955,18	247.080,00	259.535,00
Fonctionnement	31.152,23	52.195,00	52.709,00
Facturation interne	34.109,00	39.400,00	40.400,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	298.216,41	338.675,00	352.644,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-86.595,88	-113.255,00	-125.349,00
----------------------------	-------------------	--------------------	--------------------

1. Le contexte

Le Centre de Soins de Jour du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre est destiné aux personnes de plus de 60 ans, habitant notre commune ou une commune proche et souffrant de difficultés physiques et/ou mentales, nécessitant un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne.

A ce titre, notre Centre de Soins de Jour répond à une forte demande de la part des personnes âgées et de leurs familles car il constitue une alternative économiquement intéressante aux maisons de repos, aussi bien pour les résidents (qui peuvent continuer à vivre à domicile), leurs familles (pour lesquelles le centre apporte une forme de « répit ») que pour l'Etat (subsides INAMI beaucoup plus faibles que pour les MRS). Le forfait journalier octroyé par l'INAMI par patient du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 est **50,59€**.

Le taux d'occupation du centre de jour pour les 6 premiers mois de 2019

L'âge moyen des personnes fréquentant le centre de soins de jour est de **79,5** ans.

Le taux de fréquentation du Centre était en moyenne de **6,9** personnes sur 10, du mois de janvier au mois de juin 2019.

Pour l'année 2018, le taux de fréquentation était de **6,8** et s'explique par le fait que depuis le début de l'année, **5** nouveaux patients nous ont rejoint mais pour des raisons médicales ou un refus de continuer ou décès, **4** patients ont arrêté.

De plus les patients qui nous ont quitté, venaient plusieurs fois par semaine (jusqu'à 5x/semaine) tandis que ceux qui nous ont rejoint viennent 1x, 2x, 3x ou maximum 4x/semaine.

Les bénéficiaires font partie de la *catégorie B,C,Cd,Fd* ou de la *catégorie D* de l'échelle de Katz.

Moyenne des présences au Centre de Soins de Jour par commune de janvier à juin 2019

Woluwe-Saint-Pierre: **60,5%**

Auderghem: **11%**

Wezembeek-Oppem: **3,5%**

Kraainem: **7%**

Woluwe-Saint-Lambert : **11%**

1000 Bruxelles : **3,5%**

Watermael-Boisfort : **3,5 %**

Pourcentage d'hommes et de femmes de janvier à juin 2019

Pourcentage d'hommes : **64%**

Pourcentage de femmes : **36%**

Pathologies rencontrées en de janvier à juin 2019

	Maladie d'Alzheimer	Autres démences (démence sénile, fronto-temporale, ...)	Accident vasculaire cérébral	Parkinson	Autres pathologies
%	61%	14%	7%	11%	7%

L'intervention des bénéficiaires

Depuis le 1^{er} juin 2014, le prix demandé aux bénéficiaires du Centre de Soins de Jour a été revu à la hausse. Cette augmentation a eu lieu suite à une autorisation d'augmentation du prix du transport et de la fréquentation au Centre de Soins de Jour par le ministère des affaires économiques.

En effet, les tarifs que nous appliquions pour notre Centre étaient les plus faibles de tous les centres agréés par la Commission Communautaire Commune avec pour conséquence un déficit qui n'en était que plus élevé.

Les prix actuels sont donc les suivants :

- prix par personne : **20,00 € / jour**
- transport aller-retour : **7 €** pour les habitants de Woluwe-Saint-Pierre
10 € pour les habitants des communes limitrophes
- cotisation mensuelle : **12,35 €** (reste inchangée).

Toute absence est facturée à **20 €** dès le premier jour. Toutefois si la personne est absente plus de 8 jours consécutifs, une réduction de **20 %** est appliquée à partir du 9^{ème} jour (**16 €** au lieu de **20 €**).

Investissements 2020

Le projet du déménagement à l'Oase est en cours. Des nouvelles chaises ont été prévues au budget, les chaises du Centre de Soins de Jour étant fort abimées.

Un budget a été prévu également pour renouveler le matériel de bureau, armoires, chaises etc. (2.500€).

Et un budget a été aussi prévu pour le matériel de cuisine et pour le transport des aliments de la RRB vers l'Oase.

7. LITS DE COURT-SEJOUR (FONCTION 8343).

Le **budget** du court-séjour se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	468.868,96	752.942,95	682.485,00
Transferts	359.967,57	561.175,00	532.333,57

TOTAL DES RECETTES	828.836,53	1.314.117,95	1.214.818,57
---------------------------	-------------------	---------------------	---------------------

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	1.141.814,09	1.428.062,19	880.690,00
Fonctionnement	167.556,73	242.710,00	194.556,00
Redistribution	0	1.000,00	1.000,00
Charges financières	1.339,17	600,00	183,00
Facturation interne	40.504,00	42.500,00	43.000,00

TOTAL DES DEPENSES	1.351.213,99	1.714.872,19	1.119.429,00
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-522.377,46	-400.754,24	95.389,57
----------------------------	--------------------	--------------------	------------------

L'unité Court-séjours offre un accueil temporaire de post-revalidation ou de répit pour des personnes âgées de 60 ans et plus.

Dans le cadre du legs du Professeur Adrienne GOMMERS, une unité de 29 lits de court séjour a ouvert ses portes le 1^{er} mai 2015.

Ces lits permettent d'accueillir pour un délai de maximum trois mois par année civile des personnes ayant, selon les critères de l'Echelle de Kätz un profil valide. La durée minimale de séjour dans l'unité est fixée à 15 jours.

Les recettes

Le prix journalier d'hébergement

Le prix journalier d'hébergement s'élève à 75 €.

L'intervention de l'INAMI pour la section Court Séjour

Intervention forfaitaire

Le forfait journalier INAMI octroyé depuis le 1^{er} juin 2019 est de 48,30 €.

Les dépenses

1) Les dépenses en personnel

Compte 2018	Budget 2019 modif n°3	Budget 2020
1.141.814,09	1.428.062,19	880.690,00

Les dépenses de personnel du Court-séjour, à l'instar de la MRPA, ont été imputées sur les fonctions où ils sont affectés.

2) Les frais de fonctionnement

Compte 2018	Budget 2019 modif n°3	Budget 2020
167.556,73	242.710,00	194.556,00

Les investissements

Un montant de 13.500 € est prévu au budget de l'année 2020 afin de permettre l'installation d'un appareil de type air conditionné dans la salle restaurant « coquelicot » du court séjour Adrienne Gommers.

Quelques chiffres (du 01/01/2019 au 31/08/2019)*Profil des résidents*

- 73 femmes
- 33 hommes

Age moyen des résidents

- Femmes : 86 ans
- Hommes : 84 ans

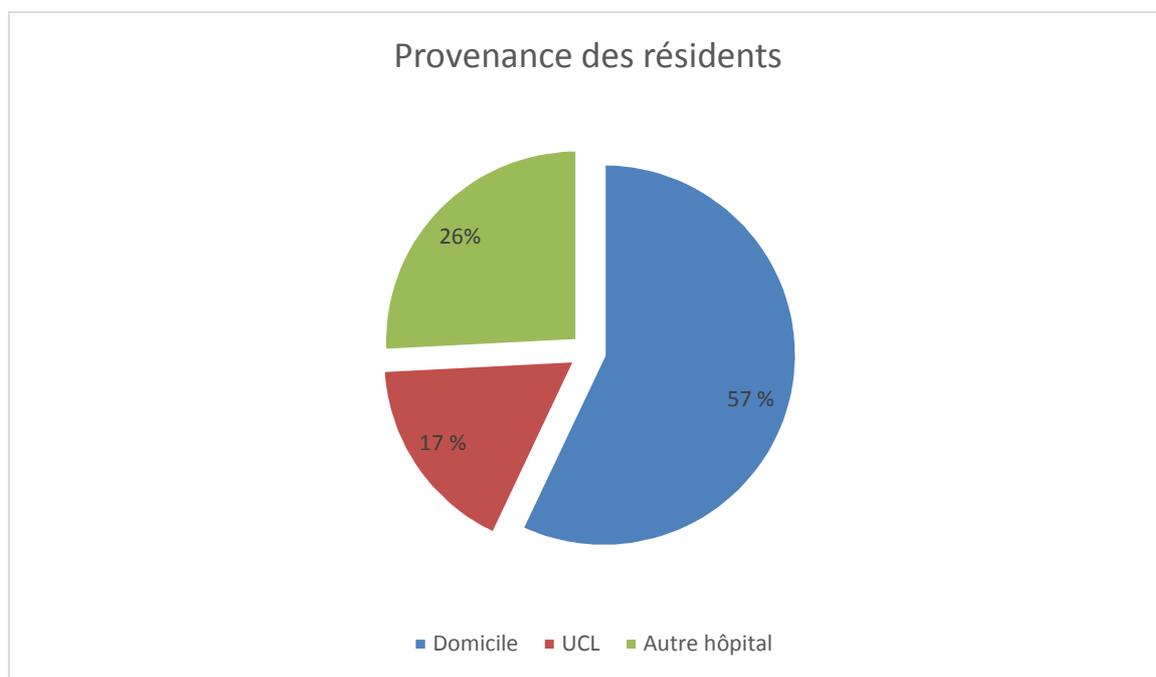
Durée moyenne des séjours

51 jours en moyenne (contre 39 pour l'année précédente)

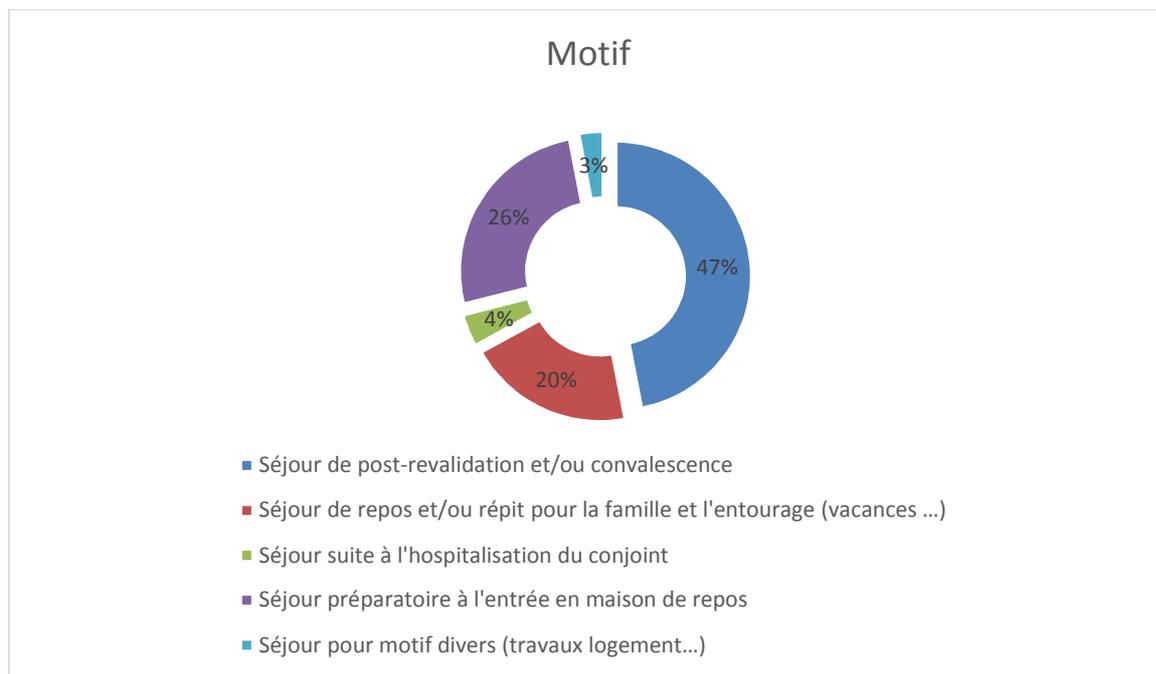
Nombre d'entrées et de sorties par mois

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Entrées	13	11	11	9	10	8	10	12
Sorties	10	15	10	14	12	4	12	14

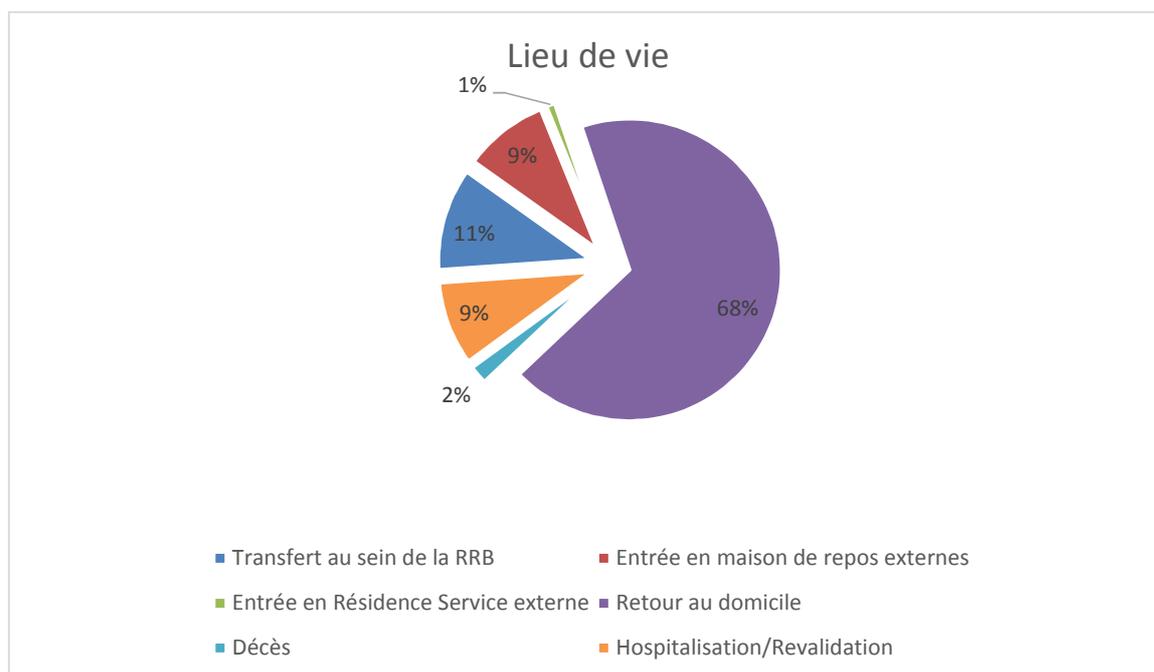
Provenance des résidents



Motif du Court Séjour



Lieu de vie après le passage au sein du Court Séjour



Bilan et perspectives

La première résidente a intégré le court séjour le 5 mai 2015.

Pour la 1^{ère} année depuis l'ouverture du court séjour, le taux d'occupation moyen a dépassé les 60% pour la période du 01/01 au 31/08/2019 avec un taux d'occupation qui atteint les 66%.

D'année en année le taux d'occupation moyen s'améliore même si nous n'atteignons pas encore un taux d'occupation de 100%.

Des avis et brochures sont régulièrement adressés aux services sociaux de divers hôpitaux, aux médecins traitants de la commune, dans les Centres médicaux, aux kinésithérapeutes de la commune, aux mutuelles, aux services d'aides aux familles ainsi qu'aux pharmaciens.

Régulièrement, un article est inséré dans le Wolu-Mag pour rappeler aux habitants de Woluwe-Saint-Pierre l'existence de ce service.

Un travail de sensibilisation et d'information est mené au quotidien auprès de nos partenaires privilégiés.

Il est également à noter que le court séjour acquiert de plus en plus une grande notoriété, essentiellement par le biais des certains médecins traitants enchantés de la prise en charge des patients qui y ont été accueillis.

Des résidents fidèles ont déjà fait plusieurs courts séjours dans l'unité. Certains en ont déjà programmé pour le futur et projettent de revenir de manière récurrente.

8. MAISON D'ACCUEIL (ILA - FONCTION 83601).

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) concerne les demandeurs d'asile.

Le budget se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	21.807,25	3.569,12	0
Transfert	184.346,90	275.164,00	266.475,00
TOTAL DES RECETTES	206.154,15	278.733,12	266.475,00

DEPENSES

	Compte 2018	2018 M.B n°3	2020
Personnel	14.342,58	47.330,00	96.700,00
Fonctionnement	134.301,74	124.044,00	66.456,00
Redistribution	31.099,83	63.592,59	77.619,00
Charges financières	15,00	0	0
Facturation interne	25.600,00	25.700,00	25.700,00
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	205.359,15	260.666,59	266.475,00

SOIT UN RESULTAT DE	795,00	18.066,53	0
----------------------------	---------------	------------------	----------

En 2020, notre CPAS fonctionnera avec deux ILA de plus qu'en 2019, soit 5 au total. Elles sont situées avenue des Dames Blanches, avenue de Joli-Bois, rue au Bois, avenue Gribaumont et Val des Epinettes.

Il est à prévoir en plus des 13 places que Fedasil nous avait laissées en 2018, l'ouverture de 12 nouvelles places pour permettre de remplir nos ILA au maximum.

Notons que le budget prévisionnel prend en compte une option dépenses-recettes à quasi 100% d'occupation hormis pour les ILA's Joli-Bois et Dames Blanches qui sont déjà occupées par des familles en sous-effectifs par rapport aux capacités d'accueil.

Logement	Occupation réelle 2020	Occupation max possible
Dames Blanches	3	5
Epinettes	8	8
Joli-Bois	4	5
Rue au Bois	2	2
Gribaumont	5	5
Total	22 + 3 inoccupées	25

9. LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES ET MENAGERES (FONCTION 8441).

Le budget de ce centre se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	62.288,74	73.477,92	77.000,00
Transferts	198.387,03	364.586,04	303.915,00
TOTAL DES RECETTES	260.675,77	438.063,96	380.915,00

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	592.642,59	747.950,00	817.150,00
Fonctionnement	8.380,80	30.750,00	28.867,00
Facturation interne	9.579,00	9.950,000	10.950,00
TOTAL DES DEPENSES	610.602,39	788.650,00	856.967,00
SOIT UN RESULTAT DE	-349.926,62	-350.586,04	-476.052,00

1. Présentation du service

1.1. *A qui s'adresse le service ?*

Le Service d'Aide aux Familles s'adresse à toute personne domiciliée à Woluwe-Saint-Pierre et vise à répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi qu'aux personnes ou familles éprouvant des difficultés passagères.

Le Service d'Aide aux Familles propose des aides familiales et ménagères, des gardes d'enfants malades à domicile et un service « Contact 80+ » permettant aux octogénaires de bénéficier d'une visite personnalisée à domicile, réalisée par un travailleur social, afin d'aborder ce qui est ou pourrait être un frein au maintien à domicile et les solutions à envisager.

Les dossiers des personnes à charges du CPAS concernent leurs frais liés à l'hébergement en maison de repos autres que la Résidence Roi Baudoin sont également traités par le service d'aide aux familles.

1.2. *Composition du service*

Le service est composé de l'accueil avec 2 assistantes administratives (2ETP), du service social lui-même composé de 3 travailleurs sociaux dont 2 assistantes sociales et une conseillère en soins (3ETP) et d'une équipe de terrain comprenant 10 aides familiaux (9,15 ETP occupés sur 10,75 ETP), 2 aides ménagères (2ETP), 2 gardes d'enfants malades (1ETP ; l'une d'entre elle est également aide familiale).

Les aides familiaux

En septembre - octobre 2018, grâce au subside Maribel (4 ETP pour le service d'aide aux familles) et suite au constat récurrent du nombre élevé de demandes d'aide auquel le service ne pouvait répondre, nous avons pu engager 1 administrative qui travaillait en article 60 et 1 aide familiale supplémentaire.

Dans un souci de rentabilité, notre centre a accordé les CDI restants à 2 aides familiales qui disposaient de contrat de remplacement.

Nous aurons donc la possibilité d'engager ultérieurement 2 nouvelles remplaçantes si nécessaire. Le but était d'intégrer progressivement des nouveaux bénéficiaires au planning.

En effet, il n'était pas envisageable d'intégrer 22 nouvelles prestations, soit environ 22 nouveaux bénéficiaires, (correspondant à 1,5 ETP) d'une traite au planning étant donné le travail social en amont que ce cela représente. C'est la raison pour laquelle notre service dispose encore de 1,6 ETP qui n'est pour le moment pas remplacé.

Les aide-ménagères

En 2018, nous avons pu augmenter l'ETP de 20 % étant donné qu'une aide-ménagère a été engagée à temps plein suite au transfert vers la RRB de l'aide-ménagère qui travaillait à 4/5. Ce renforcement des aide-ménagères est en rapport avec les demandes en matière d'aide-ménagère.

Toutefois, depuis plusieurs années, le service d'aide aux familles fait face à un taux d'absentéisme élevé pour le volet aide-ménager.

Par conséquent, le service n'arrive pas à assurer les prestations prévues en ménage et les bénéficiaires se plaignent des nombreuses annulations. C'est la raison pour laquelle en septembre 2019, il a été décidé d'engager une aide-ménagère supplémentaire sur le temps disponible dans le volet « aide familiale » en attendant de trouver une solution efficace sur le long terme.

1.3. Le processus d'une nouvelle demande

L'accueil réceptionne les demandes par téléphone ou par mail et les transfère au service social en fonction du nombre de dossiers chez chaque travailleur social qui rappelle le demandeur endéans les 48h.

Plusieurs types de demandes sont recevables par le service d'aide aux familles :

- Les personnes qui souhaitent obtenir l'aide d'une aide familiales et/ou ménagères
- Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une garde pour leur(s) enfant(s) malades à domicile
- Les personnes qui demandent une aide à la recherche d'une maison de repos
- Les personnes qui demandent une aide financière pour le paiement des frais liés à leur hébergement en maison de repos
- Les personnes qui éprouvent des difficultés de vivre à domicile et qui souhaitent obtenir des informations sur les pistes de solutions.

Pour toutes les autres demandes, l'accueil les oriente vers le(s) service(s) compétent(s).

2. Service social

L'équipe sociale est composée de 2 assistantes sociales, qui informent et accompagnent les demandes en matière de placement en maison de repos, d'aide à domicile et d'aide sociale auprès des publics cibles de notre service et plus particulièrement auprès des personnes âgées. Elles assurent un rôle de coordination lorsque nécessaire et orientent les demandes que nous ne pouvons pas satisfaire vers d'autres partenaires adéquats.

Depuis janvier 2018, tant le volet de l'aide à domicile que le volet contact 80+, décrits ci-dessous, sont gérés par les 2 assistantes sociales en vue d'équilibrer le travail et d'assurer une continuité en cas d'absence. En effet, avant 2018, une assistante sociale s'occupait du service contact 80+ et la seconde des dossiers sociaux concernant l'aide à domicile et les personnes placées en maison de repos. Une telle fragmentation du travail par travailleur, plutôt que par cellule, n'était pas tenable pour le service étant donné que la charge des dossiers d'aide à domicile s'est intensifiée. Par ailleurs, cela posait également problème en cas d'absence de l'un des travailleurs.

En juillet 2018, l'équipe a également été renforcée par une infirmière en santé communautaire avec la création du poste de conseiller en soins qui a intégré la cellule contact 80+ dont les finalités vous seront détaillées plus bas.

2.1. Personnes placées en maison de repos à charge du CPAS

2.1.1. Les demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement.

En 2018, les assistantes sociales se sont chargées des dossiers de 56 personnes placées en maisons de repos à charge du CPAS dont 18 ont été supprimés pour diverses raisons (incompétence territoriale, revenus, décès, ...) et 14 nouveaux dossiers ont été traités. Parmi les dossiers, 14 personnes étaient sous administration de biens et 23 disposaient d'un compte système I, engendrant un surcroît de travail non-négligeable.

Entre janvier et septembre 2019, les assistantes sociales ont géré 47 dossiers, dont 16 ont été supprimés pour diverses raisons (incompétence territoriale, revenus, décès, ...) et 12 nouveaux dossiers ont été traités. Parmi les dossiers, 17 personnes sont sous administration de biens et 20 disposent d'un compte système I.

Evolution des dossiers d'aide sociale concernant les frais d'hébergement.

	2014	2015	2016	10-2017	2018	09-2019
Total	39	39	43	49	56	47

Depuis 2014, une légère augmentation des dossiers est constatée. Toutefois, de 2017 à 2018, les chiffres démontrent une stabilité du nombre de personnes résidents en maison de repos à charge du CPAS. Par ailleurs, depuis le janvier 2018, le service prête une forte attention à ne pas générer inutilement des dossiers administratifs. Il a en effet été constaté que, par le passé, certaines demandes ont été acceptées par notre Centre afin d'assurer la gestion des paiements du bénéficiaire qui avait en réalité les ressources nécessaires.

A présent, pour toute demande de personnes dont les ressources permettent d'honorer les frais d'hébergement mais dont l'état de santé fait défaut, il est conseillé aux proches (maison de repos ou entourage) d'introduire une demande d'administration de biens.

2.1.2. Les demandes d'information et de recherche de maison de repos.

Le service reçoit des demandes d'information sur les conditions d'aide du CPAS en cas de difficultés à payer les frais d'hébergement en maison de repos. Les informations concernant l'enquête sociale précédant la décision leurs sont données. Nous prenons soins également d'indiquer aux personnes que le montant journalier de 48,28 € (et de 54,02 € pour les MRS) pour le prix de la chambre ne doit pas être dépassé. Ces montants se basent sur les prix journaliers de la Résidence Roi Baudoin.

Concernant les demandes d'aide à la recherche de maison de repos, dans un souci de qualité de recherche, depuis janvier 2018, nous orientons les personnes vers Inforhome. Pour les personnes ou les familles éprouvant des difficultés à contacter Inforhome, nous leur proposons de le faire avec eux en prenant soins d'établir au préalable leurs besoins et souhaits en matière d'hébergement (MR, MRS, localités, animaux de compagnies, activités, espaces verts, ...).

Entre 2018 et septembre 2019, une stabilité du nombre de demandes d'informations et d'aides à la recherche de maison de repos a été constatée également (14 en 2018 et 17 en 09/2019)

2.1.3. Lien entre notre Centre et la résidence la Foret

La résidence la Foret est un lieu d'hébergement non agréé situé à Woluwe-Saint-Pierre. Ce centre accueille toute personne moyennant des frais d'hébergement qui s'élèvent à 30 €/jour. Ce prix comprend une chambre seule, 3 repas et la lessive. Aucune activité n'est proposée car il ne s'agit pas d'un centre d'hébergement adapté à un profil particulier. C'est bien souvent les personnes qui ne trouvent pas de logement dans le privé qui « choisissent » cette résidence. La résidence n'est pas agréée et cela signifie notamment que les personnes qui y sont domiciliées et qui entrent ensuite dans une maison de repos sont à charge du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre.

Actuellement, 7 personnes résidant en maison de repos (sur les 47) ont été répertoriées comme ayant vécu à la résidence la Foret avant d'entrer en maison de repos à charge de notre Centre. Cela signifie que 15 % de nos dossiers sont des personnes qui n'ont pas fait le choix de s'installer à Woluwe-Saint-Pierre. Toutes ces personnes sont entrées en maison de repos à notre charge avant l'âge de 60 ans dont une qui est aidée depuis presque 20 ans. Aucune de ces personnes ne résidait à Woluwe-Saint-Pierre dans le passé.

Parmi les 7 personnes, aucune n'a de famille connue par nos services qui puisse aider/soutenir et 6 sont sous administration de biens (1 a un compte système I à la maison de repos qui gère ses finances). Pour rappel, en 2019, parmi le total des bénéficiaires, 17 sont sous administration de biens. Il est important de préciser qu'il s'agit de dossiers complexes étant donné que la collaboration se fait avec un tiers qui ne connaît pas la personne et qui ne la voit qu'occasionnellement. Par ailleurs, certains administrateurs de biens expriment ouvertement le peu d'apport financier qu'ont ces personnes pour eux et nous supposons que leur implication n'est par conséquent pas optimale.

Concernant l'aspect financier, en 2018, notre Centre a payé des aides sociales, hors frais d'ambulance et d'hospitalisation, pour environ 29.000 € pour les anciens résidents de la résidence la Foret. En 2019, le montant estimé s'élève, hors frais d'ambulance et d'hospitalisation, à 38 708,04 € (22 579,69 € en juillet 2019) dont une personne pour qui notre Centre prend en charge environ 10 000 € par an.

2.1.4. Mission et fonctionnement de la cellule

L'objectif de cette cellule est d'assister et d'aider toute personne en difficulté sociale et/ou de santé, ayant des problèmes momentanés ou chroniques, et présentant une perte d'autonomie, en collaboration avec tous les autres acteurs psycho-médico-sociaux qui entourent le bénéficiaire.

Une équipe diplômée composée de 10 aides familiaux aide et accompagne les bénéficiaires dans des tâches telles que les courses, la préparation de repas, l'aide à la toilette, la lessive et le repassage, les démarches administratives, les promenades, ...

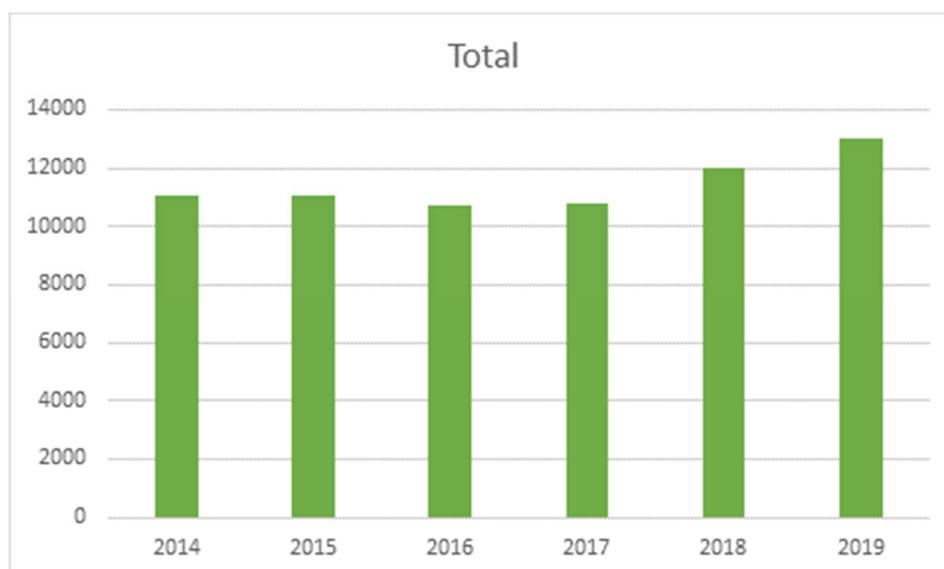
Deux aides ménagères aident au nettoyage des pièces d'habitation des logements des bénéficiaires.

L'horaire est composé 3 prestations par jour, soit 2 x 2h le matin et 3 h l'après-midi, avec 15 min de trajet entre les prestations.

2.1.4.1. Evolution du nombre de demandes et de prestations

Nombre d'heures de prestation

	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Estimations 2019</i>
Total des heures de prestations	11 062,7	11 083,6	10 711,09	10 809,45	12 011,64	13 015,57



Comme prévu l'an dernier, les engagements en 2018 ont permis d'augmenter le nombre de demandeurs aidés et par conséquent le nombre d'heure de prestations en 2018.

Il est toutefois important de noter que les heures de prestations peuvent fortement varier d'une année à l'autre sans que cela émane d'une baisse/augmentation des demandes. Cette fluctuation est notamment due aux difficultés de remplacer immédiatement lors des congés maladies de longue durée.

C'est le cas en 2019 où pour 2 remplacements, malgré tous les efforts nécessaires, une aide familiale a été engagée après 4 semaines et une autre après plus de 3 mois. Cette fluctuation dépend également du nombre de stagiaires acceptés par notre service. C'est par exemple le cas en 2018 lorsque notre service a décidé d'accueillir un stagiaire supplémentaire, soit environ 100 heures supplémentaires étant donné que les stagiaires, après un temps d'adaptation et de formation nécessaire, sont envoyés seuls en prestation.

2.1.4.2. Constat et vision

Beaucoup de personnes habitants Woluwe-Saint-Pierre sont atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et sont confrontées aux problèmes spécifiques liés à la maladie. Dans certains cas, leur entourage se sent démuni et cherche de l'aide pour mettre en place des solutions. Dans d'autres cas, nous constatons que certaines personnes atteintes de cette démence sont livrées à elles-mêmes et sont insuffisamment entourées. Leur entourage ne sait pas comment faire face à l'ampleur des problèmes et fait preuve d'une méconnaissance de la maladie.

Ce constat ainsi que les nombreuses demandes liées au soins de santé ont conduit à la création d'un nouveau poste de conseiller en soins en juin 2018 (point 2.3.4 ci-dessous)

3. Contact 80+

3.1. Description du service

En 2016, le Service d'Aide aux Familles a développé une action préventive et systématique auprès des seniors à partir du jour de l'anniversaire de leurs 85 ans. Le principe consiste à organiser à l'échelle communale un contact personnel systématique auprès des citoyens de notre commune, à la date d'anniversaire de leurs 85 ans. Un courrier officiel leur est adressé annonçant notre visite à l'occasion de leur anniversaire (grâce aux listes avec les coordonnées des octogénaires, reçues par le service de la Population de la commune).

Objectifs généraux

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et le maintien dans le lieu de vie choisi le plus longtemps possible ;
- Améliorer leurs conditions de vie et augmenter leur bien-être ;
- Lutter contre l'isolement et identifier les situations problématiques et précarisées.

Objectifs opérationnels

- Informer les personnes âgées de Woluwe-Saint-Pierre de toutes les solutions qui s'offrent à elles pour améliorer leur quotidien et leur bien-être ;
- Tisser du lien social en les accompagnant et en les encourageant prendre contact avec d'autres partenaires ;
- Identifier les situations nécessitant une aide immédiate et urgente, et/ou un suivi sur du moyen et long terme.

3.2. Les résultats du service Contact 80+

Au total, durant les 15 premiers mois d'activités, du 1^{er} juin 2016 au 31 août 2017, 436 courriers d'annonce ont été envoyés et 255 visites ont été effectuées.

Contacts 80+	Envois - Prises de contact	Hommes	Femmes	Visites à domicile	Déclins	Portes-closes	Autres absences* (placement, décès, etc.)	Report (visites planifiées)
80 ans	159	63	96	83	59	13	1	3
85 ans	233	81	152	142	38	12	27	14
Hors listes	44	7	37	30	12	0	0	2
TOTAL	436	151	285	255	109	25	28	19
	100%	(35%)	(65%)	58,49%	25,00%	5,73%	6,42%	4,36%

Parallèlement à ces visites organisées, notre service a été sollicité pro activement par 44 personnes ayant eu connaissance de notre nouveau service.

Auprès de ces 44 ménages, 30 visites ont été réalisées. Le pourcentage est logiquement plus élevé étant donné que ces personnes âgées ou leur entourage ont pris l'initiative de nous contacter souvent du fait de situations déjà relativement nécessiteuses ou de questions déjà présentes.

Il s'est avéré également que le suivi était plus élevé pour les demandes hors liste.

Suivis	Visites à domicile	Suivis faibles	Suivis moyens	Suivis élevés	Total	%
80 ans	83	2	4	0	6	7%
85 ans	142	24	18	3	45	32%
Hors listes	30	14	9	3	26	87%
TOTAL	255	40	31	6	77	30%
	100%	15,7%	12,2%	2,4%		

3.3. En 2018

A partir du mois de septembre 2017 nous ne disposons plus de statistiques représentatives du service étant donné qu'il a dû être mis en suspens durant plusieurs mois à cause des absences de l'assistante sociale en charge de tous les autres dossiers et suite à la mise en application du RGPD.

Cependant, afin d'assurer la continuité du service, à partir du mois de mai 2018, toute personne de plus de 80 ans qui contacte le service pour diverses raisons (recherche de maison de repos, demande d'aide à domicile, ...) a été intégrée dans les demandes hors listes de contact 80+.

En effet, comme vu au point précédent, les personnes pour qui le service contact 80+ entraînait un suivi élevé sont celles qui prennent l'initiative de nous contacter suite à un besoin.

Avant cela, toute personne de plus de 80 ans qui contactait le service avec une demande précise telle que le besoin d'une aide familiale était réorientée au téléphone vers un autre service en cas d'indisponibilité chez nous. Or, cette réorientation par téléphone est contraire à la politique du service et aux objectifs de contact 80. Depuis mai 2018, nous proposons systématiquement une visite à domicile aux personnes de plus de 80 ans s'adressant à notre service sans attendre d'elles qu'elles connaissent et mentionnent explicitement la cellule contact 80+.

C'est la raison pour laquelle le nombre de visites hors listes a atteint le nombre de 34 pour la période de mai à décembre 2018. Pour l'année 2019, nous comptabilisons déjà 64 demandes hors liste pour la période de janvier 2019 à septembre 2019.

3.4. Le conseiller en soins

Depuis juillet 2018, le service d'aide aux familles a été renforcé par l'engagement d'une infirmière en santé communautaire et le poste de conseiller en soins a vu le jour.

La mission principale du conseiller en soins est d'offrir un accompagnement ajusté selon l'état de santé de la personne âgée de plus de 80 ans au niveau physique, mental et cognitif.

C'est dans cette optique qu'elle pourra mettre en place et coordonner les soins à domicile entre les différents intervenants et veillera à la bonne communication entre le patient et les prestataires de soins.

3.4.1.1. Mise en place de la nouvelle fonction

La conseillère en soins a déjà rencontré les bénéficiaires connus par notre service via le volet d'aide à domicile et un courrier d'information a été envoyé aux différents intervenants de la commune (médecins, pharmacies, centres de santé mentale, ...).

Par ailleurs, la conseillère en soins étant travailleur social, elle a également été intégrée aux visites à domicile de la cellule contact 80+.

3.4.1.2. Projets à venir

Nous sommes à présent dans la phase de définition du besoin précis en matière de soins de santé afin d'établir au mieux les projets futurs.

Deux constats avaient été énoncés l'an dernier : comme mentionné au point 2.2.1.3., les maladies mentales dont souffrent les seniors de notre commune et le manque en matière de soins infirmiers coordonnés au sein de notre Commune.

Concernant les personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, la conseillère en soins a suivi une formation afin de mieux comprendre la problématique des personnes atteintes d'Alzheimer et est référente pour la démence. Il est donc prévu qu'elle débute une formation interne de 4 modules en vue d'aider l'équipe de terrain à gérer au mieux les prestations chez des personnes désorientées. Des entrevues sont également programmées avec la Ligue Alzheimer afin d'envisager une collaboration pour la création d'ateliers pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou leur famille.

Concernant le manque au niveau des soins infirmiers, il a été constaté qu'un grand nombre de bénéficiaires ou leurs proches n'ont pas le réflexe de faire appel à leur mutuelle qui comporte bien souvent une équipe de soins infirmiers à domicile. Fin 2018, nous avons invité certains de nos bénéficiaires à faire appel à leur mutuelle pour les soins infirmiers et la collaboration avec notre service est satisfaisante.

Conclusion

Le service d'aide aux familles comprend une multitude de services visant à aider les familles et principalement les personnes âgées afin qu'ils puissent vivre chez eux dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. C'est principalement pour cette raison que nous envisageons notamment de créer en collaboration avec la commune un plan canicule destiné à aider les personnes âgées et fragilisées à faire face aux fortes chaleurs durant les canicules.

Le service d'aide aux familles se penchera également sur la question de l'isolement social des bénéficiaires qui sont aidés et les solutions à apporter.

10. LE SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES (FONCTION 8443).

Le budget de ce service se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	3.873,40	4.500,00	0
Transferts	55.139,55	75.715,00	78.307,13
TOTAL DES RECETTES	59.012,95	80.215,00	78.307,13

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	100.708,67	103.730,00	105.335,00
Fonctionnement	892,11	2.705,00	2.280,00
TOTAL DES DEPENSES :	101.600,78	106.435,00	107.615,00
SOIT UN RESULTAT DE	-42.587,83	-26.220,00	-29.307,87

Le service est composé d'une aide familiale et d'une puéricultrice qui gardent à domicile les enfants malades âgés de 3 mois à 11 ans inclus, pendant les horaires de travail des parents. Cette garde peut s'effectuer à concurrence de 9 heures par jour maximum, entre 7h30 et 18h00.

La participation financière est fixée en fonction des revenus et de la composition du ménage, selon la grille barémique de l'ONE.

Profil des bénéficiaires de la cellule de garde d'enfants malades

En 2018, nous avons effectué 1125 heures de garde réparties sur 124 jours, auprès de 28 familles.

Depuis 2017, nous observons une tendance à la baisse du nombre de demandes de gardes d'enfants malades, étant donné les solutions alternatives proposées par les mutuelles et l'absence de publicité faite par notre service car il était question d'analyser la pertinence de son maintien.

	2015	2016	2017	2018
Jours de garde	165	168	137	124

	2015	2016	2017	2018
Heures de garde	1409	1437	1188	1125

Pour rappel, lorsque les gardes d'enfants malades n'effectuent pas de gardes, l'une d'entre elles travaille en tant qu'aide familiale et l'autre en tant qu'aide-ménagère.

Il n'est pas possible d'établir le salaire moyen des bénéficiaires du service de gardes d'enfants malades étant donné qu'un bon nombre de bénéficiaires ne veulent pas remettre leurs ressources et préfère que l'on leur applique le tarif maximum prévu par l'ONE.

En 2018, notre service d'aide aux familles a continué à aider les familles qui ne semblent pas éprouver de difficultés financières

Actions pour le futur

En 2018, étant donné que le service ne profite qu'à un très petit nombre de bénéficiaires et qu'elle occupe un temps considérable au niveau purement administratif, une évaluation de la pertinence du service a été faite.

Le constat de cette évaluation est clair : le service de garde d'enfants malades n'aide pas les personnes qui sont en difficultés financières mais aide malgré tous les travailleurs qui sont en difficulté chaque fois que leurs enfants sont malades étant donné qu'ils n'ont pas d'autres alternatives de garde.

La cellule sera donc maintenue au sein du service d'aide aux familles. Cependant, il sera indispensable de pouvoir développer ce service notamment en terme de visibilité. Vu la diminution des demandes, il semble en effet qu'un grand nombre de parents ne connaissent pas le service. Il apparaît même que les puéricultrices des crèches n'ont pas connaissance du service de garde d'enfants malades.

C'est dans cet optique que la parution d'un article faisant la publicité du service de garde d'enfants malades est prévue fin 2019 dans le Wolumag. En collaboration avec les échevins, nous envisageons également de sensibiliser les puéricultrices des crèches communales à diffuser l'information sur l'existence de notre service auprès des parents dont l'enfant ne peut plus fréquenter la crèche.

Historique des subsides

Avant la 6^{ième} réforme de l'Etat, notre cellule de garde d'enfants malades relevait de la compétence du FESC (Fonds d'équipements et de services collectifs ; extrascolaire). Suite à la Sixième Réforme de l'Etat, certaines compétences du fédéral ont été transférées aux Communautés. C'est le cas des compétences des milieux d'accueil d'enfants relevant du FESC qui ont été transférées vers l'ONE le 01/01/2015.

Un nouvel arrêté du Gouvernement de la Communauté française, fixant la réglementation des services d'accueil d'enfants malades à domicile avait été approuvé le 17/04/2014 et était entré en vigueur le 01/01/2015.

Les services concernés, dont le nôtre, ont alors été appelés les services ex-fesc durant la période transitoire qui avait pour but de tester les modalités de subventionnement et agrément fixées par la nouvelle réglementation. Pour ce faire, l'ONE avait établi avec les différents services des rencontres individuelles et des récoltes d'informations administratives et financières en début de chaque année.

Ces informations ont permis à l'ONE de fixer la capacité subsidiable de notre service et nous avons reçu un courrier fin 2018 nous indiquant qu'elle s'élève à **1543 heures** dont **270 heures** au maximum peuvent être prestées **dans le secteur de l'accueil**. Le courrier nous indique également que le montant estimé en notre faveur est de 46 371,89 € pour l'année 2018.

Ce même courrier nous informe que l'arrêté susmentionné a été modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20/10/2017 et nous précise les modifications telle que l'obligation d'établir un règlement d'ordre intérieur et un dossier de l'enfant.

Les subsides aujourd'hui

Pour l'année 2018, nous avons justifié 40 751,99 € et sommes en attente d'une vérification de la part de l'ONE qui doit encore être prévue. Comme expliqué plus haut, notre capacité subsidiable est de 1543 heures.

Malheureusement, ce nombre n'est pas atteint en 2018 étant donné que nous avons effectué 1125 heures de gardes. Les heures de gardes comptabilisées de janvier 2019 à septembre 2019 montrent également que nous n'atteindrons pas nos heures en 2019 et que par conséquent l'ONE diminuera notre enveloppe proportionnellement aux heures effectuées sur les 2 ans.

Afin d'augmenter les heures de prestations et limiter au maximum la diminution de notre enveloppe subsidiable, une collaboration avec les crèches communales est envisagée et devrait débuter fin 2019. Elle permettra à la puéricultrice gardienne d'enfants malades d'effectuer un certain nombre d'heures en crèches lorsqu'il n'y a pas de demande de garde. Ces heures effectuées en crèche seront comptabilisées par le service de garde d'enfants malades.

Cette collaboration permettra également de renforcer les crèches de notre commune. Elle sera aussi un bon moyen de promouvoir le service directement auprès des parents qui pourront faire connaissance avec notre gardienne.

11. L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (FONCTION 84492).

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	583.030,05	664.860,38	657.365,00
Transferts	174.321,23	150.327,91	133.251,00

TOTAL DES RECETTES	757.351,28	815.188,29	790.616,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	1.323.190,98	1.788.245,00	1.931.625,00
Fonctionnement	22.140,24	30.735,59	17.863,00
Redistribution	144,60	0	0
Facturation interne	450,00	600,00	600,00

TOTAL DES DEPENSES	1.345.925,82	1.819.580,59	1.950.088,00
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-588.574,54	-1.004.392,30	-1.159.472,00
----------------------------	--------------------	----------------------	----------------------

La mesure article 60§7

L'existence dans le budget du CPAS d'une fonction spécifique permet de cerner l'incidence financière de la mise au travail des personnes en article 60§7 pendant toute une année.

En 2018, nous avons terminé l'année avec 74 personnes sous contrat article 60§7 avec un pic de 84 personnes sous contrat article 60§7 en mai. Nous n'avons pas connu de diminution de l'enveloppe fermée de subsides économie sociale.

En 2019, nous avons bénéficié d'une enveloppe « économie sociale » identique.

Pour les articles 60§7 « classiques », on ne parle pas d'enveloppe budgétaire fermée, celle-ci est principalement liée à la politique et au budget de notre CPAS.

Le CPAS prévoyait de rémunérer 83 personnes en article 60§7 au cours de l'année 2019. L'objectif ne sera finalement pas atteint. En effet, fin septembre 2019, nous avons 64 personnes sous contrat article 60§7. Nous devrions avoir une soixantaine de personnes sous contrat article 60§7 d'ici la fin de l'année.

Nous avons pourtant ouvert 98 nouveaux dossiers de janvier à septembre 2019 au lieu de 65 sur la même période en 2018.

Les offres d'emploi de la part de nos partenaires dans la cadre de l'article 60 ne manquent pas.

C'est un constat depuis ces dernières années, nous avons à faire avec un public de plus en plus fragilisé physiquement, psychologiquement et socialement. A tel point que nous ne pouvons plus faire l'impasse sur un véritable travail d'accompagnement de la personne pour déterminer un parcours d'insertion personnalisé ne visant pas immédiatement la mise à l'emploi en article 60§7.

Toutefois, en 2019, grâce à un transfert interne d'un membre du personnel, nous avons pu bénéficier d'un mi-temps supplémentaire « agent d'insertion » ce qui a permis de mettre l'accent sur l'aspect qualitatif du suivi des personnes. En 2020, compte tenu d'un engagement ETP prévu, nous espérons satisfaire tant aux impératifs qualitatifs que quantitatifs et amorcer la mise en pratique de l'Arrêté du Gouvernement de Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 dans les conditions les plus sereines possible. C'est un objectif prioritaire.

Total du nombre d'article 60 par mois (classique et économie sociale)

	Economie Sociale 2018	Classique 2018	Total 2018	Economie Sociale 2019	Classique 2019	Total 2019
Janvier	26	55	81	10	56	66
Février	29	58	87	13	57	70
Mars	28	59	87	14	56	70
Avril	28	60	88	23	54	77
Mai	25	59	84	21	52	73
Juin	25	59	84	20	49	69
Juillet	25	58	83	21	48	69
Août	23	57	80	20	40	60
Septembre	22	59	81	24	40	64
Octobre	18	67	85	23	40	63
Novembre	14	67	81	25	33	58
Décembre	13	62	74	22	29	51

= Prévisions

La baisse de la tarification aux utilisateurs n'a toujours pas permis l'augmentation du nombre de personnes mises à disposition des asbl et des entreprises privées, par contre, la gratuité appliquée aux asbl communales et aux services de l'Administration communale permet une collaboration régulière avec le service des Ressources Humaines de la commune et le maintien du nombre de personnes mises à disposition de leurs services.

En 2019, nous avons mis à disposition de services communaux ou d'asbl communales :

- 3 personnes au service Urbanisme,
- 1 personne au service Cimetière,
- 3 personnes au service Voirie,
- 1 personne à l'Ecole communale du Centre,
- 1 personne à la crèche communale « Les Colibris »,
- 1 personne au Centre culturel,
- 1 personne au Centre communautaire Crousse,
- 1 personne au Centre communautaire Joli-Bois,
- 1 personne à l'AIS de Woluwe-Saint-Pierre.

Nous espérons poursuivre dans cette voie en 2020.

Facturation des art60 auprès des asbl et entreprises privées :

	2018	2019
Janvier	7.794,93 €	5.568,13 €
Février	7.613,30 €	5.485,55 €
Mars	7.643,16 €	5.469,42 €
Avril	6.657,29 €	5.182,22 €
Mai	5.488,63 €	3.533,64 €
Juin	5.369,73 €	4.327,53 €
Juillet	4.772,36 €	2.392,23 €
Août	5.411,01 €	2.289 €
Septembre	6.288,88 €	1.962,46 €
Octobre	6.605,55 €	1.396,73 €
Novembre	6.126,88 €	1.396,73 €
Décembre	5.837,81 €	1.396,73 €
Total	75.609,53 €	40.400,37 €

= Prévisions

Harmonisation article 60§7

Suite à la 6^e Réforme de l'Etat, la politique en matière d'article 60§7 a été transférée aux Régions. Dans ce contexte, un programme d'harmonisation des pratiques des CPAS en matière de mise à l'emploi via l'article 60§7 a été mis en place. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les 19 CPAS bruxellois utilisent la même convention individuelle ou convention cadre.

Le 23 mai 2019, un Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale a contextualisé l'harmonisation dans tous ses aspects pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 : les modalités relatives aux utilisateurs, la convention et l'accompagnement, l'intervention financière des utilisateurs, la charge salariale, les différentes subventions, le soutien financier aux CPAS, les modalités de contrôle, etc. L'article de l'Arrêté qui détermine l'échelle barémique à appliquer dans le cadre de la rémunération des personnes sous contrat article 60§7 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Depuis le mois de septembre 2019, des groupes de travail sont organisés entre les responsables des services ISP des 19 CPAS afin de rédiger, en commun, les différents documents pratiques liés à l'harmonisation dont le contenu des conventions individuelles, le plan d'acquisition de compétences et d'accompagnement, les formulaires d'évaluation etc.

La mission des services Insertion sera de mieux outiller le travailleur art60 pour sa transition vers le marché du travail et de lui procurer une expérience professionnelle de qualité.

L'aspect formatif sera désormais mis en avant et rendu obligatoire à travers le « Plan d'Acquisition de Compétences ».

La coach emploi

La coach emploi poursuit sa mission d'accompagnement personnalisé des chercheurs d'emploi (usagers du CPAS en général et les personnes en fin de contrat Art 60 en particulier) vers un emploi durable et de qualité.

Elle anime les formations début et fin contrat Art 60.

En 2019, l'Espace Emploi a connu une fréquentation régulière.

Le projet « Connexion Emploi », dont nous sommes partenaires dans le cadre des projets de la Maison de l'Emploi de Woluwe-Saint-Pierre, sur son aspect formatif, est prolongé pour l'année 2020 sous le nom de « abc NUMERIQUE ». Nous poursuivrons donc l'orientation de nos chercheurs d'emploi vers les différents modules qui seront proposés et organisés.

D'autre part, lorsque le « Plan d'Acquisition de Compétences » sera formalisé pour chacun des travailleurs article 60§7, il deviendra la trame de l'accompagnement en coaching tout au long du contrat et non, en début et fin de contrat uniquement.

Cadre de Partenariat avec Actiris 2015-2020

Le contrôle des dossiers par Actiris, dans le cadre de la subvention 2018, a été effectué le 4 juin 2019.

Nous devons accompagner 152 personnes en phases 1 à 4 et 17 personnes en phase de transition vers l'emploi à la fin d'un contrat article 60§7. En réalité, nous avons accompagné 136 personnes en phases 1 à 4 et 19 personnes en phase de transition vers l'emploi à la fin d'un contrat article 60§7.

La subvention maximale pour l'année 2018 soit 35.232,17 € a donc été recalculée et diminuée. Nous recevons un subside total de 28.738,90 €.

Nous poursuivons notre collaboration avec Actiris en 2020.

La Glisse du Linge

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées ces dernières années : tentative de désigner une responsable d'atelier, manque de motivation de l'équipe, chiffres en baisse, matériel à réparer ou à renouveler, concurrence avec les ateliers de repassage en titres-services proches de la Glisse du Linge etc.

Nous avons décidé de fermer l'atelier de repassage à partir du 8 mars 2019, mais ce service a été transféré au « Coup de Pouce » qui le proposera à domicile.

Le Coup de Pouce

La mission du « Coup de Pouce », en plus de rendre des services d'assistance et d'aide à domicile aux habitants de Woluwe-Saint-Pierre, est de mettre au travail des personnes aidées par le CPAS.

Dans la continuité des objectifs du SISP quant à l'augmentation des engagements articles 60§7, nous avons pu, jusqu'à présent, garder un contingent d'au moins 10 personnes sous contrat article 60§7 mis à la disposition du « Coup de Pouce ».

Facturation mensuelle de janvier 2017 à septembre 2018 et nombre de travailleurs article 60§7 par mois

Facturation	2018	Art60	2019	Art60
Janvier	3.730,51 €	9	3.619,49 €	8
Février	3.033,98 €	10	3.737,60 €	7,5
Mars	4.049,48 €	11	4.502,94 €	8,5
Avril	3.753,23 €	12	4.593,72 €	9
Mai	4.440,62 €	10	5.137,75 €	9
Juin	4.765,89 €	11	4.156,19 €	9
Juillet	4.131,79 €	9,5	3.684,50 €	9
Août	3.224,27 €	9	2.854,77 €	8
Septembre	3.814,70 €	8	3.852,68 €	6
Octobre	4.696,62 €	7		
Novembre	4.944,13 €	7,5		
Décembre	3.516,10 €	6		
Total	48.568,37 €		36.139,64 €	

Pour l'année 2018, nous atteignons un chiffre total de facturation de 48.568,37 €, en 2019, nous en sommes à 36.139,64 € jusqu'au mois de septembre inclus.

En décembre 2017, un ouvrier spécialisé avait été engagé par la sprl « Coup de Pouce », afin de réaliser des travaux plus spécifiques, d'encadrer l'équipe et de former les nouveaux arrivants.

Cet engagement a eu un impact sévère sur le compte de l'exercice, plongeant celui-ci en négatif. Le contrat de travail de cet ouvrier a été rompu de commun accord en mai 2019 et depuis, il a rejoint l'équipe technique du service du Patrimoine du CPAS.

Agrément d'économie sociale :

En 2018, la sprl « Coup de Pouce » a connu des complications administratives dans la continuité de l'agrément d'économie sociale qui lui était accordé et qui a finalement été maintenu.

Suite à l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, toutes les entreprises sociales, dont la sprl « Coup de Pouce », devaient introduire une demande de prolongation de leur agrément, selon un nouveau canevas établi par Bruxelles Economie et Emploi – Service Public Régional de Bruxelles reçu en février 2019.

En attendant, l'agrément actuel reste valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour le « Coup de Pouce », la tâche s'est révélée plus compliquée que prévu. En effet, le « Coup de Pouce » sous sa forme juridique de sprl à finalité sociale ne rentrait dans aucune des catégories proposées pour obtenir un agrément au-delà du 31 décembre 2019.

Après de nombreuses réunions et de nombreux échanges avec la personne de référence auprès de Bruxelles Economie et Emploi, il s'est avéré que la transformation de la sprl « Coup de Pouce » en Association régie par la loi du 8 juillet 1976 permettait d'introduire une demande en tant qu'entreprise d'insertion débutante.

La transformation du « Coup de Pouce » en Association régie par la loi du 8 juillet 1976 a donc été opérée et actée devant notaire le 27 septembre 2019 et les statuts publiés au Moniteur belge le 2 octobre 2019.

Le dossier de demande d'agrément a été introduit auprès de Bruxelles Economie et Emploi le 26 octobre 2019. Nous attendons la réponse finale pour le 31 décembre 2019 au plus tard.

La Maison de l'emploi

Dans le cadre de la collaboration avec la Maison de l'Emploi qui regroupe notre service Insertion, le service Emploi de la commune, l'ALE, l'antenne Actiris et l'asbl « Créemploi », le SISP a porté un projet local dénommé « Remobilisation@WSP » financé par Actiris à hauteur de 15.000 € en 2017 et 2018.

L'objectif étant de remobiliser et de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi des dispositifs de soutien existants. Ceci, d'une part, en leur proposant de participer à des ateliers en groupe de remobilisation qui leur permettent de sortir de leur quotidien, de renforcer leur estime de soi, de créer du lien et de (re)trouver leur « projet de vie » et l'envie de le réaliser.

Nous avons animé les 2 ateliers média prévus dans le cadre de ce projet avec l'asbl « MEDIA animation ».

Au vu du succès de ces 2 ateliers, nous avons introduit une demande de prolongation du projet auprès d'Actiris pour 2019 et 2020 et obtenu, dans ce cadre, un subside de 8.200 €.

Le projet s'intitule désormais « MediaStart », un atelier est en cours en 2019 et un second atelier sera organisé en 2020, toujours avec la collaboration de l'asbl « MEDIA animation ».

12. LA MEDIATION DE DETTES (FONCTION 84496).

Le budget de la fonction **84496 Médiation de dettes** se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Transferts	9.988,76	43.000,00	43.860,00
TOTAL DES RECETTES	9.988,76	43.000,00	43.860,00

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Personnel	42.003,42	80.930,00	56.820,00
Fonctionnement	0	374,38	380,00
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	42.003,42	81.304,38	57.200,00
SOIT UN RESULTAT DE	-32.014,66	-38.304,38	-13.340,00

Actions principales menées par notre service de médiation de dettes

Notre service de Médiation de dettes se donne quatre principales actions à savoir l'info-guidance, la médiation amiable, l'élaboration de requête en Règlement Collectif de Dettes, la guidance budgétaire.

1.1. Info-guidance

L'info-guidance est un service qui a pour mission d'informer toute personne ayant des questions concernant le domaine de l'endettement. L'info-guidance permet de répondre rapidement à des situations qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un dossier.

1.2. Médiation de dettes amiable

Un dossier en médiation de dettes est ouvert pour toute personne qui n'arriverait pas à trouver des solutions concernant son endettement. L'objectif est de trouver des pistes de solutions les plus adéquates en fonction de chaque situation.

1.2.1. Analyse du dossier

Afin de proposer les pistes de solution les plus adaptées, une analyse de la situation doit être réalisée au préalable. Cette analyse se divise en deux volets : une analyse budgétaire et une analyse des dettes.

- l'analyse budgétaire :

L'analyse budgétaire permet d'évaluer les ressources financières dont une personne ou un ménage à besoin pour vivre.

Elle permet également de vérifier la cohérence des dépenses du ménage, de voir si les ressources peuvent être augmentées, ou si une diminution de certaines dépenses est possible.

Enfin, l'analyse budgétaire permet constater si le budget est équilibré, en négatif ou s'il y a un disponible à consacrer aux créanciers.

- l'analyse des dettes :

L'analyse des dettes permet d'estimer le niveau d'endettement global du médié.

Elle permet de connaître les types de dettes présentes (crédit, dette fiscale, dette de loyer, dette énergie, dette de soin de santé, dette de télécommunication,...), afin de convenir une réponse adéquate en fonction du type de dette, et du degré d'urgence.

L'analyse des dettes permet aussi de déceler si certaines dettes ne sont pas prescrites.

1.2.2. Plan de paiement

Après avoir procédé aux différentes analyses, des pistes de solutions vont se dégager.

S'il y a l'existence d'un disponible à consacrer aux créanciers et que l'endettement n'est pas trop important par rapport à ce disponible, un plan de paiement sera proposé au médié. Après l'accord du médié, la proposition de plan de paiement est envoyée aux créanciers.

Si une solution amiable n'est pas possible, alors une procédure de règlement Collectif de dettes devra être envisagée :

- il y a peu ou pas de disponible,
- l'endettement est trop conséquent par rapport au disponible,
- impossibilité d'arriver à un accord avec les créanciers.

1.3. Elaboration d'une requête en Règlement Collectif de dettes

La définition du Règlement Collectif de dettes est une procédure judiciaire qui a pour objectif de rétablir la situation financière du débiteur, en lui permettant notamment dans la mesure du possible de payer ses dettes et en lui garantissant simultanément ainsi qu'à sa famille, qu'ils pourront mener une vie conforme à la dignité humaine.

Afin d'entrer dans une procédure de règlement collectif de dettes, il faut déposer une requête auprès du greffe du Tribunal du Travail. Légalement, tout un chacun peut constituer et déposer une requête, mais il est préférable que la personne endettée demande d'être assistée car la requête doit être précise, complète, claire, et conforme à la réalité. Si la requête a des manquements, le Tribunal du Travail renvoi la requête supplée d'une série de questions. Cela allonge la période avant que la requête soit admissible.

Le service de médiation de dettes proposera, aidera et informera les personnes qui désirent entrer dans la procédure de règlement collectif de dettes. Le service assurera l'assistance et le suivi de la création de la requête.

1.4. Guidance Budgétaire

La guidance budgétaire est un service qui aide le ménage à la gestion de leur budget. Elle permet d'atteindre un équilibre financier, contrôler les dépenses et d'éviter les retards de paiements.

Le médiateur de dettes gère les ressources et effectue le paiement du loyer, des factures et des plans de paiement. D'après le budget préétabli, le ménage reçoit un

montant pour ses dépenses quotidiennes. Le ménage doit gérer ce montant pour une période variable (mensuel/bimensuel/hebdomadaire/bihebdomadaire) convenu au préalable.

Statistiques

Les données de statistique ont été récoltées pendant la période du 01/01/2019 au 30/09/2019.

Il y a eu 75 personnes différentes qui se sont présentées au Service Médiation de dettes durant la période.

Il y a eu 175 entretiens différents durant la période.

Type d'entretien

- Info-guidance (entretien d'information et de conseil ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier)
60 entretiens (28,6 % du nombre total des entretiens)
- Consultation (premier entretien avant l'ouverture du dossier)
18 entretiens (10,3 % du nombre total des entretiens)
- Ouverture dossier (entretien où l'on procède à l'ouverture du dossier)
18 entretiens (10,3 % du nombre total des entretiens)
- Entretien de suivi (entretien d'analyse du dossier, de suivi, de mise à jour du dossier)
69 entretiens (39,4 % du nombre total des entretiens)
- Compte de gestion (entretien pour les personnes suivis en guidance budgétaire)
16 entretiens (9,1 % du nombre total des entretiens)
- Remise RCD (entretien de remise de la requête en règlement collectif de dettes)
4 entretiens (2,3 % du nombre total des entretiens)

Pendant cette période, il y a eu 37 dossiers actifs au Service de Médiation de dettes.

Les dossiers actifs regroupent les dossiers ouverts pendant la période ainsi que les dossiers ouverts antérieurement à la période et qui sont revenus au SMD durant la période.

Dans ces 37 dossiers actifs, il y a eu 18 ouvertures de dossiers et 19 dossiers de suivi.

Statistiques	2015	2016	2017	2018	2019	
					1-9/2019	Prorata annuel
Nombre de personnes différentes qui se sont présentées au Service Médiation de dettes	116 personnes	140 personnes	146 personnes	124 personnes	75 personnes	100 personnes
Nombre de dossiers ouverts	24 dossiers	24 dossiers	31 dossiers	27 dossiers	18 dossiers	24 dossiers
Nombre de dossiers des années précédentes suivis dans l'année en cours	30 dossiers	35 dossiers	22 dossiers	22 dossiers	19 dossiers	-
Dont :						
Compte budgétaire	2 comptes	2 comptes	2 comptes	3 comptes	4 comptes	
Requête en Règlement Collectif de dettes déposées	5 requêtes	3 requêtes	3 requêtes	5 requêtes	4 requêtes	

Composition du service

En janvier 2019, la composition du service a été modifiée par la suppression d'un mi-temps administratif. Le service de médiation de dettes est composé d'un agent temps plein qui dispose d'un baccalauréat assistant social. Pour l'année 2020, le service de médiation de dettes conservera la même composition.

Evolution du service

Nous constatons une diminution du nombre de personnes qui se sont présentées au Service de Médiation de dettes. Cette diminution est due en partie au fait que l'agent a assumé l'entièreté de la charge administrative, mais également que les courriers concernant les créances de factures d'énergie ne sont plus envoyés depuis janvier 2019.

Pour l'année 2020, afin d'augmenter la fréquentation du service, il y a lieu de faire la promotion du service et d'augmenter la visibilité aux habitants de Woluwe-Saint-Pierre. Pour ce faire une brochure sera créée afin d'expliquer le service aux habitants, et un projet de permanence dans certains endroits de la commune devra être pensé et développé.

13.PATRIMOINE ET LOGEMENTS SOCIAUX (FONCTION 1240 ET 9220).

Le budget de la fonction **1240 Patrimoine Privé** (immeubles : rue Titeca 12 et 41, Drève du Bonheur 15, rue de la Cambre 77 et avenue du Monoplan) se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	26.619,83	138.255,82	139.000,00
TOTAL DES RECETTES	26.619,83	138.255,82	139.000,00

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Fonctionnement	38.734,81	56.000,00	40.329,00
Redistribution	1.416,77	0	0
Charges financières	2.994,97	2.575,00	2.176,00
Facturation interne	600,00	500,00	700,00
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	43.746,55	59.075,00	43.205,00
SOIT UN RESULTAT DE	-17.126,72	79.180,82	95.795,00

Le budget de la fonction **9220 Habitations Sociales** (rue François Gay 74 et 80, rue Mareyde 1, Tigelles 15-17, Venelles aux Jeux 10, ...) se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	32.837,44	52.050,00	35.300,00

TOTAL DES RECETTES	32.837,44	52.050,00	35.300,00
---------------------------	------------------	------------------	------------------

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Fonctionnement	38.812,19	73.450,00	50.304,00
Redistribution	33,78	1.250,00	35,00
Charges financières	7.964,04	4.872,00	2.399,00
Facturation interne	600,00	700,00	700,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	47.410,01	80.272,00	53.438,00
--	------------------	------------------	------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-14.572,57	-28.222,00	-18.138,00
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le Département Technique et du Patrimoine est en charge de la maintenance, des réparations et de l'embellissement de l'ensemble des bâtiments utilisés par ou pour le compte du CPAS (Résidence Roi Baudouin, Court-Séjour et Résidence Services Val des Epinettes, Administration Centrale, Centre de Soins de Jour/OASE et le service d'Aide aux Familles, Coup de Pouce, les logements de transit (en ce y compris le patrimoine privé dont la Tiny House) et tous les logements ILA.

La Résidence Roi Baudouin représente une part importante (et en augmentation) des interventions techniques : électricité, plomberie, eau chaude, chauffage, ventilation, maintenance et réparations générales, transformations, travaux de prévention et de sécurité, rafraichissement, réparations, abords et jardinage, ... Il faut ajouter à cela toutes les livraisons aux étages, le ramassage des poubelles et de nombreuses interventions quotidiennes telles que des aides à l'emménagement et au déménagement des résidents, la remise en état de chaque chambre après un décès, ...

Le Département Technique et du Patrimoine se composera en 2020 de minimum treize personnes dont huit ouvriers. On peut ajouter à cette équipe deux ou trois personnes dans le cadre de l'Article 60§7.

Outre l'aspect technique décrit ci-dessus, le département englobe également un travail administratif assez conséquent : réalisation de nombreux marchés publics, rédaction des cahiers spéciaux des charges (avec plans, devis estimatif et métré) pour des marchés très techniques, prise en charge de dossiers pour des institutions régionales - comprenant notamment l'énergie, les normes en termes de sécurité, l'environnement,... ainsi que la gestion quotidienne des relations avec les fournisseurs et la vérification et validation de nombreuses factures.

Vu les résultats encourageants des dernières années à la Résidence Roi Baudouin, - dont notamment le dossier de labellisation en tant qu'entreprise éco dynamique et la certification légionnelle contrôlée - le service continuera à réaliser, en 2020, des efforts conséquents en matière d'économie d'énergie (gaz, électricité et eau), tout en garantissant le confort et la sécurité des résidents. Un nouveau système très performant d'analyse et de suivi de consommations (eau, gaz et électricité) sera mis en service courant 2020 et permettra une surveillance poussée des consommations et enverra des alertes en cas d'anomalies. Les nombreux panneaux photovoltaïques et la cogénération installés depuis quelque temps collaborent également à la diminution non négligeable de production de CO2 (plusieurs dizaines par an !).

Le recrutement d'un jardinier en 2018 a fortement amélioré l'embellissement des espaces verts et le rafraichissement des espaces communs et des accès, tant à la Résidence Roi Baudouin qu'au niveau des logements de transit et des ILA.

Le service logement

La gestion administrative des logements de transit (états des lieux d'entrée et de sortie, interventions techniques, chiffrage des dégâts, évacuation de déchets et mobiliers abandonnés ...) est une part non négligeable du temps consacré par le département technique.

La gestion technique consiste à maintenir l'état général dans tous les logements, à intervenir en cas de soucis en tentant aussi d'améliorer la mobilité de l'équipe d'ouvriers en coordonnant ces travaux extérieurs avec les interventions à la maison de repos. Il est à noter que les locataires respectent de moins en moins les logements mis à leur disposition, ce qui induit un surcroît de travail pour l'équipe technique mais également une augmentation importante des dépenses ! Les visites régulières des logements de transit par les assistants sociaux sont dès lors indispensables !

Les véhicules

Le parc automobile géré par le département technique et du patrimoine comprend :

- 1 camionnette Citroën pour les interventions d'entretien
- 1 camionnette Mercedes Vitto pour les transports de marchandises et interventions
- 1 camionnette Mercedes Sprinter pour le transport de personnes
- 1 camionnette VW Crafter pour le transport de personnes (Centre de Soins de Jour et Résidence Roi Baudouin et OASE)
- 1 voiture Peugeot pour les déplacements du personnel

En 2019, la camionnette VW LT, âgée de 17 ans, a été déclassée et remplacée par le Mercedes Sprinter Mercedes utilisé jusqu'alors par le Centre de Soins de jour. Un nouveau véhicule (VW Crafter), toujours dédié au transport des personnes, a en effet été pris en leasing opérationnel.

Le Mercedes Vitto n'étant plus autorisé à circuler à Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2021, l'acquisition d'un nouveau véhicule de ce type (transport de marchandises) est prévue en 2020.

Patrimoine propre du CPAS

Le CPAS est propriétaire de :

- la Résidence Roi Baudouin – Clos des Chasseurs 2
- la maison sise Drève du Bonheur 15
- la maison sise rue de la Cambre 77
- la maison sise avenue du Monoplan 30
- la maison sise rue Louis Titeca 12
- la maison sise rue Louis Titeca 41
- la Tiny House sise rue Françoise Gay 82

La rénovation complète de la maison située rue Louis Titeca 12 aura lieu au cours de l'année 2020. Tout l'intérieur doit être refait, y compris des problèmes d'humidité ascensionnelle et d'infiltration d'eau. Quelques réparations et travaux de rafraîchissement seront exécutés dans la maison de la rue Louis Titeca 41 et rue de la Cambre 77

Au niveau de la Résidence Roi Baudouin, la mise en service d'un nouveau système d'extinction automatique d'incendie en cuisine a eu lieu fin 2019, tout comme un nouveau système de traitement de l'eau contre la légionellose. Un suivi important et fréquent de ce dernier système est indispensable pour maintenir les bons résultats obtenus jusqu'à présent. L'installation d'un nouveau monte-charge (près de la cuisine) est prévu en 2020 afin de remplacer l'ancien qui tombe fréquemment en panne de par son importante utilisation et les lourdes charges qu'il doit quotidiennement transporter.

Une étude concernant la cuisine, a été initiée en 2019 et sera poursuivie en 2020. Cette cuisine, qui a plus de 20 ans (!) et qui ne satisfait plus aux normes AFSCA devrait être entièrement refaite.

Patrimoine pris en location par le CPAS (logements de transit – bureaux - ILA)

La gestion du patrimoine immobilier du CPAS concerne également les biens immobiliers suivants :

- Rue François Gay 74
- Chemin des Tigelles 15
- Venelle au Palio 11
- Venelle aux Jeux 10
- Rue Mareyde 1 – Avenue Parmentier 179
- Rue Paul Wemaere 20 (bureaux pour le Coup de Pouce)

Au niveau des Initiatives Locales d'Accueil (ILA), le CPAS gère 5 bâtiments. L'appartement situé Avenue Louis Gribaumont 3 a été entièrement rénové fin 2019 et est à nouveau occupé par des familles envoyées au CPAS par FEDASIL.

Au niveau des 4 autres, propriétés des habitations sociales « En Bord de Soignes » et mises à disposition du CPAS pour y effectuer les travaux nécessaires à une nouvelle occupation, celles situées rue des Dames Blanches 32 et Val des Epinettes 18 sont occupées depuis fin 2018, celles situées rue au Bois 504 et Avenue de Joli Bois 9 ont été entièrement rénovées et seront prêtes début 2020.

Service ICT (informatique et téléphonie)

Le fonctionnement du parc informatique et du parc d'impression ET la sécurité informatique restent la priorité du service et nécessite une attention quotidienne. Le service a également en charge la gestion du fonctionnement des applications et des serveurs et la vérification des backups de données sans oublier la téléphonie, la gestion du WIFI et des caméras à la maison de repos. L'instauration des tablettes pour le service des soins a accru le nombre d'interventions informatiques à la maison de repos.

Projets – investissements importants

1) Travaux de rénovation intérieure complète – rue Louis Titeca 12

Cette maison, partie intégrante du Patrimoine propre du CPAS, doit absolument être complètement rénovée. Un subside d'environ 25.000 euro a été obtenu auprès de la Loterie Nationale. Cette rénovation en profondeur devra être confiée à une ou plusieurs entreprises spécialisées.

2) Remplacement des centraux téléphoniques

Le remplacement des centraux téléphoniques du CPAS et de la Résidence Roi Baudouin est absolument indispensable. Il sera combiné avec l'installation de plusieurs antennes permettant la téléphonie portable de type DECT à la maison de repos

3) Transformations importantes à la Drève du Bonheur 15 pour accueillir le Centre de Soins de jour

Ce chantier important et complexe, destiné à répondre aux nombreuses normes (IRISCARE, AFSCA, SIAMU,...) pour les centre de soins de jour représentera un chantier important, nécessitant des visites quotidiennes afin de suivre pas à pas l'exécution des travaux

4) Monte-charge cuisine RRB

Ce monte-charge est fortement utilisé et est soumis à des charges importantes provenant de la cuisine. Il tombe de plus en plus souvent en panne et montre plusieurs signes de faiblesse et une usure importante de pas mal de pièces. Il est également utilisé par le personnel et les résidents.

5) Outillage service technique

L'augmentation du nombre d'interventions techniques, tant à la maison de repos que dans les logements de transit et ILA nécessite l'acquisition d'outillage supplémentaire. Certaines machines acquises il y a une dizaine d'années doivent absolument être remplacées pour cause d'usure

6) Air conditionné CPAS et RRB

Il est devenu indispensable d'installer de l'air conditionné (avec unités extérieures) dans le restaurant du Court-Séjour, dans le restaurant/salon du 2^{ème} étage, ainsi qu'au niveau du restaurant du personnel à la maison de repos. Au niveau du CPAS, il est également prévu le placement d'unités d'air conditionné au niveau de 3 bureaux de l'administration centrale

7) Stores Résidence Service

Certains résidents de la Résidence Service ayant fortement souffert des fortes chaleurs de ces dernières années, il a été décidé d'installer des stores électriques extérieurs dans certains appartements. Tous les appartements de la Résidence Services devraient en être équipés dans les 3 ans.

8) Porte d'entrée de la RRB et de la Résidence Service

La porte d'entrée principale de la maison de repos, en fonction depuis plus de 20 ans, montre plusieurs signes de faiblesse et d'usure. Elle ne satisfait plus aux normes actuelles en cas d'incendie. Au niveau de la Résidence Service, la porte est devenue très difficile à ouvrir et fermer de par son poids. Les réglages ne sont plus possibles ; seul un remplacement peut solutionner les problèmes rencontrés, tout en assurant la sécurité des résidents.

9) Châssis et porte coupe-feu RRB

Plusieurs châssis extérieurs et plusieurs portes coupe-feu intérieurs ont souffert avec les années et nécessitent le passage d'une société spécialisée pour quelques réparations ou réglages minutieux.

10) Relighting couloirs RRB

Afin de poursuivre la réduction des consommations d'électricité provenant de l'éclairage des couloirs, sans diminuer le confort des résidents et du personnel, une étude de relighting sera menée afin de trouver les appareils d'éclairage les plus indiqués.

11) Etude boucle eau-chaude sanitaire - RRB

Afin d'encore diminuer les risques liés à la légionellose et afin d'améliorer le confort des résidents et du personnel, une étude sera menée en 2020 pour des travaux liés aux boucles d'eau chaude sanitaire

12) TV digitale

Vu que la fin du signal analogique approche à grands pas, et vu l'utilisation fréquente (voire constante) des télévisions par les résidents, il a été décidé de passer à la télévision digitale (augmentation de la qualité de l'image ET du nombre de chaînes) combiné à la location et à l'uniformisations des télévisions pour l'ensemble des résidents

13) Licences Windows 10 et antivirus

Vu la fin du support technique de Windows 7 et vu l'échéance de la licence de notre antivirus, il est prévu de passer à Windows 10 sur l'ensemble des machines ET le renouvellement des licences antivirus pour l'ensemble des machines gérées par notre service informatique (serveurs compris)

13. LA RESIDENCE SERVICE (FONCTION 9240).

Cette fonction se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Prestations	282.958,46	290.000,00	290.500,00
Transferts	57,57	250,00	250,00

TOTAL DES RECETTES	283.016,03	290.250,00	290.750,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2018	2019 M.B n°3	2020
Fonctionnement	56.635,16	71.745,00	66.666,00
Redistribution	3.394,13	6.100,00	3.500,00
Charges financières	16.463,45	14.164,09	11.796,00
Facturation interne	99.330,00	108.250,00	106.350,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	175.822,74	200.259,09	188.312,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

SOIT UN RESULTAT DE	107.193,29	89.990,91	102.438,00
----------------------------	-------------------	------------------	-------------------

La Résidence est agréée pour 27 personnes. Elle se compose de 14 appartements et de deux studios. 11 appartements sont agréés pour 2 personnes, 3 pour une personne et 2 studios pour une personne.

Au 1^{er} septembre 2017, tous les flats/appartements sont occupés.

Le prix des logements

Les prix sont les suivants :

- Pour les studios (2) : 800 €/mois ;
- Pour les appartements (12) : 1.000 €/mois ;
- Pour les appartements avec terrasse (2): 1.100 €/mois.

Le tarif des repas

- Petit déjeuner : 3,15 € ;
- Repas de midi : 8,50 € ;
- Repas du soir : 5,15 €.

Le forfait hôtelier

Le forfait s'élève à 200 €/mois.

La provision pour charges locatives

Elle s'élève à 85 €/mois.

Les Services

Les locataires peuvent se procurer les repas auprès de la Résidence Roi Baudouin. Ceux-ci leur sont servis dans une salle-à-manger spécifique située au 1^{er} étage.

Cette salle a été réaménagée en 2016 avec du nouveau mobilier design.

S'ils le souhaitent, ils peuvent également prendre leur(s) repas dans leur appartement.

Le personnel de soins de la Résidence Roi Baudouin intervient en cas d'urgence et d'appel par le système de télé-vigilance.

Les réparations et menus travaux sont effectués par les ouvriers de l'institution.

Les communs sont entretenus par l'équipe de nettoyage de la Résidence Roi Baudouin.

Les investissements

- Maintenance : 5.000 €
- Porte d'entrée de la résidence : 4.000 €
- Le placement de stores extérieurs : 30.000 €
- Le remplacement du système de télévigilance : 35.000 €